

Bruxelles, le 15 juin 2020  
(OR. en)

8580/20

COHOM 39  
COPS 173  
CFSP/PESC 455  
DEVGEN 71  
FREMP 36  
INF 116  
JAI 464  
RELEX 405  
CSDP/PSDC 273  
COJUR 4

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

---

Objet: Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2019

---

Les délégations trouveront en annexe le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2019, tel qu'il a été adopté par le Conseil le 15 juin 2020 par procédure écrite simplifiée, conformément à l'article 12, paragraphe 2, point d), du règlement intérieur du Conseil.

**Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2019****Table des matières**

1. INTRODUCTION .....	4
2. LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'UE POUR LES DROITS DE L'HOMME .....	5
3. L'ACTION DE L'UE AU NIVEAU MULTILATÉRAL .....	9
L'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme .....	10
74 <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), Troisième Commission .....	11
Sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2019 .....	13
L'UE au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe .....	15
L'UE au Conseil de l'Europe .....	17
L'UE au sein de l'Organisation internationale du travail .....	18
4. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE .....	20
5. UN ESPACE FAVORABLE À LA SOCIÉTÉ CIVILE .....	26
6. LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME .....	31
7. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS .....	34
8. LIBERTÉ DE RELIGION OU DE CONVICTION .....	41
9. TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS .....	47
10. LA PEINE DE MORT .....	51
11. ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS .....	53
L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles .....	54
Droits de l'enfant .....	65
Jeunesse .....	74
Personnes âgées .....	76
Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) .....	77
Personnes handicapées .....	83
Droits des peuples autochtones .....	85
Droits des personnes appartenant à des minorités .....	87
Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée .....	90

12. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS .....	91
13. ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME .....	97
14. L'APPROCHE DE L'UE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME À L'ÉGARD DES SITUATIONS DE CONFLIT ET DE CRISE .....	103
Intégrer les droits de l'homme dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la justice transitionnelle .....	103
Cour pénale internationale .....	108
Droit international humanitaire .....	109
Lutte contre le terrorisme ainsi que prévention de l'extrémisme violent et lutte contre ce phénomène	111
15. LES DROITS DE L'HOMME DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES EXTÉRIEURES FONDAMENTALES DE L'UE .....	114
Mobilité, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile .....	114
Commerce.....	121
Coopération au développement .....	123
16. INSTRUMENTS DE L'UE .....	126
Orientations et lignes directrices dans le domaine des droits de l'homme .....	126
Stratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie .....	127
Dialogues sur les droits de l'homme .....	128
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme .....	131
Mécanisme de soutien aux politiques de l'instrument de partenariat .....	134

## 1. INTRODUCTION

Le rapport annuel 2019 de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde marque la dernière étape de la mise en œuvre du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019)<sup>1</sup>. Il présente les progrès accomplis jusqu'à présent grâce à un ensemble complet de mesures prises par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la Commission européenne ainsi que les délégations et bureaux de l'UE dans le monde entier. En 2019, l'UE a une nouvelle fois démontré qu'elle était un acteur mondial fiable et coopératif, fondant son action sur des principes et œuvrant en faveur d'un monde meilleur, dans lequel l'ensemble des droits de l'homme sont pleinement protégés et respectés.

Toutefois, dans de nombreuses régions du monde, il reste des défis à relever. Les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les professionnels des médias sont menacés et attaqués en raison de leur travail quotidien, l'espace civique et démocratique continue de se restreindre, les droits fondamentaux des femmes et des filles ne sont pas respectés et les groupes vulnérables sont souvent laissés pour compte et exposés à de nouvelles discriminations et inégalités.

C'est dans ce contexte que la communauté internationale a célébré en 2019 le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte des droits fondamentaux, le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, le 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe et le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation internationale du travail. Ces anniversaires ont donné une forte impulsion aux efforts constants de l'UE visant à donner des effets concrets à ses cadres juridiques et stratégiques en matière de droits de l'homme. L'UE a travaillé avec tous ses partenaires pour transformer les défis en opportunités pour tous les êtres humains, à tout moment et en tout lieu.

Le 21<sup>e</sup> forum UE-ONG sur les droits de l'homme, qui s'est tenu à Bruxelles les 3 et 4 décembre, a mis en lumière le défi émergent à l'intersection des droits de l'homme et de l'environnement et a eu un retentissement sans précédent. Le 9 décembre 2019, le Conseil des affaires étrangères est convenu qu'il était politiquement opportun d'établir un régime global de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme afin de lutter contre les violations graves des droits de l'homme commises dans le monde par des acteurs étatiques et non étatiques.

---

<sup>1</sup> [Conclusions du Conseil sur le plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie \(2015-2019\), doc. 10897/15, 20 juillet 2015.](#)

En 2019, les premières lignes directrices de l'UE centrées sur les droits économiques, sociaux et culturels, ont été adoptées, à savoir les orientations en matière de droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement. Elles ont ouvert de nouveaux horizons pour la promotion de l'indivisibilité des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Le Conseil a également adopté les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure ainsi que les orientations révisées sur la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En outre, les conclusions du Conseil sur la démocratie adoptées en octobre ont mis en place un cadre global destiné à faire progresser la gouvernance démocratique.

Le présent rapport aborde des questions thématiques illustrées par un certain nombre d'exemples propres à chaque pays et a pour objet d'être un outil pratique pour tous les intervenants. Des rapports sur les droits de l'homme et la démocratie par pays sont disponibles sur les pages web du SEAE<sup>2</sup> et des délégations de l'UE.

## **2. LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'UE POUR LES DROITS DE L'HOMME**

Le RSUE pour les droits de l'homme, M. Eamon Gilmore, a été nommé par la décision du Conseil du 28 février 2019. Sous l'autorité du haut représentant/vice-président (HR/VP), le RSUE exécute un mandat élargi et souple qui peut s'adapter à l'évolution de la situation géopolitique. Le RSUE travaille à la mise en œuvre de la politique de l'Union en matière de droits de l'homme, à la promotion du respect du droit humanitaire international et de la justice pénale internationale, ainsi qu'à l'application de la décision du Conseil concernant la Cour pénale internationale (CPI), à l'amélioration de la cohérence des politiques et au raffermissement de la voix de l'Europe grâce au dialogue sur les droits de l'homme.

Le RSUE a lancé un vaste programme depuis son entrée en fonction en mars 2019. Ce programme a notamment compris des visites bilatérales, une participation active aux dialogues sur les droits de l'homme menés par l'UE avec des pays tiers et une action déterminée lors des consultations sur les droits de l'homme au sein des enceintes internationales et multilatérales. Cette activité intense est essentielle pour faire progresser la politique de l'UE en matière de droits de l'homme, et le RSUE est bien placé pour promouvoir cette politique au plus haut niveau, en interpellant certaines régions, et pour jouer un rôle important dans les efforts visant à consolider la paix, la stabilité et l'État de droit.

---

<sup>2</sup> Page web du SEAE: [https://eeas.europa.eu/topics/human-rights-democracy/8437/eu-annual-reports-human-rights-and-democratisation\\_en](https://eeas.europa.eu/topics/human-rights-democracy/8437/eu-annual-reports-human-rights-and-democratisation_en)

L'attachement au multilatéralisme est un élément essentiel de l'engagement de l'UE en faveur des droits de l'homme. Juste après avoir pris ses fonctions, le RSUE s'est rendu à New York pour une série de réunions de haut niveau avec les chefs de mission de l'UE et des représentants des Nations unies. Le RSUE a continué à agir au niveau multilatéral tout au long de l'année, notamment en organisant des réunions au Conseil de l'Europe (CdE) à Strasbourg et en représentant la HR/VP lors de la réunion ministérielle du CdE à Helsinki. En juin, à l'occasion de la 41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH), le RSUE s'est rendu à Genève, où il a eu des discussions longues et fructueuses avec la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il a mis en exergue les défis mondiaux actuels en matière de droits de l'homme et a souligné que l'UE jouait un rôle moteur dans ce dossier.

Le RSUE est résolu à poursuivre sur la lancée de l'initiative "belles histoires en matière de droits de l'homme" (Good Human Rights Stories)<sup>3</sup>, lancée en 2018 à l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) par M<sup>me</sup> Mogherini, HR/VP, M. Guterres, Secrétaire général des Nations unies, et M<sup>me</sup> Bachelet, HCDH, en collaboration avec une coalition interrégionale de 14 pays membres des Nations unies. Cette initiative vise à mettre en valeur des pratiques positives dans le monde entier en donnant un coup de projecteur sur des politiques efficaces et fondées sur les droits de l'homme dans différents pays, y compris ceux qui ne sont généralement pas considérés comme étant à l'avant-garde dans ce domaine. Une telle action contribue à la construction d'alliances ainsi qu'à la promotion d'un discours et d'un changement positifs, le but étant d'avoir une incidence à la fois dans les régions environnantes et dans le monde. En 2019, cette dynamique a été soutenue par l'événement consacré, lors de la 74<sup>e</sup> session de l'AGNU, à l'initiative "belles histoires en matière de droits de l'homme". Autour du thème "construire des vies de qualité fondées sur les droits économiques, sociaux et culturels", les pays membres ont ainsi eu l'occasion de présenter davantage de "belles histoires". Ces histoires ont permis de dresser un tableau riche et motivant des progrès accomplis dans des domaines tels que l'autonomisation des femmes et des filles, la couverture santé universelle, les droits des victimes, les droits à la culture et les droits au congé parental. La Colombie a adhéré à l'initiative cette année, ce qui porte à 15 le nombre total de pays participants, en plus de l'UE.

---

<sup>3</sup> Initiative "belles histoires en matière de droits de l'homme" (Good Human Rights Stories) [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/51241/good-human-rights-stories-coalition-launched\\_fr](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/51241/good-human-rights-stories-coalition-launched_fr).

Le mandat du RSUE est également centré sur le droit international humanitaire, la justice pénale internationale et la mise en œuvre de la décision du Conseil relative à la CPI. La visite du RSUE à La Haye en septembre a été l'occasion de dialoguer avec la CPI et d'autres organisations internationales, en mettant l'accent sur des questions liées au droit international humanitaire et à la justice pénale internationale, et de mieux apprécier la manière dont il est possible au RSUE de collaborer avec ces acteurs pour remplir son mandat.

Le RSUE a encore renforcé la présence et l'engagement de l'UE grâce à des visites bilatérales approfondies. Au cours de son mandat, le RSUE a mis l'accent sur les pays qui sont des partenaires stratégiques de l'UE, les pays du voisinage, les pays ayant une influence significative dans les enceintes multilatérales de défense des droits de l'homme et/ou les pays en transition. En mai, le RSUE s'est rendu en Éthiopie et en Érythrée, où des défis en matière de droits de l'homme subsistent, même si des progrès sont réalisés, lentement mais sûrement. La visite à Asmara a été la première visite de haut niveau de l'UE consacrée aux droits de l'homme en Érythrée. Il s'agissait là d'une réalisation majeure et d'une avancée dans le sens d'un renouvellement des relations entre l'UE et l'Érythrée. Le RSUE continuera à accorder toute son attention à d'autres pays, un engagement immédiat et actif de l'UE pouvant s'avérer nécessaire en raison de situations préoccupantes ou en cours de dégradation en matière de droits de l'homme. En juin, le RSUE s'est rendu au Bangladesh et au Myanmar/en Birmanie, où il a pu envoyer des messages forts au plus haut niveau. La situation précaire sur le terrain et les conditions extrêmement difficiles à Cox's Bazar, qui est aujourd'hui le plus grand camp de réfugiés du monde, a mis en lumière l'ampleur de la crise des Rohingyas.

Le RSUE a également participé à un programme bilatéral de grande envergure au cours de sa visite à Washington en juillet. Il a rencontré des hauts fonctionnaires, des personnalités politiques, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes des États-Unis pour des échanges de vues sur les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme tant dans les enceintes multilatérales compétentes dans ce domaine que dans les relations extérieures bilatérales. Le RSUE a adressé un message fort à nos partenaires américains dans le cadre de ce dialogue et a souligné la nécessité de promouvoir un programme commun de l'UE et des États-Unis en matière de droits de l'homme. La reprise des consultations entre l'UE et les États-Unis sur les droits de l'homme, en décembre, a été un résultat probant des efforts déployés par les deux parties.

En octobre, le RSUE a effectué une visite bilatérale en Gambie (en liaison avec le dialogue UE-Union africaine sur les droits de l'homme, qui a eu lieu à Banjul). Lors de cette visite ont notamment eu lieu des réunions avec le président, les ministres et d'autres parties prenantes. Après 22 ans de dictature, le pays est en pleine transition démocratique et souhaite se positionner comme "la capitale mondiale des droits de l'homme". Un processus de réforme constitutionnelle est en cours, sur la base de consultations inclusives et d'une communication ouverte. La Gambie pourrait jouer un rôle modèle pour la région et le continent. Le soutien de l'UE à la transition démocratique est crucial et doit être maintenu.

Le RSUE a continué de souligner les priorités de l'UE en présidant de nombreux dialogues sur les droits de l'homme, y compris avec le Myanmar/la Birmanie, la Colombie, le Brésil, Cuba, l'Union africaine (UA) et l'Afrique du Sud, et en entamant des dialogues avec la Chine, la Biélorussie et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Par ces dialogues, l'UE participe à un échange qui encourage une discussion ouverte sur les questions relatives aux droits de l'homme. Cette plateforme offre au RSUE l'occasion de mettre en avant les grandes priorités de l'UE, y compris la lutte contre la torture, l'abolition de la peine de mort, la liberté de religion ou de conviction, la protection des défenseurs des droits de l'homme, la promotion de l'exercice de leurs droits fondamentaux par les femmes et les filles ainsi que les personnes LGBTI, la liberté d'expression, le respect du droit international humanitaire et l'obligation de rendre des comptes en cas de violation des droits de l'homme ou d'atteinte à ces droits.

Il est essentiel d'associer directement les organisations de la société civile (OSC) pour garantir que les dialogues restent axés sur l'obtention de résultats. Le RSUE est régulièrement en contact avec les OSC, notamment avant la tenue des dialogues sur les droits de l'homme. Protéger le rôle que joue la société civile, apprendre des acteurs locaux et régionaux des droits de l'homme et leur donner les moyens de poursuivre leur travail sont autant de priorités pour le RSUE. Dans ce contexte, le RSUE a participé, en octobre, à la cinquième plateforme de Dublin pour les défenseurs des droits de l'homme, organisée par l'organisation Front Line Defenders.



Tout au long de l'année, le RSUE a continué d'accroître la visibilité de l'UE en représentant l'Union et la HR/VP lors de la première conférence mondiale sur la liberté des médias, tenue au Royaume-Uni, et en se rendant à Washington pour représenter l'UE lors de la deuxième réunion ministérielle américaine consacrée au progrès de la liberté religieuse. Le RSUE a veillé à ce que l'UE demeure à l'avant-garde de la promotion du respect, de la protection et de l'exercice des droits de l'homme dans le monde grâce à une participation active et dynamique à des tables rondes, à des interactions avec le monde universitaire et à des conférences internationales portant sur de nouvelles grandes problématiques dans le domaine des droits de l'homme, telles que les droits économiques, sociaux et culturels, les entreprises et les droits de l'homme, les droits de l'homme et le multilatéralisme, ainsi que les droits de l'homme et les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle (IA).

Pour l'avenir, le RSUE continuera d'agir dans le prolongement des travaux déjà réalisés, y compris grâce aux consultations à venir avec, entre autres, l'Ukraine, la Biélorussie, l'Iran, Cuba et le Brésil, qui sont déjà prévues. En outre, le RSUE soutiendra le SEAE et les autres institutions de l'UE pour promouvoir et mettre en œuvre les orientations de l'UE en matière de droits de l'homme et le nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2020-2024).

### **3. L'ACTION DE L'UE AU NIVEAU MULTILATÉRAL**

En 2019, l'UE est demeurée un acteur de premier plan dans la promotion et la protection universelles des droits de l'homme au niveau multilatéral et a continué de soutenir les droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit et l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les enceintes concernées, y compris le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU). Elle a également soutenu les activités du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), du Conseil de l'Europe (CdE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), d'institutions spécialisées de l'ONU, et d'autres organismes du système des Nations unies, comme l'Organisation internationale du travail (OIT).

## L'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme

L'UE soutient l'action du système des droits de l'homme des Nations unies dans la lutte qu'il mène contre les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, y compris par des déclarations et résolutions par pays, des commissions d'enquête, des missions d'enquête et des procédures spéciales ainsi que dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU). Elle soutient activement toutes celles et ceux qui agissent contre les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits. En 2019, aux côtés des États membres de l'UE et de partenaires partageant les mêmes valeurs dans le monde, l'UE a continué de prendre la tête d'initiatives thématiques ou par pays dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme. L'UE s'est faite l'avocate de la coopération transrégionale dans les enceintes multilatérales compétentes en matière de droits de l'homme, dans l'optique de parvenir à des résultats solides dans un contexte de plus en plus complexe, marqué par la contestation des institutions multilatérales et de multiples tendances négatives de par le monde dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

## 74<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), Troisième Commission

La 74<sup>e</sup> session de la Troisième Commission de l'AGNU<sup>4</sup>, qui s'est tenue en octobre et novembre 2019, a été couronnée de succès pour ce qui est des priorités de l'UE. La totalité des 62 résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'année ont été adoptées, y compris des résolutions prioritaires pour l'UE, par exemple deux résolutions par pays sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (RPDC) et au Myanmar/en Birmanie, ainsi que deux résolutions thématiques sur les droits de l'enfant et sur la liberté de religion ou de conviction, et plus de 76 dialogues interactifs ont eu lieu avec des titulaires de mandats ainsi que des hauts fonctionnaires de l'ONU. L'UE a également soutenu des initiatives importantes présentées par d'autres membres, telles que la résolution sur les droits de l'homme en Syrie. L'adoption par consensus d'un texte ambitieux de résolution concernant les droits des enfants, à l'initiative de l'UE et du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), avec le coparrainage de 107 pays, deux jours seulement avant la commémoration par l'ONU du 30<sup>e</sup> anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant, a été l'une des principales réalisations de cette session. La Troisième Commission est convenue de commencer à adopter tous les deux ans la résolution sur les droits de l'enfant. Par ailleurs, lors de la 75<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, le secrétaire général de l'ONU communiquera un rapport sur la mise en œuvre de la convention relative aux droits de l'enfant. En outre, la Troisième Commission de l'AGNU a adopté une résolution sur l'amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes, qui fait pour la première fois référence au coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains. La résolution réaffirme les objectifs et priorités de longue date de l'UE et l'importance que revêt la prévention, et encourage explicitement les autorités nationales à mettre un terme à l'impunité des auteurs de ces crimes.

---

<sup>4</sup> Toutes les résolutions adoptées peuvent être consultées sur la [page web des Nations unies](https://www.un.org/en/ga/74/resolutions.shtml).  
<https://www.un.org/en/ga/74/resolutions.shtml>

La résolution sur la liberté de religion ou de conviction, une reconduction de la résolution de l'année dernière, a de nouveau été adoptée sans vote, 74 pays coparrainant le texte. L'adoption d'une résolution commune avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur les droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie témoigne de la poursuite de la coopération avec cette instance, collaboration qui a débuté au sein du CDH en septembre et lors de la précédente AGNU. La résolution sur la situation des droits de l'homme en RPDC a été présentée cette année par l'UE seule, comme lors de la session du CDH de mars, au cours de laquelle le Japon s'est désisté en tant que corédacteur. De nouveau, cette résolution a été adoptée sans vote et le coparrainage est resté au même niveau qu'en 2018 (61 pays). En ce qui concerne la résolution sur les droits de l'homme en Syrie, la plupart des propositions de l'UE ont été reprises dans le texte, notamment en ce qui concerne les nouveaux développements dans le nord-est et le nord-ouest du pays, le comité constitutionnel, le mécanisme international, impartial et indépendant (MIII), la commission d'enquête, l'accès humanitaire et l'utilisation d'armes chimiques. L'UE a rejoint le noyau de pays soutenant la résolution sur la situation des droits de l'homme en Crimée et dans la ville de Sébastopol. L'UE a maintenu l'unanimité en exprimant son opposition à la résolution présentée par la Russie sur la lutte contre la glorification du nazisme.

Au cours de cette session, les initiatives menées par l'UE et ses États membres (14 en tout) ont donné de bons résultats, toutes ayant été adoptées sans vote ou par un vote confortable. L'UE a participé à la plupart des soixante dialogues interactifs avec les hauts fonctionnaires au titre des procédures spéciales des Nations unies, et a fait neuf déclarations générales relatives à différents points de l'ordre du jour. Les États membres de l'UE ont travaillé en étroite collaboration avec la délégation de l'UE auprès des Nations unies à New York pour appuyer les positions de l'UE, y compris en se répartissant les tâches relatives aux résolutions et aux déclarations.

## Sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2019

En 2019, l'UE a continué de jouer un rôle moteur au sein du CDH, en faisant progresser des priorités thématiques et en abordant des situations préoccupantes dans certains pays au moyen de résolutions présentées à son initiative et de déclarations, ainsi qu'en œuvrant de manière transrégionale et en soutenant les activités d'autres acteurs. Tout au long de l'année 2019, l'UE a réaffirmé sa position de longue date selon laquelle tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables. Toutes les résolutions adoptées peuvent être consultées sur la page web des Nations unies<sup>5</sup>. Les déclarations de l'UE sont disponibles sur le site web du SEAE<sup>6</sup>.

L'UE a fortement marqué la 40<sup>e</sup> session, tenue en mars 2019, lors de laquelle elle a été très active et a promu cinq résolutions. La résolution sur la situation des droits de l'homme en RPDC, présentée à l'initiative de l'UE et adoptée par consensus, a permis de rappeler la situation désastreuse qui règne dans le pays sur le plan des droits de l'homme et de proroger le mandat du rapporteur spécial. La résolution de l'UE sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie, qui visait à renouveler le mandat du rapporteur spécial, a fait l'objet d'un large soutien interrégional. L'UE a également coparrainé la résolution sur la coopération avec la Géorgie. Sur le plan thématique, l'UE a également présenté une résolution sur les droits de l'enfant, l'accent étant mis sur l'autonomisation des enfants handicapés afin qu'ils puissent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux, y compris au moyen d'une éducation ouverte à tous. L'UE, de concert avec des partenaires du monde entier, a continué d'œuvrer dans le prolongement de son initiative sur la liberté de religion ou de conviction.

---

<sup>5</sup> 40<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme  
<https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session40/Pages/ResDecStat.aspx>  
41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme  
<https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session41/Pages/ResDecStat.aspx>  
42<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme  
<https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session42/Pages/ResDecStat.aspx>

<sup>6</sup> Délégation de l'Union européenne auprès des Nations unies et d'autres organisations internationales à Genève [https://eeas.europa.eu/delegations/un-geneva\\_en](https://eeas.europa.eu/delegations/un-geneva_en)

Lors de la 41<sup>e</sup> session, tenue en juin 2019, l'UE a adopté une position claire sur les questions relatives à l'égalité des sexes et a demandé que les femmes et les filles puissent bénéficier pleinement de l'ensemble des droits fondamentaux et de l'autonomisation. L'UE a participé activement aux négociations menées sur toutes les résolutions relatives aux questions d'égalité des sexes présentées lors de la 38<sup>e</sup> session, notamment les résolutions sur la violence à l'égard des femmes et sur la discrimination à l'égard des femmes ainsi que la résolution du Groupe des États d'Afrique sur les mutilations génitales féminines (MGF). L'UE avait pour priorité le renouvellement du mandat de l'expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, qui a été décidé à l'issue d'un vote. La résolution présentée à l'initiative de l'UE sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie, dans laquelle le CDH a dit rester préoccupé par la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays et qui a renouvelé le mandat de la rapporteuse spéciale, a été adoptée avec davantage de voix pour que lors des années précédentes.

La 42<sup>e</sup> session, qui s'est tenue en septembre 2019, a été marquée par les efforts actifs et constants déployés par l'UE pour rechercher de nouveaux partenariats et travailler à la protection des droits de l'homme dans l'ensemble des régions. La résolution sur le Myanmar/la Birmanie, présentée à l'initiative de l'UE et de l'OCI, a été votée à une très large majorité. Cette résolution mettait l'accent sur l'obligation de rendre des comptes et sur la nécessité de continuer à accorder une attention politique à la situation au Myanmar/en Birmanie. Compte tenu de la persistance de graves violations des droits de l'homme au Burundi, l'UE a également présenté, en ce qui concerne ce pays, une résolution qui a renouvelé le mandat de la commission d'enquête et permet ainsi à celle-ci d'intensifier ses enquêtes. L'UE s'est engagée à continuer de soumettre la situation au Yémen, en Syrie et au Venezuela à la surveillance du CDH et a soutenu les actions résolues entreprises par cette instance en ce qui concerne les violations des droits de l'homme commises dans ces pays.

## L'UE au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

L'UE a continué à dialoguer et à coopérer dans le cadre de la "dimension humaine" du concept global de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'UE a participé activement à toutes les manifestations ayant trait à la dimension humaine, à savoir la réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine tenue du 16 au 27 septembre 2019 à Varsovie, les trois réunions supplémentaires sur la dimension humaine et toutes les réunions du comité sur la dimension humaine. Au cours de la réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, l'UE s'est exprimée lors de chaque session, a participé à des manifestations parallèles (et en a coparrainé une sur la prévention de la torture) et a tenu des réunions bilatérales avec des représentants de la société civile. L'UE a activement appelé à une participation ouverte et large des organisations de la société civile (OSC) aux manifestations organisées par l'OSCE.

Au sein du Conseil permanent de l'OSCE, l'UE a abordé plusieurs questions, en célébrant par exemple la Journée mondiale de la liberté de la presse, la Journée internationale contre la peine de mort, la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la Journée des droits de l'homme. Elle a également soulevé des cas individuels et certaines évolutions en matière de droits de l'homme, en particulier en Russie, en Turquie et en Azerbaïdjan. L'UE a également été l'un des moteurs de la déclaration conjointe diffusée à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture.

Faute de consensus, le conseil ministériel s'est terminé sans qu'une décision soit prise ou une déclaration faite en ce qui concerne la dimension humaine. L'UE a participé activement aux négociations en vue d'adopter une décision sur la prévention de la torture ou sur la liberté de réunion pacifique.

L'UE a continué de soutenir sans réserve le travail précieux des institutions autonomes de l'OSCE (le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Représentant pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales).

En ce qui concerne l'observation électorale, l'UE et l'OSCE partagent des objectifs communs, des normes et une méthodologie similaire. Les efforts que l'UE et l'OSCE déploient actuellement pour renforcer la méthodologie appliquée à l'observation de l'utilisation de nouvelles technologies dans le cadre du processus électoral et au suivi des recommandations formulées par les missions d'observation électorale (MOE) sont des exemples de coopération visant à soutenir la démocratie et à promouvoir les droits de l'homme. En 2019, l'UE a soutenu les activités menées par le BIDDH pour seconder les États participants de l'OSCE, par exemple en finançant des projets destinés à assurer le suivi des recommandations en matière d'élections dans les Balkans occidentaux, et pour mettre en place un système judiciaire complet en vue d'apporter une réponse aux crimes de haine. En outre, l'UE a été le principal donateur en faveur d'une enquête menée par l'OSCE sur le bien-être et la sécurité des femmes. Les conclusions de l'enquête ont été publiées en 2019 et l'UE a participé activement à plusieurs événements organisés à Vienne, Bruxelles et Varsovie afin de sensibiliser à ces questions.

À la suite d'un échange de lettres entre les secrétaires généraux de la Commission européenne, du SEAE et de l'OSCE, une réunion de milieu d'année a eu lieu en juin 2019 pour faire le point sur la coopération.



## L'UE au Conseil de l'Europe

Le 5 mai 2019, le Conseil de l'Europe (CdE) a célébré son 70<sup>e</sup> anniversaire. Tout au long de l'année, le Conseil de l'Europe a été confronté à des défis sans précédent et à des violations constantes des principes du Conseil de l'Europe. Conformément à ses priorités en matière de coopération avec le CdE en 2018-19<sup>7</sup>, l'UE a continué de soutenir cette instance dans la défense et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Le partenariat entre l'UE et le CdE repose sur trois piliers: le dialogue politique de haut niveau, la coopération juridique et le soutien financier. L'UE soutient résolument le rôle joué par la Cour européenne des droits de l'homme et le système basé sur les conventions du CdE, qu'elle estime être les principaux instruments au service de la défense des droits de l'homme en Europe. En 2019, les programmes conjoints UE-CdE menés dans la région concernée par l'élargissement de l'UE ainsi que dans les pays du Partenariat oriental et du sud de la Méditerranée ont continué de fournir une expertise large et solide sur le renforcement des capacités des institutions de pays partenaires à mettre en œuvre des réformes nationales et à les rapprocher des normes du CdE et de l'UE dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.

L'UE a continué d'encourager la coopération avec la société civile, d'intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les domaines d'activité, de promouvoir des politiques de la jeunesse efficaces, y compris en matière d'éducation et de formation, d'accélérer la mise en œuvre des priorités relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, et de traiter la question des migrations, une attention particulière étant accordée aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité: les femmes en situation de risque, les enfants, les personnes handicapées, les victimes de discrimination sur quelque base que ce soit, ainsi que les victimes de violences. L'UE a invité tous les pays à ratifier et à mettre en œuvre la convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, aussi connue sous le nom de convention de Lanzarote.

---

<sup>7</sup> [Priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe en 2018 et 2019](#)

En 2019, des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de domaines de coopération entre l'UE et le CdE. Le 10 juillet, le Comité des ministres du CdE a adopté par consensus la décision accordant à l'UE le statut d'observateur au sein du groupe d'États contre la corruption (GRECO). La participation de l'UE au GRECO en tant qu'observateur apporte une réelle valeur ajoutée, notamment en facilitant les travaux conjoints sur le renforcement des capacités et la mise en œuvre de normes destinées à renforcer l'État de droit et la lutte contre la corruption. La communication de la Commission de juillet 2019 sur le renforcement de l'État de droit au sein de l'Union<sup>8</sup> souligne l'importance de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des avis des experts d'organes tels que la Commission de Venise et le GRECO.

L'UE est restée pleinement attachée à son adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). L'article 6, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne fournit la base juridique et prévoit l'obligation pour l'Union d'adhérer à la CEDH. Le 7 octobre 2019, le Conseil "Justice et affaires intérieures" a adopté des directives de négociation supplémentaires de l'UE en vue de reprendre les négociations avec les autres États du CdE en ce qui concerne les modifications du projet d'accord d'adhésion de 2013.

### **L'UE au sein de l'Organisation internationale du travail**

En 2019, année marquée par le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation internationale du travail (OIT), l'UE a été un acteur essentiel de la conférence du centenaire de l'OIT sur le travail. Le 21 juin, la conférence a adopté la convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement (convention 190), complétée par une recommandation (recommandation 206). Cette convention établit, pour la première fois, des normes contraignantes, applicables à l'échelle mondiale, pour l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Elle consacre le droit de chacune et chacun à vivre dans un monde exempt de violence et de harcèlement, y compris la violence et le harcèlement sexuels et sexistes, et il y est affirmé que ces deux phénomènes, dans le monde du travail, peuvent constituer des violations des droits de l'homme ou des atteintes à ces droits. La recommandation fournit des orientations détaillées sur la prévention de la violence et du harcèlement et la lutte contre ces phénomènes, ainsi que sur la protection des victimes.

---

<sup>8</sup> Communication de la Commission intitulée "Renforcement de l'état de droit au sein de l'Union - Plan d'action" (COM/2019/343 final): <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:52019DC0343>.

L'adoption de ces nouveaux instruments a constitué un évènement historique pour la protection du droit au travail décent et, en raison de la grande importance attachée à la violence et au harcèlement sexuels et sexistes, elle a mis en exergue le droit des femmes de vivre à l'abri de la violence dans le monde du travail. L'UE et ses États membres ont joué un rôle essentiel, en poursuivant constamment le dialogue avec les gouvernements de toutes les régions et avec les organisations de travailleurs et d'employeurs pour parvenir à un consensus sur ces instruments.

La conférence a également adopté la déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail, qui définit des orientations pour une approche centrée sur l'humain vis-à-vis des changements intervenant dans le monde du travail, en mettant l'accent sur le travail et la protection sociale pour toutes et tous, l'égalité de genre, l'apprentissage tout au long de la vie et une transition juste vers un avenir durable sur le plan environnemental. La conférence a appelé à la ratification et à la mise en œuvre des normes fondamentales du travail et a lancé un processus pour l'intégration de conditions de travail sûres et saines dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

En outre, l'UE et ses États membres ont soutenu fermement le système de contrôle des normes de l'OIT. Lors de la conférence, ils ont diffusé des déclarations de l'UE concernant l'application des normes du travail dans 17 pays sur des questions telles que la liberté d'association et la négociation collective, le travail des enfants, le travail forcé et la discrimination. L'UE a aussi dialogué activement avec le conseil d'administration de l'OIT sur ces questions et a soutenu les travaux de l'organisation qui visent à garantir la liberté d'association en suivant de près les cas de menaces et de violences à l'encontre de syndicalistes.

Avec le soutien sans réserve de l'UE, l'OIT a joué un rôle déterminant dans les progrès accomplis en 2019 au Qatar, avec trois réformes essentielles: la suppression du visa de sortie et le droit des travailleurs de changer librement d'employeur, mesures qui, prises ensemble, terminent d'abolir le système de parrainage (*kafala*), ainsi qu'un salaire minimum non discriminatoire.

## 4. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

En octobre 2019, pour la première fois depuis dix ans, les ministres des affaires étrangères de l'UE ont adopté des conclusions du Conseil sur la démocratie<sup>9</sup>. Avec cette déclaration politique, l'UE a réaffirmé son attachement à une valeur fondatrice de l'Union<sup>10</sup>, la démocratie, et à son universalité<sup>11</sup>. Ces conclusions constituent un cadre global destiné à faire progresser la gouvernance démocratique.

Le soutien de la démocratie est un intérêt stratégique de l'Union, qui contribue à la réalisation d'objectifs fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune et à la mise en œuvre du programme 2030, en particulier la promotion d'institutions responsables et d'une prise de décision caractérisée par l'ouverture et la participation (objectif 16), la réduction des inégalités (objectif 10) et la réalisation de l'égalité des sexes (objectif 5).

Depuis l'adoption en 2009 des conclusions du Conseil sur le soutien à la démocratie<sup>12</sup>, le contexte mondial a profondément changé. L'ordre international fondé sur des règles est menacé et une pression accrue s'exerce sur les droits de l'homme à travers le monde, tandis que la qualité de la démocratie est en déclin et que l'espace dévolu à la société civile rétrécit.<sup>13</sup> L'ère numérique a fait naître de nouvelles possibilités de participation politique, mais pose également d'importants défis, parmi lesquels les incitations à la violence ou à la haine, les campagnes de désinformation, ainsi que les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits en ligne, notamment pour ce qui est de la liberté d'expression. En outre, le microciblage des messages politiques viole les droits à la vie privée.

---

<sup>9</sup> <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/10/14/democracy-eu-adopts-conclusions/>.

<sup>10</sup> Article 2 du TUE.

<sup>11</sup> Article 21 de la déclaration universelle des droits de l'homme: "La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics [et] doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement".

<sup>12</sup> Conclusions du Conseil sur le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE, 2009.

<sup>13</sup> <https://www.idea.int/publications/catalogue/global-state-of-democracy-2019?lang=en>.

Les nouvelles conclusions appellent à apporter des réponses urgentes et communes à ces défis et engagent l'UE et les États membres à prendre des mesures en faveur d'un ensemble détaillé d'engagements concrets. Parmi ceux-ci figurent des priorités de longue date: promouvoir des institutions participatives, responsables et démocratiques, soutenir des processus électoraux transparents et crédibles, promouvoir l'État de droit et l'indépendance de la justice, et conférer des moyens d'action à la société civile. Ils comportent par ailleurs des approches plus récentes: renforcer le soutien aux assemblées parlementaires et aux partis politiques, bâtir un espace civique et politique, soutenir et protéger les médias indépendants, remédier au rétrécissement de l'espace démocratique en ligne ainsi qu'aux défis que les technologies numériques présentent à la démocratie; redoubler d'effort pour donner suite aux recommandations des missions d'observation électorale de l'UE; et lutter contre les inégalités afin de rétablir la confiance dans la démocratie et les institutions démocratiques. Une attention particulière est accordée aux défenseurs des droits de l'homme, aux journalistes, aux femmes et aux jeunes dans toutes les actions.

À la suite de l'adoption des conclusions du Conseil, l'UE a participé (pour la première fois avec son propre groupe de discussion) au Forum mondial de la démocratie organisé par le Conseil de l'Europe du 6 au 8 novembre 2019 à Strasbourg. La tenue de ce groupe de discussion a été l'occasion d'attirer l'attention sur les efforts déployés par l'UE pour soutenir la démocratie à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, ainsi que sur la complémentarité des travaux de l'UE et du Conseil de l'Europe en matière de soutien à la démocratie.

En 2019, les projets de coopération axés sur le soutien de la démocratie ont mobilisé 147 millions d'euros dans 37 pays. Ces projets ont appuyé la mise en place d'institutions responsables, l'organisation d'élections, le soutien à des assemblées parlementaires nationales et le développement de médias indépendants et de qualité. Un appel à propositions global lancé au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) visait principalement à mobiliser des outils numériques pour soutenir la participation démocratique; il a accordé trois subventions à des projets menés en Asie centrale, au Brésil et au Cambodge. Ces projets soutiendront l'éducation aux médias et la lutte contre les discours de haine et la désinformation. Un autre appel global a été lancé dans le cadre de l'IEDDH pour des projets visant à promouvoir l'obligation de rendre compte, la transparence, le contrôle et un examen de la mise en œuvre des politiques publiques.

De concert avec des organisations de la société civile, l'UE a organisé la Journée internationale de la démocratie 2019, qui avait pour thème "Pas de démocratie sans responsabilité".

Le programme "Parlements en partenariat", un nouveau projet de l'UE visant à renforcer les capacités des parlements (INTER PARES)<sup>14</sup>, a été lancé en juillet dans le but de renforcer les capacités des assemblées parlementaires grâce au partage d'expertise entre les parlements des États membres de l'UE et les parlements des pays partenaires de l'UE.

Le projet Supporting Democracy, qui a pris fin en 2019, a aidé des organisations de la société civile à trouver des outils innovants pour promouvoir la participation civique. Des OSC ont rencontré les délégations de l'UE en Malaisie et au Liban pour discuter des moyens d'améliorer l'utilisation des nouvelles technologies en faveur d'une citoyenneté active dans les espaces civiques fermés. Pour donner suite à ces réunions, l'UE s'attache à mieux informer son personnel sur les possibilités et défis que présentent les nouvelles technologies. Une table ronde consacrée aux effets potentiels de l'intelligence artificielle (IA) sur le soutien de la démocratie a été organisée en décembre 2019.

Par ailleurs, l'UE a continué en 2019 à soutenir la tenue d'élections dans les Balkans occidentaux par l'intermédiaire du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE. Elle a en particulier apporté son concours aux institutions et à la société civile de cette région dans les efforts qu'elles déploient pour assurer le suivi des recommandations des missions d'observation électorale dans les domaines liés à la gestion des élections, à l'inscription des électeurs et au rôle et au travail des médias durant les campagnes électorales.

Au cours de l'année, l'UE a également fourni un soutien technique à plusieurs pays dans le monde. Au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), l'UE a par exemple commencé à aider la Bosnie-Herzégovine à élaborer une stratégie quinquennale et un plan d'action correspondant destinés à améliorer l'intégrité, la transparence et l'efficacité du processus électoral.

L'UE a également poursuivi sa coopération avec le Conseil de l'Europe sur des questions relatives à la promotion de la démocratie. Ainsi, en Ukraine, un projet commun axé sur la liberté des médias vise, notamment, à garantir une couverture médiatique équilibrée et professionnelle des élections 2019-2020.

---

<sup>14</sup> <https://www.idea.int/news-media/events/launch-conference-inter-pares-parliaments-partnership-eu-global-project-strengthen>

En 2019, le Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) est resté un partenaire européen essentiel dans les pays visés par l'élargissement et les pays du voisinage, en soutenant des initiatives dans plusieurs domaines, depuis l'observation électorale jusqu'à la sensibilisation à des questions spécifiques telles que la nécessité d'aller voter et les droits des électeurs, en passant par la formation de militants inexpérimentés en matière de participation aux élections. Le FEDEM appuie en outre le suivi des médias et les enquêtes sociales, en ce qui concerne par exemple le suivi de la position des citoyens vis-à-vis des élections.

### **Participation de personnes appartenant à des communautés roms aux élections locales en République de Moldavie**

En République de Moldavie, les Roms sont largement sous-représentés dans la prise de décision aux niveaux local et national. La East Europe Foundation (Fondation pour l'Europe de l'Est, EEF) a noué un partenariat stratégique avec une ONG rom, Tarna Rom, toutes deux œuvrant à donner aux Roms les moyens de se présenter comme candidats aux élections locales. En 2018-2019, l'EEF et Tarna Rom ont, dans cette optique, formé 100 participants roms provenant de 48 localités aux questions d'encadrement politique, de bonne communication publique et d'élaboration de campagnes électorales efficaces. Ces formations, couplées aux événements organisés par la suite pour instaurer un dialogue avec les partis politiques, ont contribué à ce que davantage de Roms figurent sur les listes de candidats.

Il est ressorti de l'observation du scrutin du point de vue rom, menée par l'EEF et Tarna Rom pour la première fois en République de Moldavie, que 42 Roms se présentaient pour un poste de conseiller local, 17 pour un poste de conseiller d'arrondissement, et trois pour un poste de maire. Au final, 12 représentants des communautés roms ont été élus conseillers locaux. Cela constitue une avancée modeste mais importante vers une prise de décision plus inclusive et une plus grande cohésion sociale en République de Moldavie.

En 2019, le Parlement européen (PE) a continué à soutenir les assemblées parlementaires et les acteurs qui y sont liés par l'intermédiaire de ses activités d'observation électorale, de ses programmes de renforcement des capacités, de ses actions en faveur des droits de l'homme et de ses initiatives en matière de médiation et de dialogue, autant d'éléments déjà bien établis, et il a achevé ses efforts de soutien à la démocratie dans le cadre de la stratégie globale de soutien à la démocratie au cours de la huitième législature parlementaire.

Les Balkans occidentaux sont demeurés une région prioritaire dont les institutions démocratiques jouissent d'un soutien politique fort, comme cela a été souligné lors de la table ronde de haut niveau examinant la perspective européenne de cette région. Le dialogue Jean Monnet pour la paix et la démocratie<sup>15</sup> s'est poursuivi avec l'Assemblée de la République de Macédoine du Nord en 2019, preuve de l'importance qu'attache l'UE aux aspirations de ce pays en ce qui concerne le processus d'adhésion. Un nouveau dialogue entre partis a été instauré avec le Parlement de la République de Serbie, dans le but principalement d'améliorer la culture de dialogue politique entre les partis politiques.

Les travaux menés par le PE en matière de soutien à la démocratie dans le voisinage européen ont compris diverses activités réalisées avec les parlements de la Géorgie, de la Moldavie, de l'Ukraine et du Maroc. En Ukraine, le dialogue Jean Monnet a repris avec la Verkhovna Rada (Conseil suprême). L'un des points forts des travaux menés par le PE dans le cadre du programme concernant la jeunesse, la paix et la sécurité a été l'introduction des actions phares du PE en faveur des jeunes dirigeants politiques en Arménie/Azerbaïdjan et en Israël/Palestine<sup>16</sup> en vue de la tenue de discussions sur les défis communs et les bonnes pratiques entre jeunes bâtisseurs de la paix.

Au début de la 9<sup>e</sup> législature, le PE a réaffirmé que la stratégie globale de soutien à la démocratie est un principe directeur de ses travaux de soutien à la démocratie, lesquels sont principalement axés sur l'aide de préadhésion et les pays du voisinage. Un certain nombre de nouveaux instruments tels que les dialogues parlementaires sur les élections et les programmes de formation des formateurs ont été approuvés par le PE en tant que volet important de ses efforts de soutien à la démocratie dans les années à venir.

Les missions d'observation électorale (MOE) sont un signe tangible de l'attachement de l'UE au soutien de la démocratie et à la promotion du respect des droits de l'homme et de l'État de droit dans le monde. En 2019, l'UE a déployé huit missions d'observation électorale (en El Salvador, au Kosovo\*, au Malawi, au Mozambique, au Nigeria, au Sénégal, au Sri Lanka et en Tunisie), et sept missions d'experts électoraux ont été déployées dans des pays partenaires (en Afghanistan, en Bolivie, au Guatemala, en Guinée-Bissau, aux Maldives, en Mauritanie et en Afrique du Sud).

---

<sup>15</sup> <https://www.europarl.europa.eu/globaldemocracysupport/en/mediation-&-dialogue/jean-monnet-dialogues.html>

<sup>16</sup> *Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.*

\* *Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.*



L'UE a encore intensifié ses travaux de suivi de la mise en œuvre des recommandations émises dans le cadre de MOE, un élément crucial pour que la démocratie s'enracine plus profondément dans les pays partenaires. Davantage de missions de suivi électoral ont été déployées (en El Salvador, au Ghana, en Gambie, au Honduras, au Myanmar/Birmanie, au Paraguay et en Zambie) et des efforts systématiques ont été fournis afin de mettre davantage en correspondance les travaux des missions électorales de l'UE et l'assistance technique au service de la réforme électorale. L'UE a en outre développé une base de données publique, qui donne accès à un répertoire central des recommandations formulées par les MOE de l'UE depuis 2016.

L'UE a apporté son soutien à des observateurs électoraux locaux au Bénin, au Burkina Faso, au Tchad, aux Comores, en Géorgie, à Madagascar, en Mauritanie, en Moldavie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Thaïlande et en Ukraine.

#### **Base de données de l'Union européenne sur les missions d'observation électorale**

Une fonction permet de rechercher des recommandations données par année, région/pays, type de mission, type d'élection et type de recommandation. La base de données permet également d'accéder facilement aux rapports finaux des missions d'observation électorale de l'UE, aux déclarations préliminaires et aux communiqués de presse depuis 2000, et donne des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations par pays. Elle représente dès lors un outil précieux pour les organisations de la société civile et les citoyens, ainsi que pour les observateurs électoraux internationaux et les délégations de l'UE qui défendent la mise en œuvre des recommandations et pour toute personne désireuse de rechercher et d'analyser les recommandations émises par les MOE de l'UE et de suivre l'évolution de leur mise en œuvre.<sup>18</sup>

---

<sup>18</sup> La base de données sur les missions d'observation électorale de l'UE est accessible à l'adresse <http://database.eucom.eu>.

L'utilisation des médias sociaux dans les processus électoraux ayant connu un essor très important à travers le monde, l'UE a également adapté sa méthode d'observation. Elle a élaboré un ensemble spécifique d'orientations méthodologiques pour permettre une analyse plus systématique des campagnes médiatiques en ligne et des cadres stratégiques, afin de s'assurer que les normes électorales hors ligne s'appliquent également en ligne. Ces nouvelles orientations ont été testées par des analystes réunis en équipes restreintes spécialisées dans le cadre des MOE déployées en 2019 au Nigeria, en Tunisie et à Sri Lanka. Les premiers résultats étant probants, la méthodologie sera encore affinée et systématiquement appliquée à toutes les futures MOE de l'UE. Le fait que les MOE intègrent la dimension numérique des élections permettra à l'UE d'aider les pays du monde entier à élaborer le type de cadres stratégiques nécessaires pour relever les nouveaux défis auxquels se heurte la tenue d'élections démocratiques, grâce à la suite donnée aux recommandations.

## 5. UN ESPACE FAVORABLE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

En 2019, l'UE a continué à assurer le suivi de la communication intitulée "Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures"<sup>19</sup> ainsi que des conclusions du Conseil de 2017 dans lesquelles le Conseil réaffirmait que les membres de la société civile sont des acteurs à part entière à la fois de la gouvernance et du développement et sont, en tant que telles, des partenaires incontournables pour le succès de la mise en œuvre du programme de développement à l'horizon 2030.

Par l'intermédiaire de son réseau de délégations et de bureaux et au travers de ses interactions avec les OSC et du soutien qu'elle leur apporte, l'UE se penche régulièrement sur les menaces qui pèsent sur l'espace dont disposent la société civile et la démocratie et cherche à formuler des réponses cohérentes et efficaces à ce problème.

Nouer des contacts avec la société civile et lui donner des moyens d'agir sont restés des objectifs à l'avant-plan de l'action de l'UE. L'UE s'est opposée dans un certain nombre de pays, par des messages publics et privés, aux restrictions injustifiées de l'espace dévolu à la société civile, telles que les mesures législatives restrictives, les limites en matière d'enregistrement et de financement, les campagnes de diffamation et toute tentative d'entraver le travail de celle-ci.

---

<sup>19</sup> Conclusions du Conseil sur l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures (19 juin 2017)  
<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10279-2017-INIT/fr/pdf>

En 2019, la révision des feuilles de route par pays pour l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile pour la période 2018-2020 s'est poursuivie. Pour la plupart des pays, la première des priorités a continué d'être la mise en place d'un environnement favorable à la société civile. Parmi les nouvelles feuilles de route, un certain nombre visent à ouvrir des espaces de dialogue et, dans la mesure du possible, à influencer et contrebalancer la tendance au rétrécissement de la marge de manœuvre dont disposent tant les OSC que les individus. Les feuilles de route contribuent également à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la protection des défenseurs des droits de l'homme, en particulier dans des contextes fragiles et dans lesquels les OSC voient leur espace se réduire.

Conformément aux pratiques en vigueur, des consultations ont été menées tout au long de l'année à Bruxelles et dans des pays tiers auprès de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme avant le lancement d'un appel à propositions pour la mise en œuvre des activités et dans la perspective des dialogues sur les droits de l'homme. L'UE a continué à organiser des réunions d'information à l'intention de la société civile après la tenue des dialogues sur les droits de l'homme. Une note conjointe du SEAE et de la Commission européenne, publiée en 2019 et intitulée "Seven Tips for Meaningful Engagement of Civil Society Organisations in the Roll-Out of the European Neighbourhood Policy" (Sept astuces pour associer véritablement les organisations de la société civile au déploiement de la politique européenne de voisinage), visait à aider les délégations à dialoguer avec la société civile dans le voisinage.

Les représentants de la société civile ont entretenu des contacts réguliers avec le groupe "Droits de l'homme" du Conseil (COHOM) et ont été systématiquement informés de ses conclusions. En 2019, plusieurs événements ciblés ont eu lieu à Bruxelles, tels que le 21<sup>e</sup> forum UE-ONG sur l'élaboration d'un avenir environnemental équitable, le deuxième forum de la société civile Majalat en décembre 2019, et les Journées européennes du développement (JED) en juin 2019.

La Commission a en outre encouragé un dialogue stratégique au niveau mondial et régional avec les OSC par l'intermédiaire de son Forum politique pour le développement (FPD), qui est depuis longtemps l'occasion d'échanger avec les OSC du monde entier sur l'état de la société civile et sur les priorités stratégiques. En 2019, la question d'un environnement favorable figurait à l'ordre du jour de la troisième réunion régionale d'Asie, qui s'est tenue au Népal du 24 au 26 septembre 2019, ainsi qu'à celui de la réunion mondiale 2019 du FPD, qui s'est tenue à Bruxelles du 13 au 15 mars 2019.

En outre, en marge des dialogues sur les droits de l'homme tenus avec les pays partenaires, les OSC ont également été invitées à participer à des séminaires de la société civile financés au titre de l'IEDDH, du service des instruments de politique étrangère (service des IPE) et du programme thématique "Organisations de la société civile et autorités locales" (OSC-AL). En 2019, des séminaires de la société civile ont été organisés en marge des dialogues sur les droits de l'homme avec Cuba, l'Indonésie, l'ASEAN, l'UA et le Brésil, parmi d'autres. Au sein des enceintes multilatérales, l'UE a continué encore plus activement à promouvoir la participation des ONG aux travaux du Conseil des droits de l'homme, notamment en défendant le droit de parole des ONG. En 2019, l'UE et les États membres ont en outre soutenu avec succès le renvoi à un vote au sein du Conseil économique et social (ECOSOC) afin d'annuler les reports répétés, par le Comité des Nations unies chargé des ONG, de l'examen de demandes introduites par des ONG.

L'UE a maintenu l'interdiction d'exporter du matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression interne et a continué à contrôler l'exportation de certains autres biens susceptibles d'être utilisés pour la fabrication et l'entretien de matériel susceptible d'être utilisé à de telles fins contre la société civile.

Tout au long de l'année 2019, l'UE a poursuivi ses efforts visant à préserver l'espace dévolu à la politique des droits de l'homme dans le cadre de ses accords politiques et de coopération, ainsi que de sa politique commerciale. Elle a inclus des dispositions spécifiques relatives aux droits de l'homme dans ces accords et fait en sorte que les organisations de la société civile soient associées à leur mise en œuvre.

Dans les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, l'état du dialogue social et les questions socioéconomiques de plus grande envergure liées aux programmes de réforme économique de ces pays ont fait l'objet de discussions avec les organisations de travailleurs et d'employeurs. Par l'intermédiaire de la plateforme pour l'emploi et les affaires sociales dans les Balkans occidentaux, l'UE soutient, avec le concours de l'OIT, la mise en place d'organes tripartites associant gouvernements, syndicats et associations d'employeurs.

L'UE a soutenu la société civile par l'intermédiaire des instruments financiers existants et en adaptant les modalités de financement, pour permettre par exemple aux organisations en exil de recevoir des fonds. Sur la base des succès engrangés par le passé en matière d'aide aux défenseurs des droits de l'homme menacés, une nouvelle génération de fonds d'urgence a été activée en 2019.

Les organisations de la société civile sont les principaux bénéficiaires de l'aide fournie par l'IEDDH et le programme thématique OSC-AL. Par l'intermédiaire des 25 accords-cadres de partenariat (ACP) relevant du programme OSC-AL, les OSC sont soutenues en tant que contributeurs essentiels de l'élaboration des politiques aux niveaux régional et mondial. Parmi ces ACP, certains (y compris ceux passés avec la Fédération internationale des droits de l'homme, CIVICUS et le Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement) favorisent directement un environnement propice et s'attaquent au rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile. En outre, au travers des priorités du programme OSC-AL, ainsi que des actions menées en matière de droits civils et politiques et de gouvernance au titre de l'IEDDH, l'UE soutient la promotion d'un environnement favorable aux OSC dans les pays partenaires.

En tirant les enseignements des ACP au titre du programme OSC-AL, des ACP ont également été signés en 2019 avec le Kosovo, l'Ukraine et, au niveau régional, le Partenariat oriental. Par ces partenariats stratégiques, l'UE établira une coopération durable avec les OSC choisies et affectera plus efficacement son soutien, ce qui lui permettra d'avoir un effet plus important sur le terrain. En outre, des petites subventions et des subventions flexibles versées par l'intermédiaire d'un mécanisme de réaction rapide ont continué de permettre aux OSC de réagir à des changements inattendus au sein de l'espace dévolu à la société civile dans l'ensemble de la région du voisinage oriental.

Tirant parti de ce qui constitue sa plus grande force, à savoir sa capacité à opérer sans avoir à obtenir le consentement du gouvernement hôte, l'IEDDH a pu faire porter son action principalement sur des questions sensibles et des approches innovantes et coopérer directement avec des OSC isolées ou marginalisées. En particulier, les conditions exceptionnelles offertes par la facilité de l'IEDDH pour les crises en matière de droits de l'homme permettent à l'UE d'allouer des subventions directes à des OSC opérant dans des contextes particulièrement graves et difficiles au regard des droits de l'homme et de la démocratie. En outre, des initiatives spécifiques en faveur de la démocratie ont été mises en œuvre dans le but de promouvoir un espace favorable (par exemple les programmes Supporting Democracy, Media4Democracy et CivicTech4Democracy). L'UE fournit également un soutien financier aux rapporteurs spéciaux des Nations unies sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, qui jouent un rôle essentiel pour garantir un environnement favorable à la société civile. L'UE promeut également un environnement favorable à la société civile par la mise en œuvre d'approches méthodologiques telles que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'approche fondée sur les droits à l'égard de la coopération au développement, qui donnent aux délégations de l'UE les moyens d'agir en faveur des droits de l'homme dans tous les secteurs de leur travail. Ce soutien multiforme aide à lutter contre les lois et pratiques restrictives qui entravent le travail de la société civile indépendante.

## **Institutions nationales de défense des droits de l'homme**

Les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) sont des acteurs essentiels de l'architecture des droits de l'homme au sens large, qui participent aux processus de développement fondés sur les droits. Toutefois, elles sont touchées par la détérioration de la situation, caractérisée par un rétrécissement de l'espace démocratique et civique permettant une action indépendante en matière de droits de l'homme.

En 2019, l'UE a continué de surveiller les multiples défis auxquels les INDH sont confrontées dans l'exercice de leurs mandats. Le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2015-2019 a mentionné les INDH parmi les partenaires clés de l'UE et reconnu le rôle essentiel qu'elles jouent dans la promotion et la protection des droits de l'homme. L'UE est fermement résolue à soutenir les INDH dont les travaux sont conformes aux principes de Paris, ainsi que les institutions qui œuvrent pour faire respecter ces principes.

Dans le prolongement de l'engagement énoncé dans le plan d'action de l'UE concernant le renforcement de la participation des INDH aux processus de consultation au niveau national, en 2019, des INDH ont pris part aux dialogues sur les droits de l'homme que l'UE a menés avec le Maroc, le Kirghizstan et le Turkménistan.

Un soutien financier vient compléter l'engagement politique de l'UE à l'égard des INDH. Si les INDH ont bénéficié d'une aide ad hoc par le passé, l'adoption du règlement relatif à l'IEDDH pour la période 2014-2020 a montré que le soutien des INDH fait l'objet d'un nouvel engagement renforcé. L'IEDDH finance actuellement deux programmes stratégiques ciblés destinés à soutenir les INDH:

- un programme ciblé intitulé "Renforcement des capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme" (NHRI.EU phase 2), qui a débuté en janvier 2019 pour une période de trois ans et auquel l'UE contribue à hauteur de 3,75 millions d'euros. L'objectif du programme est non seulement de soutenir les capacités des INDH, mais aussi d'appuyer la coopération avec leurs réseaux régionaux et internationaux et de renforcer encore l'Alliance mondiale des INDH. L'Institut danois des droits de l'homme est le demandeur principal, auquel s'associent en qualité de codemandeurs les secrétariats mondiaux et régionaux d'INDH reconnus par les Nations unies (Alliance mondiale des INDH, forum Asie-Pacifique, réseau des INDH africaines et réseau européen des INDH). Le réseau des INDH du continent américain, reconnu comme étant doté de la personnalité juridique par le ministère du gouvernement du Panama le 7 juin 2019, sera ajouté au programme en tant que codemandeur supplémentaire;
- un deuxième programme ciblé, doté d'une enveloppe de 1 million d'euros destinée au réseau européen des INDH, qui vise à renforcer l'efficacité des INDH à promouvoir et protéger les droits de l'homme dans les situations de conflit et d'après-conflit dans l'Europe élargie, au travers du renforcement des capacités, du dialogue et de la coopération entre les INDH concernées, ainsi que du dialogue avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

## 6. LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

En 2019, l'UE a continué de soutenir sans relâche les défenseurs des droits de l'homme, de dénoncer la réduction de l'espace dévolu à la société civile et de recourir à des mesures politiques et financières pour soutenir ceux qui luttent pour les droits de l'homme, en particulier lorsqu'ils sont en danger. La situation dans le monde est restée extrêmement difficile avec une augmentation des représailles, notamment sous forme de harcèlement, d'arrestations et d'attaques, y compris des cyberattaques, et d'assassinats visant des défenseurs des droits de l'homme<sup>20</sup>.

La coopération entre les délégations de l'UE et les missions des États membres de l'UE reste l'un des outils les plus efficaces pour concrétiser les orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme sur le terrain. Ces actions comprennent la rédaction de rapports plus réguliers; l'augmentation du soutien public aux défenseurs des droits de l'homme, y compris la création de nouveaux prix récompensant des défenseurs des droits de l'homme; une présence accrue de l'UE lors de l'observation de procès; l'opposition à des restrictions injustifiées, telles que des interdictions de pénétrer sur le territoire et des gels des avoirs imposés à des individus pour les dissuader de militer en faveur des droits de l'homme; la promotion d'un environnement favorable aux défenseurs des droits de l'homme par un dialogue politique et stratégique avec les pays partenaires; la dénonciation des cas d'intimidation, de harcèlement ou de représailles; l'envoi de messages forts lors de visites de pays et l'amélioration de la protection des défenseurs des droits de l'homme grâce à des projets spécifiques à chaque pays.

Ainsi, la mise en place du mécanisme de partage des charges entre les délégations et les États membres de l'UE a permis de rendre le suivi de la situation des défenseurs des droits de l'homme plus efficace.

### **Groupe de filtrage au Guatemala**

Le groupe de filtrage (dirigé par la délégation de l'UE et composé d'États membres de l'UE, de la Suisse, du Canada, des États-Unis, ainsi que des bureaux de pays du HCDH et du HCR) a soutenu les travaux des défenseurs des droits de l'homme. Ce soutien comprenait des réunions périodiques avec les défenseurs (12), des visites dans des zones reculées présentant un risque élevé pour les défenseurs, la présence à des audiences judiciaires, des communiqués, des visites à des défenseurs emprisonnés, ainsi que des réunions périodiques avec du personnel de justice et des institutions chargés de la protection des défenseurs des droits de l'homme en vue de suivre 27 cas d'attaques contre des défenseurs et des cas de défenseurs faisant l'objet de procédures judiciaires.

<sup>20</sup> Depuis 2005, l'UE a soutenu plus de 30 000 défenseurs des droits de l'homme.

Au sein de la Troisième Commission de l'AGNU, l'UE a participé activement aux négociations menées par la Norvège sur la résolution sur les défenseurs des droits de l'homme. Au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, l'UE a soutenu la résolution présentée à l'initiative de la Norvège sur les défenseurs des droits de l'homme travaillant sur des questions environnementales. Cette résolution porte sur la reconnaissance de la contribution des défenseurs des droits environnementaux en faveur de l'exercice des droits de l'homme, de la protection de l'environnement et du développement durable. Parvenir à un consensus sur cette question cruciale a représenté une avancée considérable. Lors de sa session de septembre, le CDH a approuvé avec véhémence une résolution sur les représailles contre ceux qui coopèrent avec les Nations unies, ses institutions et les mécanismes dans le domaine des droits de l'homme, une initiative qui a été fortement soutenue par les États membres de l'UE.

En 2019, l'UE a soutenu la résolution triennale du CDH sur le mandat du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association et a continué de soutenir ce rapporteur, ainsi que les rapporteurs spéciaux sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression; leur travail est essentiel pour lutter contre la détérioration de l'environnement de travail des défenseurs des droits de l'homme. L'UE a activement poursuivi sa coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux chargés de protéger les défenseurs des droits de l'homme, y compris en participant à la neuvième rencontre entre les mécanismes sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, une initiative conjointe de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), organisée par le BIDDH de l'OSCE à Varsovie, le 18 septembre. Cette rencontre a eu lieu en présence, entre autres, du rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, du directeur du BIDDH de l'OSCE, du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE. Les participants ont procédé à un échange de vues sur l'impact que les lois relatives à la sécurité nationale et à la lutte contre le terrorisme ont eu sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, sur les stratégies visant à réaffirmer la légitimité, les réalisations et le rôle positif des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur la participation de ces derniers aux travaux des organisations intergouvernementales. Une manifestation parallèle s'est ensuite tenue en marge de la réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine de l'OSCE, en ce qui concerne la protection des défenseurs des droits de l'homme, avec des mécanismes et institutions internationaux et régionaux.

Les défenseurs des droits de l'homme, en particulier ceux qui travaillent sur des questions relatives aux droits de l'homme liées aux terres, à l'environnement et aux industries extractives, ont fait l'objet d'une répression particulièrement sévère, y compris des assassinats. Dans le cadre de l'engagement spécifique pris par l'UE concernant l'intensification des efforts visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme, le forum annuel UE-ONG sur les droits de l'homme s'est tenu les 3 et 4 décembre 2019 à Bruxelles et a rassemblé des défenseurs des droits de l'homme de plus de 90 pays afin de débattre de la manière de construire un avenir environnemental équitable.



L'UE a évoqué, par des déclarations, le cas de certains défenseurs des droits de l'homme lors des réunions du Conseil permanent de l'OSCE et à l'occasion de la réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, que l'OSCE a tenue à Varsovie. L'UE a par ailleurs contribué activement à la réunion du comité sur la dimension humaine consacrée aux défenseurs des droits de l'homme, organisée en décembre 2019, en mettant l'accent sur la politique de l'UE et la contribution financière apportée aux défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'en invitant tous les États participants de l'OSCE à mettre en œuvre les engagements existants en la matière (étant donné que certains États participants remettent en question le concept de défenseurs des droits de l'homme). La déclaration de l'UE marquant la Journée des droits de l'homme au sein du Conseil permanent de l'OSCE portait essentiellement sur les défenseurs des droits de l'homme et les défis auxquels ils sont confrontés dans l'espace de l'OSCE.

L'UE est restée un donateur important pour la protection des défenseurs des droits de l'homme dans le cadre de l'IEDDH, qui est le plus grand programme au monde consacré aux droits de l'homme et à la démocratie (1,3 milliard d'euros pour la période 2014-2020).

L'IEDDH finance le mécanisme de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme ProtectDefenders.eu (20 millions d'euros pour 2015-2019). Il a apporté un soutien à plus de 30 000 défenseurs des droits de l'homme et à leurs familles depuis 2015 grâce à une combinaison d'initiatives à court, moyen et long terme (y compris des actions de soutien direct, de formation, de défense et de sensibilisation). Ce mécanisme a été renouvelé en novembre 2019 pour trois années supplémentaires avec un budget de 15 millions d'euros. L'UE s'est grandement investie pour soutenir les femmes défenseurs des droits de l'homme, compte tenu du rôle de premier plan qu'elles jouent dans la défense des droits de l'homme, mais aussi des obstacles liés au genre auxquels elles sont confrontées. Par conséquent, l'un des nouveaux éléments du mécanisme renouvelé répondra à la nécessité de promouvoir une approche qui tient compte des questions d'égalité des sexes. Une autre nouveauté est le soutien aux initiatives visant à mettre à l'abri des défenseurs des droits de l'homme en danger, en particulier aux niveaux régional et local.

Le fonds d'urgence de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme en danger, en place depuis 2010 et directement géré par l'UE, a apporté un soutien à plus d'un millier de défenseurs des droits de l'homme et leurs familles depuis 2014. Ce soutien financier direct contribue à la mise en œuvre effective des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme par les délégations et les États membres de l'UE, tout en venant compléter l'action politique visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme. Le fonds d'urgence fournit une assistance essentielle, parfois vitale, aux défenseurs des droits de l'homme, leur permettant ainsi de poursuivre leur travail légitime en matière de droits de l'homme.

La facilité pour les crises en matière de droits de l'homme de l'IEDDH fournit des subventions souples à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme travaillant dans des conditions extrêmement difficiles et/ou lorsqu'il serait inapproprié de publier un appel à propositions. En 2019, six projets comptaient parmi leurs principaux objectifs la réattribution et le renforcement des capacités des défenseurs des droits de l'homme.

### **#WeDefendLife – Une campagne pour faire entendre la voix des défenseurs des droits de l'homme en Colombie**

La campagne #WeDefendLife (#DefendamosLaVida) illustre ce qu'il est possible de réussir, grâce à la diplomatie numérique et à la coopération pour articuler les efforts déployés par l'UE et ses États membres (et la Suisse) en Colombie. Ensemble, les ambassades ont sélectionné en priorité 40 défenseurs des droits de l'homme répartis sur l'ensemble du territoire colombien, dont la vie et les activités sont menacées, et leur ont apporté un soutien en leur montrant qu'ils n'étaient pas seuls. Chaque ambassade s'est engagée, pour un ou plusieurs cas, à effectuer un suivi des personnes concernées et à leur donner de la visibilité auprès des autorités, de la société et des médias afin de prévenir la stigmatisation et d'en appeler à leur protection.

## **7. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS**

Le mandat de l'UE dans ce domaine est défini dans les orientations relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne et le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. En 2019, plusieurs actions pertinentes ont été mises en œuvre dans le cadre du consensus européen pour le développement<sup>21</sup> et de l'objectif de développement durable n° 16.10.

En 2019, les orientations de l'UE relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne ont été mises en avant à de nombreuses occasions. Plusieurs déclarations ont été publiées sur la liberté d'expression, soit par la HR/VP ou dans le contexte des travaux de l'UE au sein des Nations unies, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. À certaines occasions, des déclarations locales ont été convenues par les délégations de l'UE avec des États membres et des pays partageant les mêmes valeurs.

<sup>21</sup> "Le nouveau consensus européen pour le développement – notre monde, notre dignité, notre avenir", adopté conjointement par le Conseil, le Parlement européen et la Commission en juin 2017.

[https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/european-consensus-on-development-final-20170626\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/european-consensus-on-development-final-20170626_en.pdf)

L'UE a systématiquement soulevé la question de la liberté d'expression et de la liberté de la presse dans le cadre des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme engagés avec des pays partenaires, entre autres avec Cuba, le Pakistan, l'Afrique du Sud et l'Indonésie.

L'UE a continué de collaborer étroitement et efficacement sur ces questions avec l'OSCE, le Conseil de l'Europe et les institutions spécialisées des Nations unies.

L'UE a soutenu les travaux du rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et entend renforcer la coopération directe.

Des manifestations régionales et locales ont également été organisées, telles que les événements organisés dans le cadre des Journées des médias UE-Balkans occidentaux. Lors de l'édition 2019, un groupe d'éminents journalistes, vérificateurs de faits et universitaires ont discuté de la situation dans la région et de la voie à suivre pour lutter contre la désinformation.

En 2019, des journalistes et des professionnels des médias ont encore et toujours été la cible d'attaques de nature psychologique, physique et numérique. Des actes d'intimidation et de harcèlement ont été signalés dans toutes les régions, s'accompagnant souvent d'un refus par les pouvoirs publics d'enquêter efficacement. L'UE a fourni un soutien, y compris une assistance juridique, aux journalistes en danger par l'intermédiaire des mécanismes pour les défenseurs des droits de l'homme et des travaux du Centre européen pour la liberté de la presse et des médias. Dans de nombreux pays, un soutien financier a été apporté localement pour promouvoir la protection des journalistes, des blogueurs et des professionnels des médias.

Le projet Media4Democracy a continué de fournir une assistance technique aux délégations de l'UE tout au long de l'année, en développant la capacité du personnel des délégations de l'UE et des États membres à mettre en œuvre de façon durable les orientations relatives à la liberté d'expression dans différents contextes locaux, tout en augmentant le nombre de dialogues directs avec les journalistes, les institutions médiatiques et la société civile. Le projet a fourni des évaluations ciblées des médias en Malaisie et au Burundi; des moyens pour renforcer les médias afin d'améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes au Burkina Faso et en Malaisie; trois programmes de bourses d'études en Tanzanie, au Rwanda et au Kirghizstan; une analyse juridique visant à renforcer la liberté d'expression en Russie; des travaux pour lutter contre les discours de haine et la désinformation en Indonésie; et a mené des actions de soutien des médias dans des contextes hostiles et très dangereux.

Deux appels lancés au niveau international au titre de l'IEDDH étaient consacrés au soutien du militantisme et de la participation civiques au moyen des technologies numériques, et des projets ont été sélectionnés: i) pour le Brésil, afin d'encourager la transparence et l'éducation aux médias, pour contrer l'utilisation de robots dans les médias sociaux à des fins de désinformation; ii) pour le Cambodge, afin de donner aux jeunes citoyens issus de communautés ethniques minoritaires les moyens de rendre le gouvernement plus participatif, transparent, à l'écoute et responsable, y compris en tirant parti des technologies numériques, dans les provinces de Ratanakiri, Mondolkiri, Kaoh Kong et Kampot; et iii) pour l'Asie centrale, afin d'encourager les jeunes vulnérables habitant dans des zones reculées à participer à des jeux éducatifs en ligne et sur téléphone leur permettant de développer leur esprit critique et d'étendre l'accès à des outils pédagogiques et d'information en ligne.

La nécessité d'assurer la liberté d'expression et des médias est restée l'un des principaux défis pour les pays candidats à l'adhésion à l'UE. L'ingérence politique dans le secteur des médias, la durabilité économique des médias indépendants, la concentration de la propriété des médias et les différentes formes d'intimidation, dont la violence contre les journalistes et les autres professionnels des médias, sont des questions d'actualité. Pour que la situation s'améliore, il ne suffira pas de transposer les règles de l'UE: cela passe nécessairement par un changement de comportement et de culture dans les domaines politique, judiciaire et des médias. L'UE a continué de soutenir ce processus en fournissant une assistance et des conseils juridiques en matière de rédaction de la législation sur les médias et en effectuant un suivi complet des politiques des pays candidats et des candidats potentiels.

Le soutien financier apporté par les programmes de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) était fondé sur la stratégie et la vision politique définies lors des conférences "Speak-up!" et des Journées des médias UE-Balkans occidentaux (dont la dernière s'est tenue à Podgorica les 12 et 13 septembre 2019).

Les activités comprennent par exemple la promotion d'un journalisme de qualité et le journalisme d'investigation pour les journalistes en début et en milieu de carrière, un programme régional de subventions aux journalistes, ainsi qu'un programme d'assistance technique destiné aux services publics de radiodiffusion.

En partenariat avec l'UNESCO, un soutien pour la responsabilité des médias, la gouvernance interne des médias et l'éducation aux moyens d'information est fourni en vue de faire face aux défis liés à la désinformation dans la région.

Dans le cadre de la Facilité horizontale plus large UE/Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Turquie, les autorités judiciaires et de réglementation des médias dans la région reçoivent une assistance pour l'application du système jurisprudentiel de la Cour européenne des droits de l'homme.

Avec le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile et dans le contexte de pratiques autoritaires visant à restreindre la liberté des médias dans le voisinage méridional, l'UE reste déterminée à soutenir les médias indépendants aussi bien par des interventions régionales que bilatérales. Outre le soutien bilatéral qui est apporté dans la mesure du possible (par exemple avec le programme MEDIA UP en Tunisie), un certain nombre de programmes régionaux ont soutenu les médias, l'amélioration de leurs capacités de mise en réseau et entre pairs grâce à des formations pratiques productivistes et des formations en entreprise destinées aux éditeurs/à la gestion (projet régional OPEN Media Hub). Ils ont également fait participer les jeunes grâce aux médias en ligne, à la radiodiffusion et à l'éducation aux médias (projets D-Jil et Shabab Live), mais également les femmes dans le secteur des médias et de l'audiovisuel, ainsi que dans un débat plus large sur le plan social/local.

La lutte contre la désinformation est restée un objectif prioritaire en 2019, les autorités des institutions et des États membres de l'UE ayant pris des mesures soutenues et coordonnées au titre du plan d'action de l'UE contre la désinformation pour protéger les systèmes démocratiques de l'Union et lutter contre la désinformation, y compris dans le contexte des élections européennes de 2019.

En 2019, la Commission a commencé l'examen de la première année de fonctionnement du code de bonnes pratiques contre la désinformation, un instrument d'autorégulation auquel ont souscrit les principales plateformes en ligne (Facebook, Google, Twitter et Microsoft) et Mozilla, ainsi que des associations commerciales européennes et nationales dans le secteur de la publicité.

De leur côté, les task forces sur la communication stratégique, créées pour relever les défis en matière de communication dans le voisinage de l'UE, se sont préoccupées avant tout:

- de déceler la désinformation pour lutter contre la manipulation de l'opinion publique, la pollution et la polarisation des débats publics et le harcèlement des voix indépendantes;
- d'analyser l'environnement de l'information, de sensibiliser, de renforcer les capacités locales, de favoriser l'éducation aux médias et de positionner de façon proactive le discours de l'UE;
- de dialoguer avec la société civile et les journalistes, avec la ferme conviction que soutenir les médias indépendants et œuvrer pour veiller à la préservation des espaces de débat en ligne et hors ligne sont des actions essentielles au bien-être de ces régions et de l'Europe.

La task force sur la communication stratégique dans les pays du voisinage oriental a continué à développer le site web EUvsDisinfo<sup>22</sup>, qui a gagné plus d'un million de pages vues, a engagé la campagne #EaP10 à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du Partenariat oriental, a élargi la base de données sur la désinformation à plus de 2 500 cas et a poursuivi le dialogue avec la société civile et les médias des pays du Partenariat oriental. Le système d'alerte rapide a été lancé, offrant ainsi aux États membres une plateforme d'échange d'informations et d'analyse.

La task force "Balkans occidentaux" s'est attachée à renforcer le discours de l'UE dans les Balkans occidentaux à travers une communication proactive et factuelle, à mettre en place un environnement médiatique propice dans la région et à mener des travaux stratégiques visant à lutter contre la désinformation et à renforcer la résilience face à celle-ci.

La task force "Sud" s'est occupée des défis en matière de communication dans le voisinage méridional et la région du Golfe en améliorant la communication, y compris en arabe, concernant l'UE et ses politiques afin de lutter contre les malentendus, ainsi qu'en étant à l'écoute des publics cibles.

Le rôle des délégations de l'UE dans les pays partenaires est resté essentiel aux actions menées par l'UE en faveur de la liberté d'expression dans le monde. Pour renforcer les délégations de l'UE, des outils opérationnels supplémentaires ont été élaborés avec l'aide du programme Media4Democracy, tels que le guide d'accès à l'information et le manuel sur la protection de la sécurité des journalistes. Des sessions consacrées à la liberté d'expression ont été intégrées dans la formation pour les points de contact relatifs aux droits de l'homme et au genre des délégations de l'UE. Un webinaire sur les domaines d'action prioritaires pour la mise en œuvre des orientations relatives à la liberté d'expression a été testé par sept délégations en décembre 2019.

---

<sup>22</sup> <https://euvsdisinfo.eu/>

**"Media Literacy in an age of news overabundance": coalition pour l'éducation aux médias en République de Macédoine du Nord – projet financé par l'UE**

Ce projet promeut l'éducation aux médias et à l'information, le journalisme de qualité et la citoyenneté active. Il a été mis en œuvre par l'Institut des sciences de la communication avec un financement total de 280 138 euros dans le cadre du mécanisme en faveur de la société civile et du programme MEDIA. Plus de 800 étudiants d'une quarantaine d'écoles de la République de Macédoine du Nord ont ainsi appris, par l'intermédiaire du journal du lycée "Medium", comment aborder les messages des médias avec un esprit critique et produire un contenu informatif. Le projet a suscité un débat au niveau national entre les institutions de l'État, les écoles et la société civile sur la promotion de l'éducation aux médias.

Le projet a également montré que les médias et la société civile pouvaient collaborer efficacement, en tant que partenaires dans la première coalition d'éducation aux médias et à l'information (MAMIL) du pays, pour promouvoir la citoyenneté active et les droits de l'homme des personnes appartenant à des groupes marginalisés. Leurs actualités collaboratives, centrées sur les personnes atteintes de maladies rares, ont accru la visibilité de ces personnes vis-à-vis du système national de santé et ont conduit à des changements législatifs.

Lors de la Semaine européenne de l'éducation aux médias 2019 à Bruxelles, la Commission européenne a reconnu la MAMIL comme l'un des dix meilleurs projets d'éducation aux médias.

La liberté d'expression en ligne et hors ligne est particulièrement importante pendant les processus électoraux. Les missions d'observation électorale de l'UE accordent une attention particulière à l'évaluation du contenu en ligne et hors ligne et à l'utilisation des plateformes par les candidats, les partis politiques, les organes de gestion des élections, la société civile et les autres parties prenantes concernées. Elles effectuent également un suivi des tentatives des autorités de limiter l'accès aux médias sociaux ou à l'internet en général au cours des principales périodes électorales. De nouvelles orientations ont été élaborées pour l'évaluation du contenu en ligne, conformément aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme, aux engagements et aux bonnes pratiques relatifs à la liberté d'expression et à la gouvernance et la réglementation de l'internet et, à la suite d'un premier projet pilote en Tunisie, elles seront utilisées dans toutes les missions d'observation de l'UE à partir de 2020.

Dans le cadre des dialogues avec des pays partenaires, les développements (et les défis) actuels en Europe ont été examinés et, le cas échéant, des propositions visant à fournir une assistance technique ont été présentées.

En 2019, les défis posés par les nouvelles technologies ont suscité des inquiétudes croissantes en ce qui concerne les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits perpétrées en ligne, les discours de haine, la diffamation en ligne, les coupures d'internet et la sécurité des journalistes et des autres professionnels des médias, y compris en Europe. En outre, les outils qui permettent d'exprimer des idées peuvent être détournés pour contrôler ou falsifier ces mêmes opinions. Même les mesures mises en œuvre pour garantir la cybersécurité, telles que la législation destinée à lutter contre la diffamation, peuvent être utilisées pour réduire au silence les journalistes et le grand public. Les tentatives d'influencer les processus électoraux sont particulièrement préoccupantes. Lorsque l'on cherche à protéger le public contre les menaces sur internet, il demeure essentiel de garantir le respect des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression.

L'UE a continué de suivre de près la transformation actuelle du paysage médiatique, a lancé de nouvelles initiatives sur la protection des données, la désinformation en ligne, les discours de haine et la protection des lanceurs d'alertes, et a suivi leur mise en œuvre. En octobre 2019, le Conseil a adopté, sur proposition de la Commission, de nouvelles normes applicables à l'échelle de l'UE en vue d'assurer un haut niveau de protection pour les lanceurs d'alerte qui signalent des infractions au droit de l'Union. Les nouvelles règles garantissent la sécurité des canaux de signalement tout en interdisant les représailles contre les lanceurs d'alerte, telles que la suspension ou l'intimidation.

En février 2019, la Commission a publié les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du code de conduite relatif aux discours de haine, qui a fait l'objet d'un accord en 2016 avec Facebook, Microsoft, YouTube, Twitter et d'autres plateformes. L'évaluation a montré que cet outil d'autorégulation a permis d'obtenir rapidement des résultats concrets: les entreprises de technologies de l'information répondent aux notifications dans un délai de 24 heures et en moyenne suppriment 72 % du contenu qui leur a été signalé, en respectant toujours le droit international relatif aux droits de l'homme, notamment la liberté d'expression.

Dans le cadre de la lutte contre les discours de haine, l'UE a apprécié les derniers rapports du rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection de la liberté d'opinion et d'expression et du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, qui ont apporté d'importantes contributions à la définition et au contrôle des discours de haine.



Le développement de l'intelligence artificielle (IA) peut avoir une incidence positive sur les droits de l'homme, notamment par l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de soins de santé dans le monde entier, y compris dans les régions reculées, mais des incidences négatives peuvent également survenir. L'UE a élaboré une stratégie en matière d'intelligence artificielle et un plan coordonné visant à promouvoir une approche de l'IA axée sur le facteur humain. En avril 2019, se fondant en partie sur les travaux du groupe d'experts de haut niveau sur l'IA, la Commission européenne a publié une communication intitulée "Renforcer la confiance dans l'intelligence artificielle axée sur le facteur humain", qui vise à garantir que les valeurs européennes sont au cœur de la création d'un climat de confiance propice au développement et à l'utilisation de l'IA. Dans cette communication, l'UE affirme son intention de "porter l'approche de l'Union sur la scène mondiale et parvenir à un consensus sur une approche de l'IA axée sur le facteur humain", notamment en "engage[ant] des dialogues avec les pays tiers et organis[ant] des réunions bilatérales et multilatérales pour parvenir à un consensus autour de l'IA axée sur le facteur humain".

## **8. LIBERTÉ DE RELIGION OU DE CONVICTION**

En 2019, la liberté de religion ou de conviction est restée une priorité essentielle dans la politique extérieure de l'UE en matière de droits de l'homme, qui suit les orientations relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction.

En 2019, dans le cadre des dialogues politiques avec les pays partenaires, y compris au cours de plus de 20 dialogues et consultations sur les droits de l'homme, l'UE a systématiquement fait part de ses préoccupations face aux violations de la liberté de religion ou de conviction. Elle s'est déclarée préoccupée en particulier par la situation dans des pays du Proche-Orient et de la région Afrique du Nord, Asie du Sud, Asie centrale et Asie du Sud-Est. L'UE a accordé une attention particulière aux actes de violence et de discrimination commis à l'encontre de personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'incrimination de l'apostasie et du blasphème, ainsi que de la législation qui entrave l'enregistrement officiel de groupes religieux. En amont des dialogues sur les droits de l'homme, l'UE a systématiquement consulté la société civile, y compris les organisations confessionnelles et les organisations humanistes, afin d'obtenir des informations sur les violations les plus extrêmes des droits de l'homme (y compris des violations de la liberté de religion ou de conviction) commises dans des pays tiers.

L'UE a réagi publiquement pour condamner les attaques pour des motifs religieux en 2019. En conséquence, la HR/VP a fait des déclarations après les attentats visant une mosquée à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, et des églises au Sri Lanka. D'autres déclarations ont été publiées, condamnant les persécutions des Témoins de Jéhovah en Russie ou exprimant un soutien en faveur d'Asia Bibi au Pakistan. Une déclaration a également été publiée à l'occasion de la première Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou convictions le 22 août.

L'UE a continué de défendre fermement la liberté de religion ou de conviction au sein des enceintes multilatérales. Elle a été l'auteur principal d'une résolution sur la liberté de religion ou de conviction présentée au Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies. Elle y engageait les États à protéger, respecter et assurer le droit à la liberté de religion ou de conviction, tout en se déclarant préoccupée par les violations du droit à la liberté de religion ou de conviction et en invitant les États à renforcer les efforts déployés pour mettre en œuvre les engagements pris. En mars 2019, la résolution a renouvelé le mandat du rapporteur spécial des Nations unies pour la période 2019-2021. L'UE a continué de travailler en étroite collaboration avec l'OCI sur la résolution intitulée "Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions" afin d'assurer la complémentarité des deux résolutions et de faire en sorte que tous les pays soient parties prenantes au processus.

En outre, l'UE s'est employée, lors de la session du CDH en mars, à renforcer la visibilité et l'importance du droit à la liberté de religion ou de conviction, ainsi que la visibilité de l'action de l'UE en organisant, avec le rapporteur spécial des Nations unies chargé de cette question, une manifestation parallèle axée sur le dernier rapport qu'il a présenté: "Deux faces d'une même médaille: l'interdépendance entre la liberté de religion ou de conviction et la liberté d'expression". Le rapporteur spécial des Nations unies a souligné que les obligations des États de limiter les discours de haine doivent respecter le seuil défini par le droit international sur les droits de l'homme.

L'UE a maintenu une excellente coopération avec le mandat du rapporteur spécial des Nations unies, en échangeant régulièrement des informations sur les priorités mutuelles lors de réunions avec des fonctionnaires du SEAE et avec les États membres de l'UE à Bruxelles et au sein des délégations de l'UE. En septembre 2019, l'UE a été invitée à participer à un atelier à Genève sur la conciliation du droit à la non-discrimination et de la liberté de religion. Cet atelier s'inscrivait dans le cadre des travaux du rapporteur sur l'intersection entre le droit à la liberté de religion ou de conviction et l'égalité des sexes.

En avril 2019, l'UE a effectué un bilan dans le cadre du processus d'Istanbul, en coopération avec le Danemark et le laboratoire d'idées Universal Rights Group. L'événement a permis d'examiner l'état du processus d'Istanbul et de réfléchir aux enseignements qui en ont été tirés. À la suite de cette manifestation, les Pays-Bas ont annoncé leur intention d'accueillir la prochaine réunion formelle du processus d'Istanbul à La Haye. La conférence s'est déroulée les 18 et 19 novembre 2019 et a permis de renouveler l'engagement de l'UE à lutter contre les nouvelles formes d'intolérance et de violence religieuses, de discrimination et de haine. Elle a également permis à l'UE de diffuser davantage d'informations sur les efforts et les mesures entrepris au niveau de l'UE et au niveau national pour lutter contre ces phénomènes, y compris la lutte contre les discours haineux en ligne.

La liberté de religion ou de conviction figurait également parmi les priorités de l'UE au cours de l'année 2019 à New York. La résolution annuelle a été une nouvelle fois adoptée par consensus au sein de la Troisième Commission et de l'Assemblée générale des Nations unies, confirmant le soutien ferme des membres de l'ONU à l'égard des travaux de l'UE dans ce domaine. Le dialogue interactif avec le rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, dans le cadre de la présentation de son récent rapport centré sur l'antisémitisme, a permis de mettre en avant la déclaration du Conseil de l'UE de décembre 2018 sur la lutte contre l'antisémitisme, de donner des précisions sur certaines des mesures essentielles prises au niveau de l'UE à la suite de l'adoption de la déclaration, par exemple dans le domaine de la formation et de l'éducation, et de répéter que l'UE soutient fermement les travaux du rapporteur spécial. En juin 2019, l'UE a joué un rôle important dans l'organisation d'une manifestation de haut niveau sur l'antisémitisme, organisée conjointement avec Israël, le Canada et les États-Unis. Cette année a également été marquée par une série de réunions importantes tenues au siège de l'ONU sur les plans d'action des Nations unies relatifs à la liberté de religion ou de conviction: le plan d'action de Fès, destiné principalement aux responsables religieux en vue de contribuer à prévenir les atrocités criminelles; le plan d'action pour la protection des sites religieux; et le plan d'action sur les discours de haine. Lors de plusieurs réunions de haut niveau organisées en vue d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de ces plans d'action, l'UE a apporté des contributions pertinentes dans un certain nombre de domaines.

Au niveau de l'OSCE, l'UE a participé de manière constructive aux négociations relatives à un projet de décision présenté par la présidence slovaque sur le renforcement des efforts visant à lutter contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des Chrétiens, des Juifs, des Musulmans et des membres d'autres religions ou des personnes d'autres convictions, à l'intention du Conseil ministériel de Bratislava de l'OSCE, conformément à l'approche globale bien établie de l'UE à l'égard de toutes les formes de discrimination et d'intolérance et aux orientations existantes de l'UE relatives à la liberté de religion ou de conviction, et proposant des modifications afin de renforcer les références à la liberté de religion ou de conviction dans le texte. Lors de la première réunion supplémentaire de l'OSCE sur la dimension humaine, consacrée à la défense des principes de tolérance et de non-discrimination, y compris la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction, l'envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'UE, Ján Figel, a présenté le cadre juridique, la politique intérieure et extérieure ainsi que les actions de l'UE. L'UE a participé activement aux travaux sur la liberté de religion ou de conviction lors de la réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, que l'OSCE a tenue à Varsovie, et au sein du comité sur la dimension humaine. À plusieurs reprises, l'UE a également évoqué, à la fois au sein du Conseil permanent de l'OSCE et lors de la réunion annuelle précitée, la situation des Témoins de Jéhovah dans la Fédération de Russie.

Le 6 septembre, la HR/VP Mogherini a lancé l'échange mondial sur la religion dans la société lors d'une conférence internationale qui s'est tenue à Bruxelles et a réuni de nombreux participants issus d'horizons différents, y compris des défenseurs des droits de l'homme, des acteurs religieux institutionnels et des représentants des gouvernements. L'échange mondial sur la religion dans la société mettra en relation des praticiens de la société civile à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, ce qui leur permettra d'apprendre les uns des autres, d'envisager des partenariats, d'acquérir de nouvelles compétences, et d'amplifier les expériences positives de coexistence entre des personnes de confessions différentes au sein de sociétés pluralistes. Lors du lancement de l'initiative, Federica Mogherini a expliqué: "Il s'agit d'une sorte d'Erasmus pour les acteurs et les militants de la société civile travaillant sur les questions de foi et d'inclusion sociale". Le futur échange rassemblera des groupes de 20 à 25 personnes travaillant sur le même sujet: elles se rendront dans un lieu revêtant une importance particulière pour la question traitée, rendront visite à des ONG et à des institutions locales, tout en partageant leur expérience et en apprenant les unes des autres. Elles participeront également à des ateliers afin d'acquérir des compétences spécifiques, telles que la conception de projets ou la réalisation de campagnes sur les médias sociaux. Un suivi virtuel sera effectué après la fin de chaque échange.

Au cours de l'année 2019, le SEAE a organisé, à son siège ainsi que sur le terrain, plusieurs formations portant sur des questions relatives à la liberté de religion ou de conviction. Dans ses orientations visant à promouvoir l'interface entre la religion et la politique étrangère, la Secrétaire générale du SEAE a souligné qu'il était nécessaire que les hauts fonctionnaires soient mieux équipés face au paysage politico-religieux et qu'ils puissent tirer le meilleur parti des possibilités de partenariats dans la poursuite des objectifs stratégiques de l'UE.

Lors de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, une formation pilote a été dispensée aux fonctionnaires de l'UE et aux diplomates des États membres de l'UE, mettant l'accent sur l'impact des préjugés et de la discrimination dans le domaine de la politique étrangère. En juin, le SEAE a organisé une formation de deux jours visant à améliorer la mise en œuvre de la politique en matière de liberté de religion ou de conviction. Menée par des praticiens des droits de l'homme, elle a été axée sur les défis à relever pour défendre la liberté de religion ou de conviction pour tous, ainsi que sur les initiatives prises dans les enceintes multilatérales pour promouvoir ce droit et empêcher sa polarisation. En octobre, le SEAE a tenu sa formation annuelle sur "l'Islam politique, l'Islam en politique" mettant notamment l'accent sur la situation dans la région du Golfe et sur la manière dont "l'Islam" est utilisé comme levier politique dans l'impasse entre certains des principaux pays de la région.

Ján Figel, l'envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union européenne, a continué de promouvoir la liberté de religion ou de conviction et de mettre en avant son interdépendance avec d'autres droits de l'homme.

En 2019, l'envoyé spécial s'est rendu en Israël, en Palestine, en Inde aux Émirats arabes unis et au Bahreïn, portant à 18 le nombre de ses visites officielles depuis sa nomination en mai 2016. Au cours de ces missions, les autorités, les fonctionnaires du gouvernement et les responsables religieux ont démontré qu'ils étaient prêts à entamer un dialogue avec l'UE sur les politiques et le cadre juridique liés à la liberté de religion ou de conviction, permettant ainsi de nouer des contacts avec des acteurs de la société civile et de la sphère religieuse. L'envoyé spécial a continué d'apporter son soutien à des initiatives dans le domaine du dialogue interreligieux et aux synergies entre la liberté de religion ou de conviction, l'éducation et les activités culturelles.

L'envoyé spécial Ján Figel a rencontré Michelle Bachelet, la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, et a établi une bonne coopération avec elle, y compris en ce qui concerne l'initiative menée par les Nations unies Faith4Rights<sup>23</sup>, qui met l'accent sur le rôle des responsables religieux en tant qu'acteurs importants des droits de l'homme et étend la responsabilité qui leur incombe de lutter contre l'incitation à la haine, déjà mise en évidence dans le plan d'action de Rabat.

En octobre 2019, la Commission a organisé à Bruxelles un événement intitulé "Comment intensifier le soutien de l'UE à la liberté de religion ou de conviction", lors duquel l'envoyé spécial a présenté son rapport final<sup>24</sup> à une centaine de participants, y compris les États membres, la société civile et des experts, en mettant en avant cinq recommandations concrètes.

À la suite d'un premier appel à propositions concernant le dialogue interculturel en 2017, le programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent lancé au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement continue à financer trois projets régionaux au Proche-Orient et en Afrique, une enveloppe de plus de 5 millions d'euros étant prévue pour la période 2018-2022. Ces projets visent à renforcer le pluralisme culturel et la compréhension interculturelle ayant trait à la religion ou aux convictions. Ils contribueront ainsi au renforcement de la compréhension, de la tolérance et du respect de la diversité culturelle et religieuse.

À la suite de l'appel à propositions global ciblé lancé en 2017 sur la liberté de religion ou de conviction au titre de l'IEDDH, six projets de la société civile sont mis en œuvre. La contribution finale de l'UE s'élève à 5,18 millions d'euros. Les projets portent sur des domaines stratégiques essentiels des orientations de l'UE de 2013, y compris la lutte contre les différentes formes de discrimination et de violence fondées sur la religion ou les convictions.

La Commission européenne a continué de soutenir les activités de sensibilisation, de formation du personnel et d'information dans le cadre de l'espace/concept d'apprentissage intitulé "Agora sur la religion et le développement". En 2019, la Commission a organisé l'événement "HUDIRE: dignité humaine et religion - valoriser les droits à travers les sciences religieuses, l'herméneutique religieuse et l'histoire religieuse", rassemblant environ 60 universitaires éminents et responsables religieux du monde entier. Des réunions d'experts ont également été organisées sur les moyens de favoriser l'éducation à la liberté de religion ou de conviction avec des universitaires et des organisations de la société civile.

---

<sup>23</sup> <https://www.ohchr.org/EN/Issues/FreedomReligion/Pages/FaithForRights.aspx>

<sup>24</sup> Rapport final sur le mandat de l'envoyé spécial Ján Figel <https://www.janfigel.eu/single-post/2020/01/12/Final-report-on-the-mandate-of-the-Special-Envoy>

## 9. TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS

Bien que l'interdiction absolue de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants soit consacrée par le droit international, elle a continué d'être remise en question en 2019 dans le monde entier.

L'UE a intensifié ses efforts en faveur d'un monde sans torture, notamment en mettant à jour les orientations pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont la version actualisée a été adoptée par le Conseil, de même que des conclusions, le 16 septembre 2019.

En 2019, cette troisième révision des orientations a reflété l'évolution des politiques tant au niveau mondial qu'au niveau de l'UE, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la version révisée de l'ensemble des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE et l'Alliance pour un commerce sans torture<sup>25</sup>. Les orientations contiennent des références à des questions importantes telles que les disparitions forcées, la violence sexuelle et sexiste, ainsi que les droits des victimes, et fournissent une liste non exhaustive des contextes où la torture peut se produire. Elles soulignent également la pertinence des garanties procédurales (en particulier lors des premières heures de détention) et le rôle essentiel des mécanismes de suivi dans la prévention de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Avec cette mise à jour, l'UE renouvelle son ferme engagement à lutter contre la torture dans le monde entier par une approche globale comprenant l'interdiction, la prévention, l'obligation de rendre des comptes et la réparation pour les victimes.

La HR/VP Mogherini a fait une déclaration au nom de l'UE à l'occasion de la Journée internationale des Nations unies pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin 2019), réaffirmant la ferme opposition de l'UE à toute forme d'acte de torture dans le monde. La HR/VP a rappelé que la torture est un crime qui peut toucher chacun d'entre nous, revêtir des formes différentes et survenir dans des contextes différents. Elle a souligné qu'il importait de se mobiliser en permanence avec nos partenaires, aux niveaux international, régional et bilatéral, ainsi qu'avec la société civile, pour progresser sur la voie de l'éradication de la torture sous toutes ses formes.

Le RSUE pour les droits de l'homme a encore contribué à la lutte contre la torture en soulevant publiquement la question lors des visites qu'il a effectuées dans le monde entier, ainsi que lors de conversations bilatérales avec d'autres dirigeants.

---

<sup>25</sup> Alliance pour un commerce sans torture <http://www.torturefreetrade.org/>

L'UE a continué d'utiliser tous les instruments politiques et financiers qui sont à sa disposition, y compris les démarches et les déclarations, pour faire face aux situations urgentes.

Dans la plupart des dialogues sur les droits de l'homme, l'UE a abordé la question de la torture et des autres mauvais traitements, en particulier en engageant instamment les pays concernés à ratifier et à appliquer intégralement la convention contre la torture et son protocole facultatif; à aligner totalement leur législation sur la convention; à donner suite aux recommandations issues des mécanismes de surveillance; et à faire en sorte que toutes les allégations de faits de torture et d'autres mauvais traitements fassent l'objet d'enquêtes appropriées et impartiales, que les auteurs de ces actes soient traduits en justice, et que les victimes obtiennent réparation.

Au cours de ces dialogues, l'UE a proposé, notamment sur le plan financier, une aide concrète aux pays concernés, en fonction de leurs besoins, pour appuyer les efforts qu'ils déploient en vue d'éradiquer la torture et les mauvais traitements.

L'UE a également continué de promouvoir, tant par le dialogue politique que par un soutien financier, la réforme du système judiciaire dans plusieurs pays, dans le but de garantir l'indépendance du secteur judiciaire, l'accès à la justice et l'amélioration des conditions de détention.

La torture figurait également parmi les priorités du septième Congrès mondial contre la peine de mort<sup>26</sup>, qui s'est tenu à Bruxelles du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2019, lors des discussions plénières et lors de manifestations parallèles.

Au niveau multilatéral, la résolution bisannuelle des Nations unies sur "la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants", présentée par le Danemark, a été adoptée sans vote le 18 décembre 2019.

---

<sup>26</sup> <http://congres.ecpm.org/>



Inspirée du règlement contre la torture<sup>27</sup>, l'Alliance pour un commerce sans torture, une initiative transrégionale rassemblant plus de 60 pays résolus à mettre fin au commerce de biens utilisés pour infliger la torture ou la peine capitale dans le monde, a été poursuivie tout au long de l'année. Le 28 juin 2019, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, par 81 voix pour, la résolution 73/304 intitulée "Mettre fin au commerce des instruments de torture: examen de la possibilité d'établir des normes internationales communes, du champ d'application de telles normes et des paramètres applicables". Cette résolution ouvre la voie aux futurs travaux au niveau des Nations unies visant à établir des normes internationales communes dans ce domaine, en commençant par un rapport sur le sujet que le secrétaire général de l'ONU a présenté à l'AGNU lors de sa 74<sup>e</sup> session, en septembre 2019.

L'UE a continué de soutenir des projets au niveau mondial en faveur de l'éradication de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.. Dans le cadre de l'IEDDH, des contrats pour dix projets ont été conclus en 2019, pour un montant total de 3,6 millions d'euros et, à la fin de 2019, un total de 59 projets concernant la torture, d'une valeur de 31,9 millions d'euros, étaient en cours. De nombreux projets ont été adaptés aux besoins des pays par le biais des programmes de soutien par pays mis en œuvre au niveau local.

L'IEDDH s'est concentré sur la lutte contre la torture en mettant en œuvre une approche holistique, soutenant des mesures d'interdiction, de prévention, d'obligation de rendre des comptes et de réadaptation. Par exemple, en Ouganda, l'UE a soutenu le projet "Accountability for Torture and Rights' Enhancement", qui fournit des services de réadaptation globaux pour les personnes ayant survécu à la torture, en particulier pour les femmes, les enfants et les personnes âgées. En plus de la réadaptation, le projet s'attache à plaider en faveur de la prévention de la torture, à demander des comptes afin que les auteurs des crimes répondent de leurs actes, ainsi qu'à rétablir les droits des personnes y ayant survécu à un recours et à des réparations. Au Brésil, en Indonésie et en Afrique du Sud, un projet associant plusieurs pays, financé par l'IEDDH, met l'accent sur la mise en place de contrôles efficaces de l'utilisation et du commerce de technologies utilisées pour infliger la torture en tant que moyen visant à lutter contre la torture et à prévenir le détournement d'outils dans les services répressifs.

---

<sup>27</sup> Règlement (UE) 2019/125 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (codification). Cet acte abroge le règlement (CE) n° 1236/2005 du Conseil et ses modifications successives.

L'appel à propositions mondial, lancé le 25 novembre 2019 par l'IEDDH, comprenait un lot visant à fournir un soutien global de 8 millions d'euros aux projets de la société civile contribuant à l'interdiction et à la prévention de la torture et assurant le respect de l'obligation de rendre des comptes pour les actes de torture et de mauvais traitement. L'appel de 2019 comporte une nouveauté, une approche régionale permettant aux candidats de proposer des projets dans un à trois pays d'une même région, ainsi que la possibilité pour les OSC de collaborer avec des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des mécanismes nationaux de prévention en vue d'améliorer les synergies.

### **Tunisie - Protéger les droits des détenus**

Deux travaux innovants et complémentaires ont été présentés au public et aux médias lors de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2019: un manuel sur le système pénitentiaire tunisien et un guide pour les prisonniers en Tunisie. Le ministre de la justice a déclaré que "ces manuels visent à faire respecter l'état de droit et les institutions en donnant un caractère humain au système pénitentiaire, à préserver la dignité des détenus et à promouvoir leur réinsertion après leur emprisonnement".

Ces ouvrages sont le fruit d'une année d'étroite collaboration entre le ministère de la justice et la direction générale des prisons et de la rééducation, d'une part, et l'instance nationale de prévention de la torture, d'autre part. Ces deux manuels, tous deux publiés en arabe et en français, ont pour objectif d'accompagner les détenus durant l'intégralité de leur parcours dans le système, du premier au dernier jour de prison. Ils expliquent 255 questions liées à la détention dans un format pédagogique de questions-réponses. Les ouvrages s'adressent surtout aux détenus et à leurs familles, ainsi qu'aux membres du personnel travaillant dans les prisons, aux professionnels du droit et à la société civile. Le guide sera présenté et distribué à l'ensemble des 23 000 détenus et 7 000 membres du personnel dans les 27 prisons du pays.

La préparation de ces ouvrages s'inscrit dans le cadre du "Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie" (PAII-T, 2019-2021), co-financé par l'UE et le Conseil de l'Europe.

## 10. LA PEINE DE MORT

En 2019, les efforts en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort sont restés au cœur des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme. Tout au long de l'année, l'UE a continué d'exprimer sa ferme opposition à la peine de mort, qui est une sanction cruelle, inhumaine et dégradante, et qui constitue une violation du droit à la vie tout en n'ayant pas d'effet dissuasif plus efficace que l'emprisonnement sur la criminalité. Sanction irréversible, l'exécution entraîne en cas d'erreurs judiciaires, inévitables dans tout système juridique, la mise à mort de personnes innocentes par les pouvoirs publics.

Plus d'un demi-siècle après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la tendance à l'abolition universelle de la peine de mort est manifeste. Si en 1960, les pays abolitionnistes étaient seulement au nombre de 25, près de trois quarts des pays du monde (145 à la fin de 2019) ont désormais aboli la peine de mort en droit ou dans la pratique, et ce nombre continue de croître.

En 2019, les États-Unis ont servi d'exemple de progrès constants vers l'abolition:

- le New Hampshire est devenu le 21<sup>e</sup> État des États-Unis à abolir en droit la peine de mort;
- le gouverneur Newsom a déclaré un moratoire sur les exécutions en Californie, l'État ayant le plus grand nombre de condamnés à mort aux États-Unis;
- Cela fait dix ans que l'Indiana n'a plus procédé à des exécutions, ce qui porte à 32 sur 50 le nombre d'États n'ayant pas eu recours aux exécutions aux États-Unis pendant au moins dix ans.

En outre, en 2019, l'Angola a adhéré au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui traite de l'abolition de la peine de mort, et l'Arménie a signé le même protocole.

L'année 2019 a également été marquée par l'appel infructueux à la réintroduction de la peine de mort aux Philippines et par une tentative avortée de reprise des exécutions aux États-Unis, au niveau fédéral, où il existe un moratoire de fait sur les exécutions depuis 2003.

L'UE a systématiquement abordé la question de la peine capitale avec les pays tiers qui l'appliquent encore, et ce sujet figurait à l'ordre du jour des dialogues politiques de l'UE ou des dialogues spécifiquement consacrés aux droits de l'homme. Sur la base des normes minimales définies par le droit international et des orientations de l'UE concernant la peine de mort, l'UE a publié un certain nombre de déclarations publiques dans lesquelles elle déplorait le recours à la peine de mort, et elle a exhorté les pays concernés à envisager un moratoire. Cela a notamment été le cas pour la Biélorussie, l'Iran, le Japon, l'Arabie saoudite, Singapour et les États-Unis, sans compter les autres déclarations qu'elle a publiées et les démarches qu'elle a effectuées dans d'autres pays. L'UE s'est employée à condamner les violations des normes minimales, soulignant que la peine de mort ne saurait être infligée aux mineurs, aux personnes présentant une déficience intellectuelle et en cas d'infractions qui ne figurent pas parmi "les plus graves", comme celles liées aux stupéfiants.

Au sein de toutes les enceintes multilatérales compétentes, en particulier les Nations unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe, l'UE a continué d'exprimer son opposition à la peine de mort. L'Alliance mondiale pour un commerce sans torture prend également des mesures en vue de contrôler et restreindre le commerce des instruments utilisés pour infliger la peine de mort.

Le 10 octobre 2019, pour célébrer à la fois la Journée européenne et la Journée mondiale contre la peine de mort, l'UE et le Conseil de l'Europe ont fait une déclaration commune dans laquelle ils ont réaffirmé qu'ils étaient opposés au recours à la peine capitale en toutes circonstances et qu'ils étaient déterminés à agir pour qu'elle soit abolie partout dans le monde. De nombreuses délégations de l'UE ont célébré cette date importante en organisant des débats, en publiant des tribunes et en menant d'autres activités de sensibilisation de l'opinion publique.

La Biélorussie est le seul pays d'Europe et d'Asie centrale qui applique toujours la peine capitale. L'UE a travaillé activement avec les autorités biélorusses sur la question de la peine de mort et a mené des actions de sensibilisation.

L'abolition de la peine capitale constitue l'un des domaines thématiques prioritaires de l'intervention de l'IEDDH. L'enveloppe financière qui lui est consacrée est principalement mise en œuvre par l'intermédiaire d'OSC actives dans le monde entier, une attention particulière étant accordée à la société civile locale, qui contribuent, notamment, à la formation des magistrats et des professionnels du droit, à la sensibilisation du grand public, à la création de réseaux nationaux, au suivi de l'application de la peine de mort et du respect des normes minimales internationales, aux efforts de sensibilisation en faveur d'une réforme juridique et au dialogue sur des questions spécifiques telles que la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la drogue. L'appel à propositions mondial de 2018 de l'IEDDH a alloué 8,1 millions d'euros pour des projets soutenant les activités de la société civile en vue de l'abolition universelle de la peine de mort. Cela a permis de lancer en 2019 six nouveaux projets couvrant le Niger, les Philippines, Taïwan, l'Ouganda, les États-Unis, le Cameroun, la RDC, l'Indonésie, la Malaisie, le Bahreïn, l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, l'Arabie saoudite, la Turquie, les Émirats arabes unis, la Chine et l'Inde.

Parrainé par l'UE, la Belgique, la Suisse, la Norvège et l'Australie, le septième Congrès mondial contre la peine de mort s'est déroulé à Bruxelles du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2019. Événement trisannuel majeur pour l'abolition de la peine de mort, il a rassemblé plus de 1 500 acteurs publics et privés défendant la cause de l'abolition de la peine de mort dans le monde.

## 11. ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le 18 mars 2019, le Conseil a adopté des conclusions approuvant les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure<sup>28</sup>. Les orientations dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination fournissent des conseils conceptuels et opérationnels pour la politique de l'UE en matière de droits de l'homme dans l'action extérieure. Elles donnent suite au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, complètent et renforcent toutes les autres orientations de l'UE en matière de droits de l'homme, et soutiennent l'approche de la coopération au développement de l'UE fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme.

---

<sup>28</sup> Orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure: <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6337-2019-INIT/fr/pdf>

## L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

Le 25<sup>e</sup> anniversaire du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), en 2019, ont donné une grande impulsion en vue de continuer à traduire dans les faits les cadres juridiques et politiques de l'UE pour toutes les femmes et les filles, et pour le bien de tous. La politique et les actions internes et externes de l'UE sont mises en relation afin de faire en sorte que les progrès vers l'égalité entre les femmes et les hommes soient réalisés de manière cohérente, homogène et efficace, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

En 2019, l'UE a continué d'être à l'avant-garde des efforts menés pour parvenir à l'égalité des sexes, pour garantir le plein exercice de l'ensemble de leurs droits fondamentaux par toutes les filles et les femmes, et pour accroître l'autonomie de celles-ci. L'action de l'UE a essentiellement porté sur les domaines d'intervention suivants: i) assurer l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes; ii) promouvoir l'autonomisation économique des femmes; iii) renforcer la participation des femmes à la vie politique et publique et leur accès aux fonctions à responsabilité; iv) parvenir à la paix et la maintenir grâce à la participation inclusive et effective des femmes dans tous les domaines liés à la sécurité et dans toutes les phases des processus de paix.

L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits humains ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues des conférences d'examen qui ont suivi, et, à cet égard, elle demeure attachée au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Dans cette optique, l'UE réaffirme être déterminée à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé sexuelle et génésique et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. Elle souligne en outre qu'il est nécessaire de garantir l'accès universel à une information et à une éducation complètes, de qualité et abordables concernant la santé sexuelle et génésique, y compris une éducation sexuelle complète, et aux services de soins de santé.

L'UE a renouvelé son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des filles et des femmes et a fait preuve d'un meilleur savoir-faire et d'une plus grande souplesse pour ce qui est d'adapter sa stratégie à ses interlocuteurs, tout en mettant en avant ses valeurs et ses intérêts et en les préservant. L'UE a continué de dialoguer avec un large éventail d'acteurs, notamment des pays partenaires, des organisations internationales et régionales et la société civile, en vue de parvenir à l'égalité des sexes dans le monde entier.

L'UE a démontré son engagement en faveur de l'égalité des sexes par diverses initiatives, notamment en tenant des dialogues politiques et stratégiques avec des pays partenaires et des organisations régionales, notamment l'UA et l'ASEAN, en jouant un rôle plus prééminent dans les enceintes décisionnelles internationales, en élaborant des initiatives conjointes et en adoptant l'intégration des questions d'égalité des sexes en tant que stratégie essentielle pour parvenir à l'égalité des sexes, pour ne citer que quelques exemples.

L'égalité des sexes, l'autonomisation des filles et des femmes et le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité ont constitué d'importants sujets de discussion avec les pays partenaires et les organisations régionales au cours de l'ensemble des dialogues politiques et dialogues sur les droits de l'homme, ainsi que dans les sous-commissions, les groupes de travail informels et lors des consultations. Dans l'ensemble, ces échanges se sont déroulés dans un esprit constructif de coopération, grâce à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, ainsi qu'à la définition d'actions conjointes et d'objectifs concrets.

Au cours de l'année passée, l'UE est parvenue à maintenir l'équilibre entre les approches bilatérales et multilatérales appliquées aux efforts en faveur de l'égalité des sexes. En outre, l'UE a défendu avec succès des engagements mondiaux en faveur de l'égalité des sexes et a pris position contre toute action ou proposition unilatérale destinée à compromettre l'acquis international en la matière. La 63<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme, les sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, notamment sa session de juin, et la session annuelle de la Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU ont confirmé que l'UE est un acteur mondial fiable, coopératif et agissant sur la base de principes en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Des partenariats et une coopération opérationnelle renforcés avec les organisations régionales, telles que l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'UA, l'Organisation des États américains (OEA), l'ASEAN, l'Union pour la Méditerranée (UpM), le CICR et l'OCI, ainsi qu'avec le G7 et le G20, ont permis de faire accélérer les progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes pour tous. L'UE a joué avec succès le rôle de force motrice, de défenseur fervent et de point d'équilibre entre les autres grandes puissances, tout en défendant les principes et les normes internationalement reconnus en matière d'égalité des sexes.

Au cours de l'année, l'UE a continué de mettre en place un grand nombre d'initiatives axées sur l'égalité des sexes ou liées à cette question. Ces initiatives se sont distinguées par le nombre de femmes et de filles qui en bénéficient de par le monde, y compris dans les régions les plus reculées et les plus marginalisées, par le rôle important que les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme ont joué dans leur mise en œuvre, et par l'ampleur de l'investissement financier de l'UE. Elles font partie intégrante de la contribution globale de l'UE à la mise en œuvre du programme 2030 et à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD).

Par l'intermédiaire de l'instrument de partenariat, l'UE a pris la tête d'initiatives visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes grâce à un entrepreneuriat responsable dans les pays du G7 et à des liens commerciaux entre les entreprises européennes et les entreprises et réseaux d'Amérique latine dirigés par des femmes, ainsi qu'en soutenant les femmes en tant qu'actrices économiques et dirigeantes en Asie. Ces initiatives se poursuivent et sont dotées d'une contribution de l'UE d'un montant de 22,5 millions d'euros. Elles sont menées en coordination et en partenariat avec ONU Femmes et l'OIT.

Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes dans le contexte de l'action extérieure de l'UE<sup>29</sup>, qui a été approuvé par le Conseil dans ses conclusions du 25 novembre 2019, présente des informations détaillées sur les initiatives prises par l'ensemble des services de l'UE dotés de mandats extérieurs, les 133 délégations de l'UE auprès des pays partenaires et les États membres de l'UE. En particulier, le Conseil a réaffirmé la détermination entière et sans faille de l'UE et des États membres à atteindre les 17 ODD d'ici 2030, y compris à œuvrer prioritairement, dans tous les domaines stratégiques et d'action, à la promotion du plein exercice de l'ensemble des droits fondamentaux par toutes les femmes et les filles, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

---

<sup>29</sup> Documents 12113/19 INIT et 12113/19 ADD 1 à 4 du Conseil.



### **Soutenir l'autonomisation des femmes afghanes par l'éducation et la formation au Kazakhstan et en Ouzbékistan**

Le 12 novembre, le projet trilatéral visant à soutenir l'autonomisation économique des femmes afghanes par l'éducation au Kazakhstan et en Ouzbékistan a été lancé à Bruxelles, à l'initiative du gouvernement kazakh. L'UE a apporté 2 millions d'euros à ce projet, qui est la première occurrence de coopération trilatérale entre le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, l'Afghanistan et l'Union européenne. Ce projet permettra à cinquante femmes afghanes de suivre, au sein d'établissements universitaires du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan, des cours universitaires de tous les cycles ainsi que des cours techniques dans les domaines de l'agriculture, des statistiques et de l'exploitation minière. Il rassemble également trois grandes priorités interconnectées: l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes; le rôle de l'éducation dans la production de connaissance et la croissance; et la promotion de la stabilité régionale et de la consolidation de la paix grâce à la connectivité régionale.

En 2019, l'UE a continué de jouer un rôle de premier plan dans la lutte au niveau mondial contre toutes les formes de violence sexuelle et sexiste, y compris les violences infligées par un partenaire intime et la violence domestique, les pratiques préjudiciables telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, les violences et les meurtres commis au nom de l'honneur, ainsi que les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits, l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, la traite des femmes et des filles, principalement à des fins d'exploitation sexuelle, la violence en ligne/cyberviolence et le harcèlement. L'UE s'est impliquée sur plusieurs fronts: renforcer le cadre juridique, élaborer des politiques globales et intégrées en vue de la mise en œuvre de celui-ci, adopter des mesures pratiques à cet égard et y affecter des ressources adaptées, compte tenu des questions d'égalité des sexes.

Au cours de l'année, l'UE a réalisé de nouveaux progrès importants et rapides vers son adhésion à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul). L'adhésion à la convention viendrait renforcer le cadre juridique européen au moyen d'un ensemble de normes juridiquement contraignantes en faveur d'une protection et d'un soutien accrus, visant à assurer à toutes les femmes une vie exempte de violence, y compris de violence domestique.

Conformément à l'article 6 de la CEDEF, l'UE considère la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle comme une violence faite aux femmes. Au niveau mondial, l'UE a continué de défendre les normes et les principes de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (convention CTO) et de son protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui constituent les principaux instruments juridiques internationaux pour prévenir et combattre la criminalité.

L'approche intégrant la dimension de genre dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains, conformément à la communication de 2017, a contribué à renforcer l'action de l'UE en la matière. Le mandat horizontal du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains a permis d'accomplir des progrès satisfaisants à cet égard. Les conclusions du deuxième rapport de la Commission européenne sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains (2018) et l'étude sur la collecte de données à l'échelle de l'UE indiquent que les femmes et les filles constituent, dans l'ensemble, la grande majorité des victimes de la traite, principalement à des fins d'exploitation sexuelle, y compris à l'intérieur des frontières nationales. La traite des êtres humains continue d'être abordée de manière systématique dans les principaux instruments stratégiques tels que le plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes et l'engagement stratégique de l'UE en faveur de l'égalité des sexes, et s'appuie sur un financement suffisant. L'UE a aligné sa coopération au développement sur le programme 2030, qui aborde la traite des êtres humains dans le cadre de trois cibles. L'une d'entre elles (ODD 5.2) concerne la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle. Des mesures spécifiques concernant la traite des femmes et des filles sont incluses dans l'initiative "Spotlight" de l'Union européenne et des Nations unies.

La politique d'élargissement et de voisinage de l'UE a également contribué à la promotion et à la mise en œuvre de la convention d'Istanbul, en mettant l'accent sur la prévention de la violence à l'égard des femmes, la lutte contre les stéréotypes sexistes et l'évolution des normes de genre dans l'ensemble de la région. Dans la région du Sud de la Méditerranée, l'UE collabore spécifiquement avec le Conseil de l'Europe lors de chacune des phases du programme Sud (programme Sud IV, 2020-2022). Cette collaboration a conduit la Tunisie à formuler, en septembre 2019, une demande officielle pour devenir partie contractante à la Convention d'Istanbul, et a permis l'adoption d'une législation sur la violence domestique par la Tunisie (2017) et le Maroc (2018). En outre, des programmes menés dans les Balkans occidentaux et en Turquie (deuxième phase du programme UE-ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui durera jusqu'en 2022 et est doté d'un budget de 2,5 millions d'euros) et le Partenariat oriental (nouveau programme régional UE-FNUAP/ONU Femmes "EU4GenderEquality" sur la lutte contre les stéréotypes et pratiques sexistes, qui durera jusqu'en 2023 et est doté d'un budget total de 9 millions d'euros) ont associé des organisations internationales et des organisations de la société civile dans la lutte, au moyen d'une approche pluridimensionnelle, contre les violences sexistes à l'égard des femmes et des filles.

L'UE a également progressé dans la mise en œuvre de l'initiative UE-ONU Spotlight visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde, pour laquelle, en 2019, 133,7 millions d'euros ont été engagés pour des programmes menés dans les Caraïbes (42 millions d'euros), en Asie centrale (Tadjikistan - 6 millions d'euros - et Kirghizstan - 6 millions d'euros), dans le Pacifique (50 millions d'euros) et en Afrique subsaharienne (30 millions d'euros). En termes de résultats, l'initiative Spotlight contribue à :

- favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de citoyens numériques responsables en Argentine par l'éducation sur les abus et les violences sexuels;
- donner aux jeunes les moyens de jouer un rôle de premier plan dans la prise de décisions locales en El Salvador;
- l'adoption d'une nouvelle législation visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à la prise d'engagements par les responsables religieux en ce qui concerne les pratiques préjudiciables au Liberia;
- l'ouverture d'un dialogue avec plus de 1 000 femmes responsables ou influenceuses confessionnelles au moyen d'un partenariat avec la campagne "End it now" menée par l'Église adventiste du septième jour au Malawi;
- faciliter l'accès à des chirurgies réparatrices pour 150 femmes et filles vivant avec une fistule obstétricale au Nigeria;
- donner accès à des camps de réfugiés et à des services de santé mentale, de bien-être psychosocial et de justice à plus de 500 personnes ayant survécu à des violences sexistes en Ouganda.

Lors du sommet du G7 tenu à Biarritz en août 2019, l'UE a annoncé une contribution de 85 millions d'euros à l'initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA) menée par la Banque africaine de développement (BAD), qui vise à combler le déficit de financement que connaissent les femmes en Afrique et à libérer leur capacité et leur potentiel entrepreneuriaux. L'UE s'associe à la banque de développement KfW et à Women's World Banking dans le cadre d'un projet de financement mixte sur la facilité d'inclusion financière des femmes, qui promeut l'autonomisation économique des femmes et leur inclusion financière dans les pays d'Afrique subsaharienne. En 2019, la première contribution de l'UE, d'un montant de 10 millions d'euros, a permis d'obtenir des premiers résultats notables, en jouant un rôle important de catalyseur et en contribuant à amener d'autres investisseurs à contribuer au fonds. En outre, dans le cadre de l'initiative Digital2Equal pour les plateformes en ligne qui participent à améliorer les opportunités des femmes, Airbnb a annoncé, en février 2019, avoir conclu un partenariat avec la Digital Empowerment Foundation (Fondation pour l'autonomisation numérique) pour dispenser des formations dans le domaine de l'hôtellerie à 15 000 femmes en Inde, afin de soutenir l'émancipation économique des femmes.

En 2018 et 2019, l'UE a affecté environ 52 millions d'euros d'aide humanitaire à la prévention des violences sexuelles et sexistes (VSS) et à la lutte contre celles-ci. En mai 2019, le commissaire Stylianides a représenté l'UE lors d'une conférence internationale sur les violences sexuelles et sexistes tenue à Oslo. Il y a rappelé la détermination de l'UE à prévenir les VSS et à lutter contre celles-ci, et a présenté les actions de l'UE dans ce domaine. Tout au long de l'année, l'UE a également continué d'être un membre actif de l'appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence (initiative "Call to Action"). Un projet soutenu par l'UE, lancé pendant que celle-ci était à la tête de l'initiative, a abouti à l'élaboration de normes interagences sur la violence sexiste dans les situations d'urgence ainsi que d'orientations sur la manière d'établir des feuilles de route adaptées aux différents contextes dans le cadre de l'initiative (sur la base de projets pilotes menés au Nigeria et en République démocratique du Congo). Ce projet a été mis en œuvre par le FNUAP, l'organisation Gender-Based Violence Area of Responsibility et la commission des femmes pour les réfugiés (Women's Refugee Commission). En décembre 2019, l'UE a lancé son tout premier module d'apprentissage en ligne sur la boîte à outils du marqueur de genre et d'âge de la Commission européenne consacré à l'action humanitaire.

### **Campagne "16 jours d'activisme contre la violence de genre" au Nigeria**

En 2019, la délégation de l'UE a lancé la campagne intitulée "16 jours d'activisme contre la violence de genre". Du 25 novembre, date de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 10 décembre, date de la Journée internationale des droits de l'homme, la délégation de l'UE et les États membres ont relancé les efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles au Nigeria. L'UE a soutenu la création de quinze centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles dans l'ensemble du pays par l'intermédiaire de son programme sur l'état de droit et la lutte contre la corruption, mis en œuvre par le British Council.

Le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité est devenu un domaine de coopération croissante avec les partenaires. La mise en œuvre intégrale du programme est restée une priorité pour l'UE. L'UE est à présent dotée d'un cadre politique solide, constitué des conclusions du Conseil de 2018 sur les femmes, la paix et la sécurité, par lesquelles l'approche stratégique de l'UE en la matière a été adoptée, et du plan d'action qui l'accompagne (juillet 2019). Sur la base de l'approche stratégique de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, le plan d'action présente des objectifs déjà définis dans le programme pour les domaines prioritaires essentiels que constituent la prévention, la protection, les secours et l'aide à la reconstruction, et les trois principes prioritaires et transversaux que sont la participation, l'intégration des questions d'égalité des sexes et la manière de montrer l'exemple. Tous ces objectifs sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Ce nouveau cadre d'action renforce encore le rôle de premier plan joué par l'UE dans la promotion d'un multilatéralisme effectif, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité appuie en outre les efforts déployés par les Nations unies et, plus largement, par la communauté internationale afin d'accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU et des résolutions suivantes sur les femmes, la paix et la sécurité.

En août 2019, lors du sommet du G7 à Biarritz, et en septembre 2019, en marge de l'AGNU, l'UE a annoncé qu'elle soutenait fermement l'initiative en faveur des personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits. L'UE s'est engagée à affecter 2 millions d'euros dans le cadre de son budget 2020 au soutien à la mise en place d'un système international de réparations pour les violences sexuelles liées aux conflits.

En 2018, les ministres des affaires étrangères du G7 se sont entendus sur l'initiative pour des partenariats concernant les femmes, la paix et la sécurité, et l'UE a désigné la Bosnie-Herzégovine comme partenaire pour travailler à la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU. En 2019, une feuille de route conjointe UE-Bosnie-Herzégovine (2019-2022) a été approuvée. En outre, la collaboration avec la Ligue des États arabes (programme El Hiwar) et l'UpM a également eu pour objet la mise en œuvre effective de la résolution 1325 du CSNU dans le voisinage méridional ainsi que la possible élaboration d'un plan d'action régional sur les femmes, la paix et la sécurité. L'UE a travaillé en étroite collaboration avec des organisations de femmes de la société civile, dans le cadre d'activités de plaidoyer et de programmation (lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le voisinage méridionale, 2019-2021), visant à assurer le suivi et la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU dans la région.

Le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité est l'une des priorités pour la période 2019-2021 en ce qui concerne les opérations de paix et la gestion des crises dans le cadre du partenariat stratégique entre l'UE et les Nations unies. Il constitue également l'une des priorités de la coopération avec l'OTAN et l'OSCE et est de plus en plus abordé dans les dialogues politiques menés avec les pays partenaires et tiers. Le conseiller principal du SEAE sur les questions d'égalité des sexes/la résolution 1325 du CSNU a participé à une série de dialogues sur les droits de l'homme tenus à Bruxelles (notamment avec le Brésil, le Kazakhstan, le Tadjikistan, l'ASEAN, les Nations unies et le Mexique).

**Faciliter l'accès à la justice pour les victimes de féminicide, grâce à la collaboration entre la société civile et les autorités locales sur la mise en œuvre de la condamnation prononcée par la Cour suprême dans l'affaire Mariana Lima, au Mexique**

Avec le soutien de la Commission européenne, ce projet a été mis en œuvre par l'ONG *Catolicas por el Derecho a decidir* (CDD) et par l'observatoire national citoyen sur le féminicide (OCNF). Le cas de Mariana Lima est représentatif de nombreux autres cas de violences et de féminicides commis au nom de l'honneur. Ces affaires commencent par une lutte à armes inégales contre l'incrédulité, la négligence et l'obstruction pure et simple des autorités pendant la durée de l'enquête, suivie par un processus judiciaire qui, bien souvent, continue à accabler davantage les victimes et leurs familles. Le projet vise à contribuer à l'intégration des recommandations formulées par la Cour suprême à l'issue de l'affaire Mariana Lima dans les enquêtes pénales sur des faits de féminicide. Il a pour axiome que toutes les morts violentes de femmes devraient être considérées a priori comme des féminicides au stade de l'enquête, jusqu'à preuve du contraire. Il en découle impérativement que les protocoles d'enquête soient guidés par les normes les plus élevées en matière de diligence du point de vue du genre. Grâce à ce projet, les protocoles d'enquête sur le féminicide de deux États du Mexique ont été modifiés et publiés, et les protocoles de cinq autres États devraient être modifiés au cours des prochains mois.

Dans le cadre du projet, la CDD et l'OCNF aident également des parents de victimes à avoir accès à la justice dans plus de 50 cas de féminicide. Tout au long de l'année 2019, plusieurs affaires ont connu des avancées. L'affaire *Lesvy Berlin Osorio*, dont la mort en 2017 a été jugée comme un suicide dans un contexte d'irrégularités judiciaires et d'attitudes stigmatisantes de la part des autorités, compte parmi les réalisations les plus emblématiques. L'affaire a été reclassée en féminicide et a fait l'objet d'un procès conforme aux recommandations issues de l'affaire Mariana Lima. En 2019, les autorités ont présenté des excuses publiques pour leur traitement de l'affaire *Lesvy* et l'auteur a finalement été condamné à 45 ans de prison. L'accompagnement des affaires de féminicide est donc non seulement positif pour les affaires elles-mêmes, mais contribue également à documenter et à mettre en lumière des violations graves, telles que les incohérences dans les enquêtes, la corruption et l'impunité, et à exercer des pressions sur les autorités pour qu'elles améliorent la façon dont elles exercent leurs fonctions.

Les missions et opérations menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE ont continué à renforcer leurs activités liées à l'intégration des questions d'égalité des sexes et aux droits de l'homme, sur la base des politiques de l'UE concernant, entre autres, les femmes, la paix et la sécurité et l'égalité des sexes, ainsi que des recommandations de l'étude de référence relative à l'intégration de la question des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans la PSDC (2016). En 2019, des progrès ont été accomplis dans différents domaines, notamment la compilation et l'amélioration des statistiques sur l'égalité des sexes. À la fin de 2019, toutes les missions civiles menées dans le cadre de la PSDC comptaient au moins un conseiller à plein temps pour les droits de l'homme et l'égalité des sexes, ainsi qu'un système opérationnel de points focaux sur les questions d'égalité des sexes. Le nombre de postes de conseillers pour les questions d'égalité des sexes dans les missions militaires a également augmenté.

La question des femmes, de la paix et de la sécurité occupe une place de premier plan dans les partenariats de l'UE, notamment le partenariat stratégique entre l'UE et les Nations unies concernant les opérations de paix et la gestion de crise, celle-ci figurant parmi les huit priorités pour la période 2019-2021. Un atelier conjoint UE-ONU organisé à Bruxelles a permis de recueillir les enseignements tirés et les bonnes pratiques en ce qui concerne les façons d'étudier les moyens de promouvoir la participation effective des femmes aux opérations et aux processus de paix et à la gestion des crises. L'UE et les Nations unies ont procédé conjointement à inventaire passant en revue la coopération entre les opérations de maintien de la paix des Nations unies et les missions et opérations PSDC de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Les résultats de cet exercice serviront de point de départ à un approfondissement de la coopération dans ce domaine.

En 2019, le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA) a commencé à mettre en œuvre la décision (PESC) 2018/2011 du Conseil à l'appui des politiques, programmes et actions intégrant la dimension hommes-femmes dans la lutte contre le trafic et le détournement des armes de petit calibre, conformément au programme sur les femmes, la paix et la sécurité. L'objectif général de ce projet est de contribuer à la paix internationale, à la sécurité, à l'égalité des sexes et au développement durable en renforçant l'efficacité des mesures de contrôle des armes de petit calibre. Il doit être atteint par la promotion d'approches systématiques fondées sur l'analyse des questions d'égalité des sexes et par l'intégration de ces questions dans les politiques, qui entraîneront un renforcement de la sécurité et de la sûreté des femmes et des filles. L'état d'avancement du projet a été présenté le 25 octobre, lors d'une manifestation parallèle en marge de la Première Commission de l'AGNU à New York.



## Droits de l'enfant

L'année 2019 a marqué le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui est le traité le plus ratifié en matière de droits de l'homme. C'est dans ce contexte que l'UE a réaffirmé sa volonté de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant et de nouer le dialogue avec les enfants sur des questions qui les concernent, volonté qu'ont confirmée une nouvelle fois la HR/VP et la Commission européenne dans leur déclaration faite à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance. Afin de donner aux enfants les moyens de faire entendre leur voix et de s'exprimer sur leurs propres droits, l'UE et l'Unicef ont lancé une campagne mondiale intitulée #TheRealChallenge<sup>30</sup> et destinée à transmettre le message selon lequel les droits de l'enfant sont universels, sans pour autant pouvoir être tenus pour acquis. Des millions d'utilisateurs ont partagé ou visionné la campagne, qui a recueilli au total environ 360 millions de vues, contribuant ainsi à amplifier le message. La campagne avait été annoncée par la HR/VP, Mme Mogherini, lors de l'événement de haut niveau organisé à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre.<sup>31</sup> L'UE a également dialogué avec des enfants lors des Journées européennes du développement, dans le cadre d'un débat sur la participation effective des enfants, organisé en coopération avec plusieurs ONG et l'UNICEF<sup>32</sup>. Les participants, de jeunes responsables d'Afrique du Sud, du Ghana, du Brésil et de Zambie ainsi que des responsables politiques, ont clairement fait apparaître comment la participation accrue des enfants aux questions qui les concernent pouvait contribuer à réduire les inégalités. En avril, l'UE a organisé le 12<sup>e</sup> Forum européen pour les droits de l'enfant, afin notamment d'évaluer les progrès réalisés dans l'UE sur l'intégration des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques et actions de l'UE et de débattre des futurs domaines prioritaires. Ce forum portait sur trois thèmes: la protection des enfants migrants, les droits de l'enfant dans le monde numérique et la participation significative des enfants à l'élaboration des politiques.

---

<sup>30</sup> [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/69354/join-real-challenge-and-help-spread-awareness-about-childrens-rights\\_fr](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/69354/join-real-challenge-and-help-spread-awareness-about-childrens-rights_fr)

<sup>31</sup> [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/67794/every-single-child-should-get-every-single-right\\_fr](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/67794/every-single-child-should-get-every-single-right_fr)

<sup>32</sup> [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/64143/eeas-cinema-near-you-european-development-days\\_it](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/64143/eeas-cinema-near-you-european-development-days_it)

L'UE a poursuivi la mise en œuvre des orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant<sup>33</sup> dans le cadre de l'action extérieure. Elle a proposé aux collègues en poste dans les délégations de l'UE des cours de formation d'une durée d'une journée sur les droits de l'enfant. En outre, les délégations de l'UE ont reçu des orientations pratiques en matière de renforcement des systèmes de protection de l'enfance afin d'aider les collègues à déterminer les moyens de renforcer ces systèmes dans leur pays d'opération. La question des droits de l'enfant a été soulevée dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme avec l'Afghanistan, l'Arménie, le Bangladesh, le Belize, la Chine, la Colombie, la Moldavie, la Mongolie, l'Indonésie et le Qatar, entre autres. La protection et la promotion des droits de l'enfant ont continué de figurer parmi les priorités de la politique d'élargissement de l'UE, notamment dans le contexte des négociations d'adhésion et du processus de stabilisation et d'association. Dans le cadre des rapports par pays du paquet "Élargissement", l'UE a publié en mai 2019 une évaluation de la situation en matière de droits de l'enfant dans chaque pays concerné. Au niveau multilatéral, l'UE et le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ont présenté trois résolutions sur les droits de l'enfant. Deux d'entre elles ont été présentées lors de la session du Conseil des droits de l'homme de mars; la première concernait le 30<sup>e</sup> anniversaire de la CNUDE et la seconde avait pour intitulé: "Droits de l'enfant: autonomiser les enfants handicapés aux fins de la réalisation de leurs droits de l'homme, y compris par l'éducation inclusive". La troisième résolution, présentée lors de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, concernait les enfants privés de soins parentaux.

La version révisée des orientations de l'UE souligne qu'il importe de développer une protection de remplacement de qualité pour les enfants et de leur donner un soutien approprié pour qu'ils puissent participer à la vie de la communauté et avoir accès aux services de base. Dans le cadre de l'appel à propositions sur une protection de remplacement de qualité pour les enfants et la désinstitutionnalisation (13 millions d'euros), qui vise à soutenir les initiatives dans ce domaine, cinq projets ont commencé à être mis en œuvre en Arménie, au Burundi, au Cambodge, en Géorgie et au Myanmar/en Birmanie: ils doivent permettre aux enfants de grandir dans des familles et des communautés ou dans des structures de protection de remplacement de type familial sûres et bienveillantes. L'UE a également continué à soutenir dans les pays visés par l'élargissement et les pays du voisinage des projets destinés à prévenir la séparation des familles, à renforcer les systèmes de protection de remplacement de qualité et à améliorer le système de protection sociale pour les familles et les enfants en situation de vulnérabilité.

---

<sup>33</sup> [https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/eu\\_guidelines\\_rights\\_of\\_child\\_2017.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/eu_guidelines_rights_of_child_2017.pdf)

Par la communication sur l'éducation dans les situations d'urgence et de crises prolongées, l'UE a poursuivi ses efforts pour réintégrer au système éducatif les enfants déscolarisés, en particulier ceux qui sont déplacés de force ou se trouvent en situation de vulnérabilité. Cette volonté politique est allée de pair avec un engagement financier: en 2019, l'engagement de l'UE en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence est passé à 10 % de son budget humanitaire. Afin d'encadrer la mise en œuvre de l'éducation humanitaire dans les situations d'urgence, l'UE a publié un document de travail de ses services consacré à l'éducation dans les situations d'urgence dans le cadre des opérations d'aide humanitaire financées par l'UE<sup>34</sup>. En décembre 2019, l'UE a lancé son tout premier apprentissage en ligne sur son marqueur humanitaire de genre et d'âge. En 2019, l'UE a alloué près de 64 millions d'euros au titre de son budget consacré à l'aide humanitaire aux activités de protection de l'enfance à l'échelle mondiale, dont les actions de prévention et de réaction en matière de violence; la gestion des cas, la recherche et la réunification des familles; la prévention du recrutement, la démobilisation, la libération et la réinsertion des enfants liés à des forces et groupes armés, ainsi que le soutien aux enfants non accompagnés et séparés, entre autres.

---

<sup>34</sup> [https://ec.europa.eu/echo/files/news/eie\\_in\\_humanitarian\\_assistance.pdf](https://ec.europa.eu/echo/files/news/eie_in_humanitarian_assistance.pdf)

**"Retour vers le futur" - une éducation pour Rami, 11 ans, Layan, 10 ans, et Tarek, 8 ans, (noms d'emprunt) originaires de Syrie**

Zahra (29 ans) est mère de trois enfants: deux garçons qui, jusqu'à récemment, n'avaient reçu aucune éducation, et une fille qui avait fréquenté l'école pendant à peine deux ans. En 2016, Zahra, son mari Ibrahim (37 ans) et leurs enfants ont fui Idlib pour chercher refuge à Ansar (sud du Liban), où ils vivent désormais dans un petit appartement situé au sous-sol d'un immeuble. Ibrahim, qui souffre de maladies cardiovasculaires, peine à gagner un salaire journalier suffisant pour payer ses factures médicales.

En juin 2018, la famille s'est adressée au centre Back to the Future ("Retour vers le futur") situé à proximité du village d'Aabba, en quête de possibilités d'éducation pour leurs enfants, Rami, Layan et Tarek. Les trois enfants ont commencé à suivre le programme de base d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul. Au début, Rami avait des difficultés à se concentrer en classe, tandis que Tarek parlait à peine avec ses camarades de classe ou les enseignants. Layan s'est d'emblée révélée très douée, et s'est fait de nombreux nouveaux amis. Leurs parents ont participé aux activités de sensibilisation organisées par le centre sur l'importance de l'éducation, les risques liés au travail des enfants et la parentalité positive. Après avoir achevé leur programme de base, les enfants ont été orientés vers le programme d'apprentissage accéléré, et, en octobre 2019, Rami et Tarek ont été inscrits en deuxième année et Layan en quatrième année à l'école publique d'enseignement primaire d'Ansar.

"Back to the Future" ("Retour vers le futur") a permis de fournir un soutien éducatif à 21 700 enfants locaux et réfugiés, mais aussi de remettre en état vingt-trois établissements d'enseignement publics au Liban et en Jordanie. Le projet est financé par le fonds fiduciaire régional de l'Union européenne en réponse à la crise syrienne, le fonds "Madad", et est géré par AVSI Middle East, War Child Holland et Terre des Hommes Italia.

En septembre, l'UE a approuvé la liste des pays prioritaires concernant les enfants face aux conflits armés. Cet engagement politique s'est traduit par des projets concrets: prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans les conflits armés; enregistrement et rétablissement des documents civils; identification des familles, libération et réintégration; ainsi que soutien psychosocial aux enfants touchés par les conflits armés. L'UE a également appuyé la campagne "Act to protect" ("Agir pour protéger")<sup>35</sup>: il s'agit d'une campagne mondiale de sensibilisation lancée par la représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés et destinée à encourager le soutien et l'action en faveur de la protection des enfants touchés par la guerre et, en fin de compte, à prévenir les six violations graves et y mettre un terme<sup>36</sup>. La campagne a été lancée à New York et à Bruxelles en présence de fonctionnaires de l'UE. L'UE, avec les délégations de 80 États ainsi que des représentants des Nations unies et de la société civile, a participé à la troisième conférence internationale sur la sécurité dans les écoles, qui s'est tenue les 27 et 29 mai en Espagne, afin de débattre de la coopération dans la mise en œuvre de la déclaration sur la sécurité dans les écoles et de procéder à un échange de vues sur les solutions permettant d'améliorer la protection de l'enseignement dans les situations de conflit armé<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> <https://childrenandarmedconflict.un.org/act-to-protect-children-affected-by-armed-conflict/>

<sup>36</sup> <https://childrenandarmedconflict.un.org/six-grave-violations/>

<sup>37</sup> Conclusions de la troisième conférence internationale sur la sécurité dans les écoles:  
[www.protectingeducation.org/sites/default/files/documents/preliminary\\_conclusions\\_third\\_international\\_conference.pdf](http://www.protectingeducation.org/sites/default/files/documents/preliminary_conclusions_third_international_conference.pdf)

### **Approbation par l'Ukraine de la déclaration sur la sécurité dans les écoles**

Le 26 novembre 2019, l'Ukraine est devenue le 100<sup>e</sup> pays à approuver la déclaration sur la sécurité dans les écoles. Cette déclaration est un engagement politique à renforcer la protection des enfants, des enseignants et des écoles et à soutenir la poursuite de l'enseignement pendant un conflit. L'UE a encouragé l'Ukraine à s'y rallier, notamment lors du dialogue sur les droits de l'homme entre l'UE et l'Ukraine tenu le 21 mars 2019. Elle soutient également les activités de sensibilisation menées par des institutions des Nations unies et des organisations non gouvernementales aux fins de la mise en œuvre effective de la déclaration approuvée.

L'approbation par l'Ukraine constitue une étape importante pour assurer aux élèves des zones touchées par le conflit en Ukraine un accès sûr et continu à l'enseignement. Les autorités ukrainiennes élaborent actuellement un plan d'action visant à faire en sorte que les principaux engagements soient traduits concrètement en plans et politiques relevant du secteur de l'enseignement.

Depuis le début du conflit en 2014, plus de 750 établissements d'enseignement ont été endommagés et de nombreux autres ont vu leur programme scolaire complètement perturbé. Plus de 400 000 enfants pâtissent des conséquences directes du conflit, dans la mesure où ils vivent, jouent et se rendent à l'école dans un rayon de 20 km de part et d'autre de la "ligne de contact", où les bombardements, les tirs et les niveaux extrêmes de contamination par les mines menacent leur vie et leur bien-être.

En 2019, l'UE a poursuivi les efforts qu'elle déploie pour éliminer et prévenir toutes les formes de violence à l'égard des enfants (y compris le harcèlement en ligne et hors ligne). À ce titre, elle a apporté un soutien à un programme mondial conçu pour accélérer les mesures visant à mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés (6,4 millions EUR), à un programme conjoint destiné à éliminer les mutilations génitales féminines (11 millions EUR) et à un programme mondial de lutte contre la préférence pour les garçons et la sélection prénatale du sexe (2 millions EUR). Le programme de lutte contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés a bénéficié à des millions de filles dans douze pays d'Afrique et d'Asie, mettant l'accent sur la sensibilisation, le renforcement des systèmes de protection nationaux, le renforcement des capacités et la mobilisation de fonds complémentaires.

L'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, commandée par le Secrétaire général des Nations unies en 2016 et cofinancée par l'UE, a été officiellement lancée en novembre 2019, en formulant des recommandations en matière juridique, politique et pratique pour protéger les droits de l'homme des enfants privés de liberté. L'UE œuvre en outre activement pour soutenir les efforts destinés à protéger les enfants dans le sport: une étude cartographique<sup>38</sup> des meilleures pratiques aux niveaux national et international a été publiée en 2019.

En octobre 2019, l'UE a adopté des conclusions du Conseil sur la lutte contre les abus sexuels à l'encontre des enfants<sup>39</sup>. Dans ces conclusions, l'UE réaffirme sa détermination à lutter contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, à améliorer la prévention, à mieux protéger les victimes et à enquêter plus efficacement sur les délits commis. Elle y fait part de son soutien à l'Alliance mondiale WeProtect contre les abus sexuels commis contre des enfants via Internet: il s'agit d'une organisation multipartite réunissant les pouvoirs publics, les services répressifs, les autorités judiciaires, l'industrie et la société civile et s'efforçant d'améliorer l'efficacité de la lutte contre ces délits. L'initiative Stop Child Abuse - Trace an Object ("Combattre les abus commis contre les enfants - Identifier un objet")<sup>40</sup>, qui utilise des indications émanant des services répressifs et du public pour découvrir l'origine d'objets liés à des abus sexuel commis contre un enfant, a remporté un prix d'excellence dans l'innovation/transformation du médiateur européen, en juin 2019. Grâce aux indications fournies par le public et les services répressifs, dix enfants ont été identifiés et trois délinquants ont été poursuivis. Le Journée pour un internet plus sûr et la campagne # SaferInternet4EU ont permis de réaliser des progrès en matière de sensibilisation dans le monde entier.

L'UE a également poursuivi la mise en œuvre des actions clés définies dans la communication de la Commission de 2017 sur la protection des enfants migrants<sup>41</sup> afin de préserver leurs droits à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale tout au long de la route migratoire. L'UE a lancé trois programmes conjoints ciblant les enfants en déplacement, qui portent respectivement sur la protection des enfants touchés par les migrations en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et en Asie centrale; le soutien aux enfants réfugiés afghans en Afghanistan et en Iran; et le renforcement de la résilience des réfugiés rohingya et des communautés d'accueil à Cox's Bazar (Bangladesh). Afin de mieux coordonner les différentes actions extérieures entreprises pour renforcer la protection des enfants dans les pays d'origine et de transit, l'UE et l'Unicef ont organisé un dialogue informel de haut niveau en mars.

---

<sup>38</sup> <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/03fc8610-e4c2-11e9-9c4e-01aa75ed71a1/language-fr/format-PDF/source-10631406>

<sup>39</sup> <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-12862-2019-INIT/fr/pdf>

<sup>40</sup> <https://www.europol.europa.eu/stopchildabuse>

<sup>41</sup> COM(2017) 211 final du 12.4.2017.

L'approche qu'a adoptée l'UE en matière de lutte contre la traite des êtres humains tient compte de la situation des enfants. Elle a aligné sa coopération au développement sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses ODD, notamment en ce qui concerne la traite des enfants.<sup>42</sup> Ce type de criminalité reste caractérisé par l'impunité, tant au sein de l'UE que dans le reste du monde, et il est inquiétant d'observer à quel point les poursuites à l'encontre des auteurs sont peu nombreuses et le niveau des condamnations est faible. L'UE soutient plusieurs initiatives visant à améliorer les systèmes de justice pénale des pays partenaires pour lutter contre cette forme grave de criminalité organisée. En Afrique de l'ouest, par exemple, l'UE agit au niveau régional pour améliorer la protection des personnes en situation de vulnérabilité, y compris des victimes de la traite des êtres humains, en renforçant la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination, et en concourant à l'identification, à la protection des victimes et à l'aide qui leur est apportée, ainsi qu'aux poursuites à l'encontre des réseaux criminels.

---

<sup>42</sup> 5.2 Éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite des filles, et 16.2 Mettre un terme à la traite dont sont victimes les enfants.



Le thème du travail des enfants a été abordé dans le cadre des dialogues politiques avec les pays candidats et les pays potentiels et a fait l'objet d'un suivi dans les rapports par pays de l'UE sur l'élargissement. En 2019, pour célébrer la Journée mondiale contre le travail des enfants et en collaboration avec l'OIT et la FAO, l'UE a organisé la manifestation intitulée United to End Child Labour in Agriculture ("Unis pour en finir avec le travail des enfants dans l'agriculture"), qui a réuni des représentants de la société civile et du secteur privé<sup>43</sup>. Les discussions ont débouché sur un ensemble de recommandations<sup>44</sup> visant à ce que l'UE et ses partenaires luttent contre le taux élevé de travail des enfants dans l'agriculture. En 2019, lors de la 108<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail, l'UE et ses États membres se sont élevés contre les violations des conventions de l'OIT sur le travail des enfants commises en Éthiopie, en Iraq et en République démocratique populaire lao. Dans le cadre du projet CLEAR Cotton<sup>45</sup>, dont l'objectif est d'éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de la confection au Burkina Faso, au Mali, au Pakistan et au Pérou, les activités menées pendant la période considérée avaient trait à la formation des inspecteurs du travail et à la recherche visant à cartographier et à analyser les chaînes de valeur du coton, du textile et de la confection afin de mettre au point des stratégies adéquates et intégrées pour éradiquer le travail des enfants dans les chaînes de valeur ciblées. Dans la production de cacao en Afrique de l'ouest, qui est un secteur clé où le taux de travail des enfants est élevé, en particulier en rapport avec les exportations vers l'UE, les solutions pour lutter contre le travail des enfants et garantir des salaires minimums décents sont examinées et analysées, au même titre que les défis liés à la production durable et à la déforestation. Dans le cadre d'une mission SPG +, l'UE a eu l'occasion d'étudier les progrès accomplis en Bolivie sur le travail des enfants, en particulier dans le secteur de la canne à sucre, y compris par des initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises. Une certification est accordée aux produits dont la chaîne de valeur est exempte de discrimination, de travail forcé et de travail des enfants. Ce régime constitue une étape positive dans l'amélioration des conditions de travail et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises dans ce secteur. Au cours de la mission, les autorités boliviennes ont confirmé qu'à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle, le Parlement avait modifié le code de l'enfant et de l'adolescent afin de revenir à l'âge minimum de 14 ans et de rendre le code conforme à la convention no 138 de l'OIT sur l'âge minimum.

---

<sup>43</sup> [https://ec.europa.eu/international-partnerships/news/eu-fao-and-ilo-unite-end-child-labour-agriculture\\_en](https://ec.europa.eu/international-partnerships/news/eu-fao-and-ilo-unite-end-child-labour-agriculture_en)

<sup>44</sup> [https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/clear-cotton-project-brochure\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/clear-cotton-project-brochure_en.pdf)

<sup>45</sup> [https://www.ilo.org/ipecc/projects/global/WCMS\\_649126/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/ipecc/projects/global/WCMS_649126/lang--fr/index.htm)

## Jeunesse

En 2019, l'UE a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027<sup>46</sup>, d'après laquelle la politique européenne de la jeunesse et toutes les mesures prises au titre de cette stratégie devraient être fermement ancrées dans le système international des droits de l'homme. Dans le prolongement de deux des quatre pistes à suivre définies à l'occasion de la conférence de l'UE sur la jeunesse, la paix et la sécurité organisée par la HR/VP, M<sup>me</sup> Mogherini, en mai 2018 - à savoir i) continuer de créer des espaces ouverts dans lesquels les jeunes puissent se réunir, construire des relations de longue durée et établir un dialogue direct avec l'UE; et ii) élargir les communautés de jeunes bâtisseurs de la paix issus de l'UE en y incluant les jeunes d'Asie et d'Amérique latine - un nouveau projet destiné à rendre compte de la manière dont l'UE dialogue avec les jeunes de par le monde a été lancé sur le Portail européen de la jeunesse.<sup>47</sup> Ce projet vise à diversifier le contenu et la portée du portail au moyen de récits et de perspectives émanant de la dimension mondiale de l'engagement de l'UE en faveur des jeunes. Il contribue également à la mise en œuvre des conclusions du Conseil sur l'action de l'UE en vue de renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles<sup>48</sup>, de juin 2019, qui préconisent d'intensifier la diplomatie publique afin de promouvoir le multilatéralisme.

L'UE a continué de soutenir la participation effective des jeunes, notamment par des projets tels que la "Voix du Sahel". Ce projet a contribué, à ce jour, à la mise en place d'un dialogue structuré entre les jeunes du Sahel et leurs autorités, facilitant la création de mécanismes de dialogue local, national et régional autour de cinq domaines thématiques: l'enseignement et l'enseignement et la formation professionnels, les débouchés économiques, la participation des citoyens et la paix et la sécurité (y compris les migrations et la radicalisation).

---

<sup>46</sup> [https://ec.europa.eu/youth/news/eu-youth-strategy-adopted\\_fr](https://ec.europa.eu/youth/news/eu-youth-strategy-adopted_fr)

<sup>47</sup> [https://europa.eu/youth/eu/article/62/69202\\_en](https://europa.eu/youth/eu/article/62/69202_en)

<sup>48</sup> <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10341-2019-INIT/fr/pdf>

## **Ouverture du premier centre pour les droits de l'homme à l'université nationale du Timor-Oriental**

En 2019, l'UE a chargé le Global Campus of Human Rights ("campus mondial pour les droits de l'homme"), le plus grand réseau mondial d'universités proposant des formations post-universitaires en matière de droits de l'homme, de chapeauter un nouveau projet de renforcement des capacités, visant à "développer l'éducation et la recherche en matière de droits de l'homme à l'université nationale du Timor-Oriental". Ce projet d'une durée de 23 mois, qui est financé par l'IEDDH et mis en œuvre en étroite coordination avec la délégation de l'UE à Dili, vise à contribuer à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et du développement au Timor-Oriental grâce à la création d'un centre pour les droits de l'homme au sein de la faculté des sciences sociales de l'université nationale.

La création du premier centre pour les droits de l'homme est une réponse aux recommandations de la commission pour la vérité et la réconciliation post-conflit, qui plaide en faveur de l'établissement de programmes et de ressources en matière de droits de l'homme. Le centre mènera des activités de formation et de recherche ainsi que de réseautage international, et devrait devenir un partenaire, au sein du pôle régional Asie-Pacifique du campus mondial, des universités des pays voisins et des pays de l'ASEAN. Les participants au projet chapeauteront l'intégration des cours sur les droits de l'homme dans les programmes universitaires à partir de 2021, contribuant ainsi à faire du Timor-Oriental un État plus juste et plus équitable.

Par ailleurs, le centre se développe et devient un pôle d'apprentissage dynamique. Les participants ont discuté de certaines des causes locales les plus urgentes liées aux droits de l'homme dans le cadre d'événements publics hebdomadaires réunissant des centaines de jeunes, ainsi que de plusieurs activités de sensibilisation menées avec des organisations de la société civile locales et des acteurs nationaux et internationaux clés, tels que le bureau du médiateur pour les droits de l'homme et le système des Nations unies au Timor-Oriental.

## Personnes âgées

Le rapport des Nations unies de 2019 sur les perspectives de la population mondiale (World Population Prospects) a confirmé qu'en 2018, pour la première fois dans l'histoire, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus était supérieur au nombre d'enfants de moins de cinq ans. Selon les estimations, le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus devrait tripler, pour passer de 143 millions en 2019 à 426 millions en 2050. L'Europe, avec un âge médian de 45 ans, dépasse de 12 ans l'âge médian au niveau mondial, qui est de 33 ans. L'évolution démographique se manifeste positivement par une attention mondiale accrue aux besoins et aux droits des personnes âgées.

En octobre 2019, l'UE a coorganisé la quatrième conférence de l'ASEM sur le vieillissement de la population mondiale et les droits fondamentaux des personnes âgées avec l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme et la Commission nationale des droits de l'homme de la République de Corée. Cette conférence était axée sur le droit au travail des personnes âgées, élément majeur de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Le programme comprenait notamment les thèmes suivants: la lutte contre la discrimination des travailleurs âgés; l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que le perfectionnement professionnel et la reconversion professionnelle des travailleurs; et l'évolution du marché du travail à l'ère de la quatrième révolution industrielle. En outre, des sessions distinctes ont été consacrées au thème de la solidarité intergénérationnelle dans le but de trouver des solutions au problème de la haine et de la discrimination à l'encontre des personnes âgées.

Les 25 et 26 novembre 2019, l'UE a participé à la conférence régionale africaine de haut niveau sur la situation des droits fondamentaux des personnes âgées. Cette conférence a réuni les Nations unies et l'UA ainsi que le réseau des institutions nationales africaines de défense des droits de l'homme et le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La conférence a noté que le nombre de personnes âgées en Afrique devrait s'accroître entre 2017 et 2050, avec une augmentation prévue de 229 pour cent, de 69 millions à 226 millions, une perspective donnant matière à se réjouir qui est le résultat d'une amélioration des soins de santé et de la nutrition, d'une meilleure éducation et de plus solides économies.

La déclaration de la conférence et l'invitation à agir lancée par celle-ci ont souligné que les ODD ne seraient pas atteints sur le continent à moins que des mesures directes soient prises dans le cadre de stratégies juridiques, humanitaires et de développement en vue de renforcer l'exercice des droits sociaux, économiques, culturels et politiques par les personnes âgées.

L'UE a également continué à participer au groupe de travail à composition limitée des Nations unies sur le vieillissement. Lors de la réunion de ce groupe qui s'est tenue du 15 au 19 avril 2019, l'UE a contribué activement aux débats menés sur les thèmes "Protection sociale et sécurité sociale, y compris les socles de protection sociale" et "Éducation, formation, apprentissage tout au long de la vie et renforcement des capacités". L'UE a en outre fourni des informations factuelles publiques pertinentes (y compris des informations émanant de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA)) sur la situation des personnes âgées dans l'UE et a procédé à des échanges de données et de bonnes pratiques.

Au cours de la 41<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme, en juin 2019, l'UE a fait une déclaration dans le cadre de la réunion-débat portant sur la coopération technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme des personnes âgées, ainsi que sur leur autonomie et leur indépendance. L'UE a salué le passage à une approche du vieillissement fondée sur les droits, attirant l'attention sur les Principes des Nations unies pour les personnes âgées de 1991 et sur la situation précaire concernant la sécurité sociale et les prestations de santé des personnes âgées, et des femmes en particulier, qui ont travaillé dans l'économie informelle.

### **Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)**

De nombreuses personnes LGBTI dans le monde ont continué d'être la cible de discriminations, de violences et de crimes de haine en 2019. Les violences phobiques commises à l'encontre des personnes LGBTI portent atteinte aux droits de l'homme. Les États ont une obligation de faire preuve de diligence raisonnable en matière de prévention, d'enquête, de sanction et de réparation en cas de privation de la vie ou d'autres actes de violence. Le manquement à cette obligation constitue une violation des obligations qui incombent aux États de respecter et de protéger le droit de tout individu à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne garanti par l'article 3 de la déclaration universelle des droits de l'homme et par les articles 6 et 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

L'UE n'hésite pas à s'élever contre les discriminations et encourage les États à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment législatives ou administratives, pour veiller à ce que l'orientation sexuelle et l'identité de genre ne servent en aucun cas de base à des sanctions pénales. Un exemple est le discours de la haute représentante et vice-présidente Mogherini lors du débat d'urgence sur Brunei tenu au Parlement européen le 18 avril: "Nous estimons que rien ne justifie ce type de sanctions. Aucun crime ne justifie l'amputation ou la torture, encore moins la peine de mort. Et nul ne devrait être puni pour le fait d'aimer quelqu'un. Cela ne saurait jamais être interprété comme un crime".

En 2019, l'UE a continué de lutter contre la discrimination et la violence contre les personnes LGBTI par une combinaison de dialogues politiques et sur les droits de l'homme, d'activités de sensibilisation, d'aide financière et d'instruments d'action spécifiques. Plus particulièrement, les droits fondamentaux des personnes LGBTI ont fait l'objet de discussions dans le cadre de 25 dialogues sur les droits de l'homme menés avec des pays partenaires. En outre, l'UE s'est employée à mener une action diplomatique publique et discrète dans les pays où il a été porté atteinte aux droits fondamentaux de personnes LGBTI. Dans une déclaration faite en novembre 2019, la porte-parole de la haute représentante et vice-présidente a demandé la libération, en Malaisie, de cinq hommes condamnés à la bastonnade et à une peine d'emprisonnement pour avoir eu des relations homosexuelles.

Une déclaration de la haute représentante et vice-présidente au nom de l'UE a été faite lors de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai 2019. Pour marquer cette occasion importante, 45 délégations de l'UE dans le monde entier ont hissé le drapeau arc-en-ciel pour attirer l'attention des décideurs politiques, des leaders d'opinion, des mouvements sociaux, du grand public et des médias sur l'attachement de l'UE à la protection des droits humains des personnes LGBTI.

En ce qui concerne la politique d'élargissement de l'UE, la non-discrimination, y compris en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, est une priorité de l'UE, notamment dans le contexte des négociations d'adhésion et du processus de stabilisation et d'association. Dans le cadre des rapports par pays du paquet "Élargissement", la Commission a publié en mai 2019 sa dernière évaluation sur les droits des personnes LGBTI dans chaque pays concerné.

En 2019, l'UE a continué d'encourager des partenariats renforcés avec les organisations locales et internationales actives dans le domaine des droits fondamentaux des personnes LGBTI, par exemple à travers l'organisation de débats/séminaires sur des questions pertinentes, y compris les discriminations à l'encontre des personnes LGBTI, et par l'approbation d'événements culturels, de conférences ou de projets sociaux. Par exemple, lors de la conférence de haut niveau sur le thème "Faire progresser l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI dans l'UE: 2020 et au-delà" qui a eu lieu les 24 et 25 septembre 2019, une session a été consacrée aux droits fondamentaux des personnes LGBTI dans les pays de l'élargissement, les pays du voisinage et les pays tiers. En marge de cette conférence, une table ronde Commission européenne/Banque mondiale s'est tenue en vue de renforcer l'inclusion des personnes LGBTI dans les Balkans occidentaux. Cette rencontre a réuni des représentants des gouvernements du Kosovo, du Monténégro, de la République de Macédoine du Nord et de la République de Serbie, ainsi que des organisations de la société civile de la région défendant les droits des personnes LGBTI et d'autres partenaires de développement. L'UE a également fourni un soutien à la conférence régionale organisée par l'Association pour l'égalité des droits des personnes LGBTI dans les Balkans occidentaux et la Turquie du 7 au 9 novembre, en République d'Albanie. Dans le voisinage méridional, l'UE a continué à soutenir les activités régionales visant à protéger et promouvoir les droits fondamentaux des personnes LGBTI dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), y compris par l'organisation d'une conférence régionale, du 27 au 29 septembre 2019, réunissant des militants, des organisations de la société civile et des représentants des donateurs.

L'UE a contribué à l'organisation d'un échange pluripartite les 24 et 25 octobre 2019, sur des questions telles que la législation, la lutte contre les discriminations et la réforme des programmes dans l'UE et en Asie. Le principal objectif était de renforcer l'établissement de contacts à l'intérieur de l'Asie et entre l'Asie et l'UE afin de promouvoir la jouissance de tous les droits fondamentaux par les personnes LGBTI.

L'UE a également continué de promouvoir les principes d'égalité et de non-discrimination dans les enceintes des Nations unies, en agissant de manière cohérente et constructive sur la base de mandats des Nations unies mettant l'accent sur la violence et la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI, et en soutenant les travaux menés par les Nations unies à cet égard. Conformément à ses lignes directrices relatives aux personnes LGBTI et aux conclusions du Conseil de l'UE sur l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI, l'UE a rappelé qu'elle était attachée à l'égalité et à la non-discrimination ainsi qu'au droit de toutes les personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, à jouir de l'ensemble des droits de l'homme. L'UE poursuivra ses efforts pour permettre aux titulaires de mandat des Nations unies, y compris l'expert indépendant sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, d'avoir accès à un éventail de pays, et de favoriser un climat de dialogue pour aider à surmonter les craintes et les suspicions. En septembre 2019, le RSUE pour les droits de l'homme a participé à la conférence des Nations unies tenue à New York sur la question de mettre fin aux discours de haine à l'encontre des personnes LGBTI sur les médias sociaux et dans les médias traditionnels. Lors de la réunion de la commission de la condition de la femme, en mars, la délégation de l'UE à New York a organisé un événement parallèle sur l'égalité de traitement à l'égard des personnes transgenres.

À l'OSCE, l'UE a fait une déclaration au sein du Conseil permanent à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. L'UE a continué de suivre de près la situation des personnes LGBTI dans la République tchétchène de la Fédération de Russie et a soulevé la question dans le cadre du Conseil permanent de l'OSCE et lors de la réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine organisée par l'OSCE, qui s'est tenue en septembre 2019 à Varsovie. Cette question a également été traitée dans le rapport établi au titre du mécanisme de Moscou de l'OSCE. Dans toutes ses déclarations et interventions relatives au thème général de la lutte contre l'intolérance et la discrimination, l'UE a insisté sur une approche globale et inclusive visant à s'attaquer à toutes les formes d'intolérance et de discrimination.



En 2019, l'UE est restée l'un des cinq principaux donateurs au monde en termes de soutien fourni aux organisations de la société civile défendant les droits des personnes LGBTI. En 2019, l'UE a octroyé par contrat 10 millions d'euros à des projets destinés à soutenir les défenseurs des droits de l'homme dans le monde œuvrant à la promotion et à la protection des droits de l'homme des personnes LGBTI, dans le cadre d'actions spécifiques en Afrique australe (Eswatini, Malawi, Zimbabwe), en Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Honduras et Nicaragua), en Amérique du Sud (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou) et en Russie. Parmi ces projets figuraient: le soutien à la sécurité préventive et à la protection contre les menaces; le renforcement des capacités des organisations, le soutien aux initiatives et coopératives locales et aux mouvements naissants, et l'incitation à la création d'alliances et de réseaux; le renforcement des actions militantes à tous les niveaux, y compris sur les réformes de la législation et des politiques et sur la sensibilisation; et le soutien aux contentieux stratégiques, à l'établissement de rapports et à la documentation en ce qui concerne les affaires de discrimination.

## **Le projet "One Community, Many Voices": une campagne LGBTI fondée sur les droits dans les Caraïbes orientales**

Le projet "One Community, Many Voices" (Une communauté, de nombreuses voix) est une initiative de sept pays d'une durée de 27 mois, financée par l'UE et lancée par PCI Media, acteur de premier plan en matière de communication pour le changement social, et par United and Strong Saint Lucia, l'une des principales organisations LGBTI dans les Caraïbes orientales.

Ce programme a été mis au point à la suite d'une étude de perception et de comportements en ce qui concerne la communauté LGBTI locale et a été conçu pour refaçonner l'environnement en matière de droits fondamentaux pour les personnes LGBTI à Sainte-Lucie et dans les Caraïbes orientales, en faisant évoluer les normes sociales ainsi que les perceptions, les connaissances et les comportements afin de réduire les discriminations, la violence et la stigmatisation. Cet objectif doit être atteint essentiellement par le développement de deux modes de divertissement éducatif - une dramatique radio et un magazine - devant être expérimentés à Sainte-Lucie avant d'être utilisés comme instrument de renforcement des capacités pour les partenaires régionaux créant leurs propres communications pour des programmes de développement (C4D) à Antigua-et-Barbuda, à la Barbade, à la Dominique, à la Grenade, à Saint-Christophe-et-Nièves et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

La dramatique radio iRight se sert d'un scénario fictif pour soulever et se saisir de différentes questions liées aux droits de l'homme, y compris celles touchant la communauté LGBTI. En vue de renforcer encore le dialogue entre communautés, cette dramatique radio de 15 minutes sera suivie d'un débat public de 45 minutes et d'une libre antenne avec un animateur désigné. Ce débat public fait intervenir des experts de différents domaines, qui échangent des informations considérées comme étant liées à la question ou aux questions relatives aux droits de l'homme soulevées dans la dramatique, et qui en débattent. La libre antenne permet aux auditeurs de partager librement leurs propres expériences, de poser des questions et/ou de faire connaître des problématiques jugées importantes pour le grand public. L'intégralité des 21 épisodes du programme ont été diffusés en direct sur Radio Caribbean International (RCI), et ont ensuite été rediffusés sur HITZ FM.

Des analyses d'audience confirment que la dramatique radio iRight était intéressante et réaliste, qu'elle décrivait avec justesse les réalités actuelles dans de nombreux foyers et communautés, et qu'elle mettait en avant des questions qui font partie du tissu social de Sainte-Lucie depuis des décennies, telles que les violences domestiques, tout en s'intéressant à des questions émergentes qui n'ont pas encore ouvertement été débattues dans le domaine public, comme la stigmatisation des personnes LGBTI.

## Personnes handicapées

L'année 2019 a vu l'adoption, le 9 avril, de l'acte législatif européen sur l'accessibilité<sup>49</sup>. Cet acte vise à améliorer le fonctionnement du marché intérieur de l'UE pour certains produits et services accessibles en supprimant les obstacles dus à des dispositions législatives divergentes. Cela facilitera le travail des entreprises et profitera aux personnes handicapées dans l'UE. Nombre de ces produits et services sont importants dans les domaines de l'enseignement et de l'emploi, par exemple les ordinateurs, les services audiovisuels et les livres électroniques. L'acte répond aux obligations en matière d'accessibilité qui lient l'UE en tant que partie à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Outre les avantages qu'il apporte pour les personnes handicapées et les entreprises en Europe, cet acte législatif donne également à l'UE un nouvel outil d'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés dans le cadre de ses relations bilatérales et multilatérales en matière d'action extérieure, y compris à travers les dialogues sur les droits de l'homme.

Dans les enceintes multilatérales, l'UE a continué à jouer un rôle actif dans les discussions sur les droits des personnes handicapées. Le 5 mars, l'UE a contribué activement à un dialogue interactif avec le rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées et l'expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme qui s'est tenu lors de la 40<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme. À l'occasion de ce débat annuel du Conseil, l'UE a fait une déclaration sur les questions liées à la réadaptation des personnes handicapées, dans laquelle elle souligne l'importance de l'acte législatif européen sur l'accessibilité.

Le 26 février, pour la première fois dans le cadre du Conseil des droits de l'homme, l'UE a, avec la Chine, coorganisé un événement parallèle intitulé: "Leave no-one behind: the key role of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities" (Ne laisser personne de côté: le rôle clé de la Convention relative aux droits des personnes handicapées). Cet événement parallèle a mis en évidence les riches opportunités offertes par le programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que par le consensus européen pour le développement pour ce qui est de progresser dans la mise en œuvre de ladite convention des Nations unies.

---

<sup>49</sup> Acte législatif européen sur l'accessibilité  
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1202&langId=fr>

En juin, à l'initiative de la Pologne, la toute première résolution sur la protection des personnes handicapées dans les conflits armés a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies (S/RES/2475). Les personnes atteintes d'albinisme étant touchées de manière disproportionnée par le handicap, l'UE s'est déclaré une nouvelle fois déterminée à lutter pour leur protection et leur pleine intégration dans la vie sociale, économique et politique, comme indiqué dans la déclaration de la porte-parole de l'UE à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme, le 13 juin.

Le 13 mai, le forum de travail annuel sur la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées a rassemblé les points de contact de l'UE, les dispositifs de coordination et les mécanismes indépendants, ainsi que la société civile, y compris les organisations de personnes handicapées. Les participants ont débattu de la participation politique des personnes handicapées dans la perspective des élections européennes, de la manière de faire valoir les droits prévus par la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et de l'interaction entre celle-ci et d'autres conventions internationales telles que la CEDEF, la convention d'Oviedo ou la convention de La Haye sur la protection internationale des adultes.

Une conférence s'est tenue les 28 et 29 novembre 2019 à Bruxelles à l'occasion de la Journée européenne annuelle des personnes handicapées. Cette conférence, organisée par la Commission européenne en partenariat avec le Forum européen des personnes handicapées, a réuni autour de la question des droits des personnes handicapées des responsables politiques, des experts de haut niveau ainsi que des intervenants défendant leurs propres droits. L'intégration des droits des personnes handicapées dans l'ensemble des actions de l'UE et activités de sensibilisation aux défis quotidiens rencontrés par les personnes handicapées ont été au cœur du programme. La conférence a également été l'occasion de débattre des premières conclusions de la consultation publique sur la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées<sup>50</sup>. Ces conclusions seront importantes pour guider et façonner le renouvellement des stratégies de l'UE en matière de handicap au-delà de 2020. Au cours de cette manifestation, le 10<sup>e</sup> Access City Award annuel (prix européen des villes les plus accessibles) a été remis à Varsovie (Pologne) et, en deuxième et troisième positions, à Castellón de la Plana (Espagne) et à Skellefteå (Suède).

---

<sup>50</sup> Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées  
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1484&langId=fr>

Les personnes handicapées étant souvent touchées de manière disproportionnée par les catastrophes, et afin de faire en sorte que leurs besoins soient dûment pris en compte dans tous les projets humanitaires financés par l'UE, la Commission européenne a lancé en 2019 un guide opérationnel intitulé "L'inclusion des personnes en situation de handicap dans les opérations d'aide financées par l'UE". Les orientations qui y figurent visent à favoriser l'inclusion des personnes handicapées, notamment en fournissant aux membres du personnel de l'UE et aux partenaires humanitaires les outils nécessaires pour assurer cette inclusion dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets humanitaires financés par l'UE.

### **Droits des peuples autochtones**

Conformément à ses engagements relatifs aux mécanismes et processus des Nations unies consacrés aux questions concernant les peuples autochtones, l'UE a contribué à la célébration de 2019, Année internationale des langues autochtones. À l'occasion de la Journée internationale des populations autochtones, le 9 août, la haute représentante et vice-présidente a fait une déclaration au nom de l'UE. Cette déclaration soulignait que la mise en danger des langues autochtones était l'une des conséquences directes de la violation continue des droits des peuples autochtones à leurs terres, territoires et ressources traditionnels et à l'autodétermination, tels qu'ils sont énoncés dans la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. L'UE a également pris acte, dans sa déclaration, du fait que les peuples autochtones sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté, le changement climatique et la violence, y compris la violence à caractère sexiste.

En 2019, l'UE a investi dans des initiatives visant à mettre en évidence les défis rencontrés par les peuples autochtones dans le cadre du développement durable, et leur a apporté son soutien. La plus importante a été la poursuite du soutien de l'UE au Navigateur autochtone, un outil de collecte et de recensement des données ouvertes portant sur la jouissance des droits par les peuples autochtones. Le Navigateur autochtone s'appuie sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), ainsi que sur les objectifs et indicateurs pertinents en matière de développement durable. Il est utilisé par les organes représentatifs des peuples autochtones et l'UE au sein des enceintes des Nations unies pour plaider en faveur de la promotion et du respect des droits des peuples autochtones dans le monde entier. Au cours de la session annuelle de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones, en avril 2019, l'UE a coorganisé un séminaire afin de présenter les premières conclusions sur les communautés autochtones de trois continents. L'UE a en outre soutenu un événement lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu sous les auspices du Conseil économique et social en juillet 2019. À cette occasion, le Navigateur autochtone a contribué aux rapports et aux examens nationaux volontaires dans le cadre du forum politique de haut niveau, puis au sommet sur le développement durable tenu en septembre lors de l'Assemblée générale des Nations unies.

Les défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones occupent également une place prépondérante dans l'attention croissante accordée par l'UE au lien entre droits de l'homme, environnement et climat. Lors des Journées européennes de développement (JED) qui ont eu lieu en juin 2019, l'UE a organisé un événement consacré au renforcement de la solidarité internationale et du soutien à l'égard des peuples autochtones et des défenseurs des droits de l'homme en rapport avec l'environnement. En outre, un autre événement, lors des JED, sur la non-discrimination et les droits fondamentaux à l'eau potable et à l'assainissement a vu témoigner d'autres groupes fréquemment victimes de discriminations, tels que les "Dalits" (personnes faisant l'objet de discriminations fondées sur la caste).

Le 21<sup>e</sup> forum annuel UE-ONG sur les droits de l'homme tenu sur le thème "Construire un avenir environnemental juste" (Building a Fair Environmental Future) a consacré une session spéciale aux peuples autochtones. Les experts en la matière, y compris le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que la jeunesse autochtone, ont réalisé d'importantes interventions leur permettant de faire part de préoccupations des peuples autochtones et de contributions qu'ils pourraient apporter en vue de construire un avenir environnemental juste.

## Droits des personnes appartenant à des minorités

Si la situation des personnes appartenant à des minorités est demeurée difficile à de nombreux endroits du monde en 2019, celle des communautés rohingya au Myanmar/en Birmanie et au Bangladesh s'est révélée l'une des plus graves. En 2019, l'UE a répondu au besoin urgent d'aide vitale pour les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil dans le nord de l'État de Rakhine, au Myanmar/en Birmanie, et dans le district frontalier de Cox's Bazar, au Bangladesh, en mobilisant 43 millions d'euros d'aide humanitaire. Dans le contexte de la résolution du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie, l'UE a également continué de lutter contre les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que contre les discriminations dont font l'objet les personnes appartenant à des minorités, et d'assurer les conditions nécessaires pour un retour sûr, digne et volontaire des réfugiés. En outre, l'UE a continué de demander que le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie soit autorisé à se rendre dans le pays, et a encouragé l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies à nouer le dialogue avec toutes les parties prenantes en vue de trouver des solutions durables à la crise.

L'UE a exprimé des préoccupations par différents canaux quant à l'aggravation constante de la situation des droits de l'homme dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang et au Tibet. Dans la déclaration faite par la délégation de l'UE en Chine lors de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, l'UE a attiré l'attention sur des rapports faisant notamment état de la détention massive d'Ouïgours et d'autres minorités dans des "centres de rééducation" politiques et de l'intimidation continue de citoyens par une surveillance de masse dans le Xinjiang. Elle a également indiqué que les Ouïgours établis à l'étranger, y compris dans l'UE, sont victimes de harcèlement et, pour certains d'entre eux, sont retournés en Chine contre leur gré. L'UE a déclaré qu'elle était prête à coopérer étroitement avec la Chine, dans le cadre du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme et dans des enceintes multilatérales, en vue de promouvoir le respect de l'état de droit et des droits fondamentaux consacrés par la déclaration universelle.

La protection des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques est un principe fondamental du droit international relatif aux droits de l'homme et des traités fondateurs de l'UE. Les droits des personnes appartenant à des minorités ont ainsi occupé une place prépondérante dans les dialogues sur les droits de l'homme menés avec des pays partenaires, en particulier ceux où vivent ces minorités. Cela a permis des échanges mutuels sur la législation en matière de non-discrimination et sur les efforts déployés pour lutter contre les discours de haine et les crimes de haine ainsi que les multiples discriminations dont sont victimes les femmes appartenant à des minorités. Cela a également permis aux délégations de l'UE de mener des activités de sensibilisation en ce qui concerne les groupes fréquemment négligés tels que les personnes faisant l'objet de discriminations fondées sur la caste, les personnes d'ascendance africaine et les Roms. Tout au long de l'année, l'UE s'est employée à promouvoir la tolérance et le respect de la diversité, ainsi que les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, conformément aux normes applicables des Nations unies, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE<sup>51</sup>. Les débats sur la situation et les droits des personnes appartenant à des minorités se sont également poursuivis dans des enceintes internationales telles que l'OSCE, le Conseil de l'Europe et les Nations unies, notamment par le soutien aux titulaires de mandats et de fonctions en rapport avec les personnes appartenant à des minorités. Aux Nations unies, l'UE a fait une déclaration dans le cadre du dialogue interactif avec le rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités, qui a eu lieu au sein du Conseil des droits de l'homme, le 13 mars, ainsi que lors de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, le 22 octobre. Lors de la 12<sup>e</sup> session du forum des Nations unies sur les questions relatives aux minorités, qui s'est déroulée les 28 et 29 novembre, l'UE a fait une déclaration sur le thème de l'éducation, de la langue et des droits fondamentaux des minorités. L'UE a également participé activement au premier forum régional européen sur les questions relatives aux minorités, organisé par le rapporteur spécial des Nations unies sur les questions relatives aux minorités, qui s'est tenu au Parlement européen, à Bruxelles, les 6 et 7 mai. Par ces déclarations, l'UE a mis en évidence ses politiques sur l'éducation inclusive, la célébration de la diversité linguistique et les droits des personnes appartenant à des minorités, tels qu'ils énoncés dans le droit de l'UE et le droit international.

---

<sup>51</sup> Y compris, notamment, celles des recommandations de Bolzano/Bozen sur les minorités nationales dans les relations interétatiques, adoptées en 2008:  
<https://www.osce.org/hcnm/bolzano-bozen-recommendations?download=true>



## **Reconnaissance de la langue amazighe au Maroc**

Le 10 juin 2019, les législateurs marocains ont approuvé à l'unanimité une loi concrétisant le statut officiel de la langue amazighe, une étape importante pour ce qui est des droits des personnes appartenant à des minorités, y compris les droits culturels, et de la préservation du patrimoine immatériel au Maroc.

Environ un tiers de la population marocaine parle couramment l'un des trois dialectes qui constituent la langue amazighe, également appelée berbère. L'amazigh avait été reconnu comme une langue officielle et s'était vu accorder le même statut que l'arabe dans la Constitution marocaine de 2011. La loi adoptée en juin 2019 favorise l'intégration de la langue amazighe dans le système éducatif marocain et dans la vie publique du pays.

En particulier, cette nouvelle loi vise à accroître l'utilisation de l'amazigh par les autorités locales et de l'État, ainsi que dans les services publics et le système éducatif. L'une des conséquences les plus visibles du nouveau statut de l'amazigh a été l'apparition de l'alphabet tifinagh, utilisé pour écrire l'amazigh, sur les bâtiments publics et les panneaux officiels, aux côtés de l'arabe et du français. L'UE a encouragé la promotion de l'amazigh et des droits linguistiques au Maroc, notamment en incluant l'amazigh dans les langues utilisées dans le contenu audiovisuel publié sur les réseaux sociaux par la délégation de l'UE à Rabat.

## Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

En mars 2019, le Conseil a adopté les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure<sup>52</sup>. Le champ d'application des lignes directrices est large et couvre tous les motifs de discrimination interdits. Néanmoins, l'encadrement conceptuel et opérationnel des orientations à l'intention des institutions et fonctionnaires de l'UE et des États membres est directement applicable dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Les orientations comportent des concepts qui sont souvent utilisés dans l'analyse et la description du racisme et de la discrimination raciale, tels que, notamment, la discrimination de jure et de facto, la discrimination directe et indirecte, la discrimination structurelle, le profilage discriminatoire et la discrimination multiple.

Les orientations soulignent également clairement que l'emploi et l'interprétation du mot "race" n'implique nullement l'acceptation de théories tendant à déterminer l'existence de races humaines distinctes.

En outre, en mars 2019, la Commission a publié un document de travail de ses services<sup>53</sup> intitulé "Lutte contre le racisme et la xénophobie dans l'UE - Promouvoir une société caractérisée par le pluralisme, la tolérance et la non-discrimination".

Ce document de travail présente les mesures renforcées qui ont été et sont prises pour relever les défis auxquels l'UE est confrontée dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Il donne un aperçu des progrès accomplis, notamment en ce qui concerne la création d'un cadre juridique solide et par la mise en place d'une approche globale en matière d'examen des politiques en vue de promouvoir l'égalité et la non-discrimination. Certains domaines méritant une attention particulière dans un avenir proche sont également recensés, notamment en ce qui concerne des groupes ou des communautés spécifiques tels que les personnes d'origine africaine, les communautés juives et musulmanes et les Roms. L'analyse détaillée de la situation politique, juridique et factuelle au sein de l'UE, conjuguée à l'encadrement fourni par les orientations de l'UE relatives à la non-discrimination, ont été largement utilisés dans le cadre des efforts déployés par l'UE sur le plan bilatéral et multilatéral.

---

<sup>52</sup> Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, 18 mars 2019, document 6337/19.

<sup>53</sup> Bruxelles, 15.3.2019, SDW (2019) 110 final

En 2019, l'UE a appelé à la ratification universelle et à la mise en œuvre effective de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEFDR), tant dans le cadre des dialogues bilatéraux avec les pays partenaires qu'aux Nations unies, notamment au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies et des mécanismes de suivi de la déclaration et du programme d'action de Durban.

## 12. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Conformément à l'objectif 17 du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, l'UE a mis en place un programme global visant à promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) en 2019. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur une triple approche: (i) mettre davantage l'accent sur les droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre de l'action extérieure; (ii) élaborer des orientations opérationnelles et politiques sur les droits économiques, sociaux et culturels de l'UE et de ses États membres menant des activités dans des pays tiers; et (iii) intensifier les efforts visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme qui œuvrent au respect des droits économiques, sociaux et culturels, y compris dans le contexte du changement climatique.

Les dirigeants de l'UE ont inscrit le changement climatique au premier rang des priorités de l'UE. Les discussions qui ont eu lieu au sein du forum annuel UE-ONG sur les droits de l'homme à Bruxelles, axées sur le lien entre l'environnement et les droits de l'homme, ont contribué à définir la politique extérieure de l'UE dans le cadre du nouveau "pacte vert".

Au niveau multilatéral, l'UE et ses États membres ont apporté un soutien constant aux résolutions au titre du point 3 (Promotion et protection de tous les droits de l'homme, droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement) au sein du Conseil des droits de l'homme et de la Troisième Commission de l'AGNU. Parmi celles-ci figurent la résolution annuelle sur les droits de l'homme et l'environnement, la résolution sur les droits de l'homme et le changement climatique, ainsi que les résolutions sur les défenseurs des droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme liés à l'environnement.

En 2019, comme les années précédentes, les États membres de l'UE ont ouvert la voie à l'adoption d'un nombre considérable d'initiatives en matière de DESC à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme, notamment sur les questions suivantes:

- le droit à l'éducation (parrainée par le Portugal);
- le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant et le droit à la non-discrimination à cet égard (coparrainée par le Brésil, la Finlande, l'Allemagne et la Namibie);
- le droit de travailler (coparrainée par l'Égypte, la Grèce, l'Indonésie, le Mexique et la Roumanie);
- la question de la réalisation dans tous les pays des droits économiques, sociaux et culturels (parrainée par le Portugal);
- les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement (coparrainée par l'Allemagne et l'Espagne);
- les droits culturels et la protection du patrimoine culturel (coparrainée par l'Argentine, Chypre, l'Éthiopie, la Grèce, l'Iraq, l'Irlande, l'Italie, le Mali, la Pologne, la République de Serbie et la Suisse);
- la santé mentale et les droits de l'homme (coparrainée par le Brésil et le Portugal);
- les droits à la sécurité sociale (coparrainée par la Finlande, l'Islande, la Namibie et l'Afrique du Sud).

En outre, l'UE a continué de soutenir et de défendre l'intégrité et l'indépendance du mandat de la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et du Haut-Commissariat, y compris sur des engagements thématiques et l'appui aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. L'UE a soutenu plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies s'occupant des droits économiques, sociaux et culturels, avec lesquels elle a par ailleurs coopéré, y compris le rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels, le rapporteur spécial sur le logement convenable, le rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, le rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, le rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, le rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, le rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux et le rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

En 2019, l'UE a contribué à l'initiative "Good Human Rights Stories" menée sous l'égide de l'UE. L'article de l'UE a porté cette année sur la nouvelle directive de l'UE relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée<sup>54</sup>, grâce à laquelle les droits existants des parents et des aidants qui travaillent sont étendus afin de permettre une meilleure répartition des responsabilités familiales au sein des familles. L'enrichissement mutuel qu'apportent ces bonnes pratiques constitue un complément essentiel à la mission importante mais difficile du système des droits de l'homme des Nations unies. Un site web<sup>55</sup> consacré à cette initiative a été lancé, comprenant des informations sur les événements passés et futurs, ainsi que sur toutes les vidéos et reportages partagés par les membres de la coalition.

Une autre composante de la diplomatie publique de l'UE au niveau multilatéral a été le discours prononcé lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui a eu lieu en juillet à New York. L'UE y a lié les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement au changement climatique et à ses effets sur les communautés en situation de vulnérabilité. Elle a profité de l'occasion pour mieux faire connaître deux textes comportant des orientations adoptés par le Conseil de l'UE en juin 2019, l'un concernant l'eau potable et l'assainissement, l'autre la non-discrimination.

Les orientations de l'UE en matière de droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement constituent une avancée majeure dans nos travaux visant à respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme à un niveau de vie suffisant. Les orientations sont les toutes premières à traiter des droits économiques, sociaux et culturels. Elles mettent en exergue la détermination de l'UE à contribuer à la réalisation des droits à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde et définissent les priorités de l'action extérieure de l'UE. Ces orientations constituent l'une des nombreuses mesures que l'UE prend en vue de la réalisation progressive de l'objectif de développement durable (ODD) n° 6, qui consiste à "garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable" et de l'ODD n° 13, intitulé "Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions". Il y est souligné que le droit humain à une eau potable salubre doit permettre à chacun d'avoir accès sans discrimination, ni physique ni économique, à un approvisionnement suffisant en eau salubre et de qualité acceptable pour un usage personnel et domestique; le droit de l'homme à l'assainissement doit permettre à chacun d'avoir accès de manière équitable, sans discrimination, ni physique ni économique, à des équipements sanitaires, dans tous les domaines de la vie, qui soient sans risque, hygiéniques, sûrs et socialement et culturellement acceptables, et préservent l'intimité et garantissent la dignité. Avec l'adoption de ces nouvelles lignes directrices, les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement ont été intégrés dans la politique étrangère et l'action de l'UE.

---

<sup>54</sup> <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&furtherNews=yes&newsId=9438&langId=en>

<sup>55</sup> <https://goodhumanrightsstories.net/>

En décembre 2019, l'UE a organisé un séminaire de formation sur les orientations en matière de droits de l'homme, qui a permis aux délégations de l'UE d'intégrer les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement dans leurs travaux aux niveaux politique et opérationnel, ainsi que dans le chapitre de leurs stratégies et rapports par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie consacré aux DESC.

**Amélioration de l'accès à des services d'approvisionnement en eau salubre et d'assainissement sûr pour les communautés d'accueil et les réfugiés dans l'une des régions les plus pauvres de l'est du Soudan**

Le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique (volet "Corne de l'Afrique") soutient l'accès à des services d'approvisionnement en eau salubre et d'assainissement dans l'une des régions les plus pauvres de l'est du Soudan. 90 000 réfugiés vivent dans neuf camps de réfugiés et dans des communautés locales. La quasi-majorité d'entre eux sont de jeunes Érythréens et près d'un millier d'Érythréens arrivent chaque mois. Les installations actuelles sont insuffisantes pour répondre aux besoins fondamentaux de la population réfugiée, ainsi que du nombre croissant de nouveaux arrivants. Ce projet, d'un montant de 2 millions d'euros sur trois ans, a pris fin en 2019 et a contribué à la réhabilitation et à la construction de sources d'eau à usage humain et agricole, à la gestion et à l'élimination des déchets, ainsi qu'à la fourniture de latrines dans les établissements scolaires et de santé, aussi bien dans les camps que dans les villages situés à proximité. Le projet a également permis d'améliorer la capacité des ministères et des administrations locales chargés de gérer et d'entretenir les nouvelles installations et nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau. En outre, il a permis de promouvoir des pratiques sûres en matière d'hygiène et d'assainissement au sein des communautés, mais aussi d'améliorer les conditions de vie de quelque 5 millions de bénéficiaires, 11 000 étudiants et 400 enseignants dans 26 écoles, sans compter 2 centres de santé et un hôpital.

"Par le passé, nous achetions de l'eau à des vendeurs ambulants qui la transportaient à dos d'âne, mais cela coûtait cher. En ce qui concerne l'école, nous avons des problèmes liés aux installations d'hygiène. Avant, nous n'avions rien, mais nous avons désormais accès à de l'eau potable, nous disposons de toilettes et nous vivons dans un environnement meilleur et propre", a déclaré M. Ahmed Abdelkader, enseignant à l'école Dar Alsalaan, à Kassala.

En outre, l'UE a continué d'accorder une attention accrue aux DESC dans le cadre des dialogues bilatéraux menés avec les pays tiers. Par exemple, dans le cadre du dialogue sur les droits de l'homme mené avec Cuba en octobre, les parties ont abordé les questions relatives aux DESC et à la protection de l'environnement. Dans le cadre du dialogue politique mené avec l'Érythrée, la question du respect, de la protection et de la réalisation des DESC a été abordée dans le contexte des recommandations formulées au titre du processus de réexamen périodique universel, au cours duquel l'Érythrée a accepté de se pencher sur les droits à l'éducation, à la santé, au logement et à un niveau de vie suffisant, ainsi que sur le droit à la culture et à la protection du patrimoine culturel.

Dans le contexte de notre coopération au développement, les DESC ont bénéficié d'un soutien supplémentaire en 2019. L'UE considère les droits culturels comme un catalyseur du développement et de l'inclusion sociale. Dans ses conclusions d'avril 2019, le Conseil a réaffirmé qu'il importait de soutenir les secteurs culturels locaux en tant que moteurs de développement durable et inclusif, de diversité culturelle, d'innovation et de résilience économique, et a encouragé l'inclusion de la culture en coopération avec les pays tiers.

L'UE soutient pleinement l'ODD n° 4 et les travaux de l'UNESCO sur la culture et l'éducation inclusives, en veillant à ce que "personne ne soit laissé de côté", indépendamment de l'origine ethnique, du sexe ou du handicap. Les États membres de l'UE continuent d'être collectivement le plus grand contributeur au budget ordinaire de l'UNESCO, et l'UE et ses États membres restent le premier donateur volontaire. En outre, les pays de l'UE se sont coordonnés étroitement afin de maintenir le mécanisme principal de l'UNESCO pour la protection des droits de l'homme dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Ce mécanisme prévoit l'examen des cas et des questions soumis à l'UNESCO concernant des violations présumées du droit à l'éducation, du droit de participer à la vie culturelle, du droit de demander, de recevoir et de communiquer des informations, et le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications.

L'UE a continué de soutenir et de protéger les défenseurs des droits de l'homme menacés, y compris les défenseurs des droits de l'homme liés à l'environnement, qui luttent pour que ces droits soient réalisés dans leurs propres communautés, ainsi qu'aux niveaux national et mondial. Les défenseurs des droits de l'homme liés à l'environnement promeuvent des interventions en matière d'eau potable et d'assainissement à toutes les étapes de la gestion de l'eau et de l'assainissement et de la chaîne d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que des politiques connexes, notamment celles qui visent à protéger les ressources naturelles contre leur exploitation ou leur dégradation. Il peut s'agir de personnes œuvrant aux niveaux international et régional comme de personnes qui vivent dans des villages, des forêts ou des montagnes reculées, ou de dirigeants autochtones ou membres de communautés qui défendent leurs terres ancestrales contre les dommages provoqués par de grands projets tels que l'exploitation minière. L'analyse globale menée par Front Line Defenders en 2018 a fait apparaître que 77 % des défenseurs des droits de l'homme tués en 2018 travaillaient sur des questions relatives aux droits environnementaux. L'UE a apporté un soutien tant politique que financier aux défenseurs des droits de l'homme menacés. Le financement de l'IEDDH en faveur du mécanisme de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme, ProtectDefenders.eu (qui s'élève à 20 millions d'euros pour la période 2015-2019) a soutenu plus de 30 000 défenseurs des droits de l'homme et leurs familles depuis 2015 grâce à une combinaison d'initiatives à court, moyen et long terme. L'UE a réagi concrètement à la situation des défenseurs des droits de l'homme s'occupant de questions environnementales: dans le cadre de l'appel global lancé en 2017 au titre de l'IEDDH, cinq millions d'euros ont été alloués à des projets visant à soutenir les défenseurs des droits de l'homme œuvrant dans le domaine des droits liés à la terre ainsi que des peuples autochtones, dans le contexte, notamment, de l'accaparement de terres et du changement climatique, améliorant ainsi la situation de centaines de tels défenseurs dans le monde.

À travers le financement de l'IEDDH, l'UE a également contribué à renforcer la mise en œuvre, par les pays bénéficiant du régime SPG + dans le cadre du système de préférences généralisées de l'UE, des principales conventions internationales relatives aux droits de l'homme et au travail (OIT) et à améliorer le suivi en la matière. À cet effet, l'UE a soutenu et rendu plus autonomes les acteurs de la société civile. Suivant cette approche basée sur les droits, l'UE a apporté un soutien financier important en faveur des droits des travailleurs, des politiques sociales, du droit à la santé, de la protection sociale, de l'éducation, de l'accès à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement et d'un niveau de vie suffisant, au titre d'un éventail d'instruments géographiques, tels que le Fonds européen de développement (FED), l'instrument de coopération au développement (ICD) et l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), ainsi que de programmes thématiques, comme celui sur la sécurité alimentaire et le programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent. Par exemple, l'UE a coopéré avec l'OIT pour promouvoir les droits du travail au Myanmar/en Birmanie et promouvoir les travaux de la plateforme des affaires économiques et sociales dans les Balkans occidentaux, afin de renforcer les mécanismes de règlement à l'amiable des conflits du travail et de renforcer et moderniser l'inspection du travail.



### 13. ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME

En 2019, l'UE a continué de s'intéresser à la question du respect des droits de l'homme par les entreprises tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, de soutenir les activités des défenseurs des droits de l'homme et de faciliter l'accès à des voies de recours. Elle a demandé aux États et à toutes les entreprises, tant multinationales que nationales, de mettre en œuvre et de respecter les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, principes qui s'articulent autour de trois piliers: l'obligation de protéger les droits de l'homme incombant à l'État; la responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l'homme; et l'accès à des voies de recours. L'UE s'est intéressée activement à la question dans le cadre de dialogues sur les droits de l'homme menés avec un nombre croissant de pays tiers, en particulier d'Amérique latine et d'Asie, ainsi qu'avec des organisations régionales, telles que l'ASEAN et l'Union africaine. À la fin de 2019, seize - soit la majorité - des vingt-quatre États qui avaient adopté des plans d'action nationaux sur la question des entreprises et des droits de l'homme étaient des États membres de l'UE. L'UE a apporté son soutien à un événement régional d'apprentissage par les pairs portant sur les plans d'action nationaux organisé par le ministère belge des affaires étrangères en mai 2019.

L'UE a également continué de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'entrepreneuriat responsable ainsi que la question des entreprises et des droits de l'homme dans le cadre des travaux plus larges sur la mise en œuvre des ODD. Dans un document de réflexion intitulé "Vers une Europe durable à l'horizon 2030", publié en janvier 2019, la Commission a souligné que, compte tenu de la complexité croissante et de la mondialisation des chaînes d'approvisionnement, il est important de promouvoir également l'application de normes élevées de durabilité dans les pays tiers.

En mars 2019, la Commission a publié un aperçu des progrès réalisés dans tous les domaines d'action en ce qui concerne la RSE, l'entrepreneuriat responsable et la question des entreprises et des droits de l'homme<sup>56</sup>. Plus de 200 initiatives en rapport avec ces questions ont été mises en œuvre depuis 2011, grâce à une combinaison judicieuse de mesures volontaires et réglementaires.

---

<sup>56</sup> Corporate Social Responsibility, Responsible Business Conduct, and Business and Human Rights — Overview of Progress <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/34963>.

Les sociétés cotées, les banques et les compagnies d'assurance de plus de 500 salariés sont tenues de publier des informations non financières dans leurs rapports de gestion, conformément à la directive de l'UE sur la publication d'informations non financières<sup>57</sup>. Les informations demandées ont notamment trait aux questions environnementales et sociales, aux aspects liés au travail, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux faits de corruption. La déclaration non financière devrait inclure des informations sur les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre par l'entreprise, ainsi que sur les "principaux risques liés (aux) activités de l'entreprise, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les relations d'affaires, les produits ou les services de l'entreprise, qui sont susceptibles d'entraîner des incidences négatives [...], et la manière dont l'entreprise gère ces risques". La Commission procède actuellement à un bilan de qualité concernant le cadre européen pour la communication d'informations par les entreprises, en particulier la directive sur la communication d'informations non financières.

En mars 2019, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord politique concernant un nouveau règlement de l'UE sur la publication d'informations relatives à la durabilité dans le secteur financier. Ce règlement imposera à certains acteurs des marchés financiers de publier sur leurs sites internet et dans les documents précontractuels les informations relatives à leurs politiques de diligence raisonnable en ce qui concerne les incidences négatives de leurs décisions d'investissement sur l'environnement et la société.

En 2019, la Commission a procédé à des travaux d'analyse et de consultation avec les parties prenantes concernées afin d'évaluer la nécessité éventuelle d'imposer aux conseils d'administration d'élaborer et de publier une stratégie en matière de durabilité, y compris en ce qui concerne un devoir de diligence raisonnable tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des objectifs de durabilité mesurables. Ces travaux couvrent également les questions liées au travail des enfants. L'étude relative aux exigences en matière de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement s'est concentrée sur les exigences en matière d'identification, de prévention, d'atténuation et de prise en compte des atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement, y compris en ce qui concerne le climat<sup>58</sup>. La Commission s'attache par ailleurs à coordonner ses réflexions sur les exigences en matière de diligence raisonnable susmentionnées, le processus d'examen de la directive sur la communication d'informations non financières, actuellement en cours, et d'autres initiatives lancées dans le cadre du pacte vert pour l'Europe. Des consultations publiques seront menées en 2020, ce qui permettra aux parties prenantes de contribuer davantage à ces questions.

---

<sup>57</sup> Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

<sup>58</sup> Étude sur les exigences en matière de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/8ba0a8fd-4c83-11ea-b8b7-01aa75ed71a1/language-en>.

En novembre 2019, la Commission européenne a lancé "Due Diligence Ready"<sup>59</sup>, un portail en ligne qui fournit aux entreprises des orientations sur la manière de contrôler les sources des métaux et des minerais entrant dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ce portail aidera les entreprises à s'assurer que l'approvisionnement en métaux et en minerais respecte les droits de l'homme, et à améliorer ainsi la transparence et la responsabilité dans l'ensemble de leurs chaînes de valeur.

En ce qui concerne l'accès à des mécanismes de recours pour les victimes de violations, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a assuré le suivi de l'avis sur l'amélioration de l'accès aux voies de recours dans le domaine commercial et des droits de l'homme au niveau de l'UE, qu'elle avait publié en avril 2017.<sup>60</sup> La FRA a recueilli, comme l'avait proposé la Commission en août 2017, des informations sur les mécanismes judiciaires et non judiciaires des États membres concernant l'accès aux voies de recours pour les victimes de violations liées aux activités des entreprises. Les résultats de cette étude seront disponibles en 2020. Par ailleurs, la Commission a commencé à travailler sur l'ajout sur le portail européen e-Justice d'une page d'information sur les voies de recours<sup>61</sup>.

La coopération au développement joue un rôle particulier dans la promotion d'une gestion responsable des chaînes de valeur et du respect des normes sociales et environnementales et des droits de l'homme dans les pays tiers, ainsi qu'il ressort de la communication intitulée "Un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement".<sup>62</sup> L'UE a appuyé un large éventail de projets se rapportant à la RSE et à l'entrepreneuriat responsable ainsi qu'à la production et à la consommation durables, en y associant des acteurs de premier plan dans les pays en développement, notamment à travers des partenariats multipartites.

---

<sup>59</sup> Due Diligence Ready! [https://ec.europa.eu/growth/sectors/raw-materials/due-diligence-ready\\_fr](https://ec.europa.eu/growth/sectors/raw-materials/due-diligence-ready_fr).

<sup>60</sup> [Améliorer l'accès aux voies de recours dans le domaine commercial et des droits de l'homme au niveau de l'UE, 2017](#)

<sup>61</sup> <https://e-justice.europa.eu/>

<sup>62</sup> Communication intitulée "Un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement" (COM (2014) 263) <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9802-2014-INIT/fr/pdf>.

Grâce à l'instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde, l'UE a continué d'apporter son soutien à la société civile et aux partenaires sociaux dans le cadre de la mise en œuvre des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'UE a publié son appel à propositions global annuel dans le cadre de l'IEDDH, qui comporte un lot spécifique consacré au thème "Entreprises et droits de l'homme" doté d'une enveloppe de cinq millions d'euros. Son principal objectif est d'aider la société civile à collaborer avec les entreprises et les investisseurs et de lui donner les moyens d'agir en ce sens afin d'atténuer, de prévenir et de corriger les incidences négatives des activités des entreprises sur les droits de l'homme et, le cas échéant, d'amener les entreprises à rendre des comptes.

L'UE a inclus des engagements concernant la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et de l'entrepreneuriat responsable dans tous les accords de libre-échange qu'elle a conclus récemment, par exemple l'accord de partenariat économique UE-Japon et le volet commercial de l'accord global modernisé UE-Mexique. Ce dernier comprend un article autonome relatif au commerce et à la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement (article 9 du chapitre sur le commerce et le développement durable), qui prévoit que les parties s'engagent à favoriser la diffusion d'instruments internationaux pertinents tels que les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'accent mis sur l'entrepreneuriat responsable se traduit par des activités concrètes de mise en œuvre.

Les activités d'information et de renforcement des capacités menées en étroite coopération avec les organisations internationales et la société civile forment l'axe central de la mise en œuvre des principes liés à la responsabilité sociale des entreprises, à l'entrepreneuriat responsable et à la question des entreprises et des droits de l'homme. L'UE a créé des partenariats pilotes avec des organisations internationales telles que l'OIT, l'OCDE et le HCDH afin de fournir une assistance technique en vue de l'élaboration de plans d'action nationaux dans neuf pays d'Amérique latine, un projet ayant été lancé en janvier 2019. Un projet similaire de l'UE, visant à promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables dans six des grands partenaires commerciaux de l'UE en Asie, a été lancé en janvier 2018 en coopération avec l'OCDE et l'OIT. Un troisième projet, mené en Asie en partenariat avec le PNUD, devait démarrer à la fin de l'année 2019. Dans le cadre de sa coopération avec l'OIT et l'OCDE, l'UE a également permis aux points de contact nationaux des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales de participer à des formations portant sur des questions liées au travail dans le cadre du comportement responsable des entreprises, organisées par le Centre international de formation en septembre 2019.

Dans le cadre multilatéral, l'UE a concouru aux travaux du groupe de travail des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et a participé activement à la huitième session du Forum des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, tenue en novembre 2019. Au sein de la Troisième Commission de l'AGNU, l'UE a continué de prendre part à un dialogue interactif avec le groupe de travail, en vue de soutenir la mise en œuvre effective des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'UE et ses États membres continuent à jouer un rôle moteur à l'échelle mondiale dans le cadre de l'élaboration de plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre ces principes directeurs. L'UE a organisé une session conjointe avec le Conseil de l'Europe sur le rôle joué par les organisations régionales dans la promotion d'un nivellement vers le haut en ce qui concerne la question des entreprises et des droits de l'homme. Elle a également participé de manière constructive à la cinquième session du Groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés transnationales et autres entreprises sur le thème des droits de l'homme, tenue en octobre 2019, à la suite de discussions sur un projet d'instrument juridiquement contraignant relatif à cette question.

L'UE et ses États membres ont également soutenu les travaux horizontaux et sectoriels de l'OCDE sur la diligence raisonnable, y compris au moyen de contributions financières, ainsi que la déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Dans ses conclusions d'octobre 2019, le Conseil de l'UE s'est félicité de la déclaration du centenaire de l'OIT et a souligné l'importance que revêt une gestion responsable des chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment au moyen de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. L'UE a participé à l'élaboration du communiqué du G7 social et des "engagements du G7 social pour promouvoir la conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement mondiales" et y a apporté son soutien. Ces engagements transparaissent également dans la déclaration tripartite du G7 social, adoptée par les ministres du travail et de l'emploi du G7 et par les partenaires sociaux internationaux<sup>63</sup>.

Afin d'assurer des progrès constants, les institutions de l'UE ont continué d'investir dans la sensibilisation de leur personnel aux principes directeurs des Nations unies, des cours de formation et du matériel pédagogique ayant été mis à disposition, notamment, des délégations de l'UE.

---

<sup>63</sup> Business at OECD, Organisation internationale des employeurs, Confédération syndicale internationale, Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE.

## **Projet "Ship to Shore Rights" (droits du navire à la terre) - Lutte contre le travail forcé dans le secteur de la pêche et des produits de la mer en Thaïlande**

Chith 'Jed' Poth avait à peine 17 ans lorsqu'en 2007, il a quitté le Cambodge pour aller travailler en Thaïlande dans le secteur de la pêche. À cette époque, les autorités ne détectaient pas les violations graves du droit du travail qui étaient commises dans le secteur thaïlandais de la pêche, ou en faisaient peu de cas. Parmi ces violations figuraient la retenue des salaires et la confiscation des passeports, des signes classiques de possibles situations de travail forcé.

Le projet "Ship to Shore Rights", financé par l'UE, a été lancé en 2016 dans l'objectif de réduire et de prévenir les formes inacceptables de travail dans le secteur thaïlandais de la pêche et des produits de la mer, où travaille Jed. Au cours d'une période relativement courte (4 ans) et avec un budget limité (4,2 millions d'euros), le projet a grandement contribué à améliorer les conditions de travail et de vie des 370 000 travailleurs du secteur thaïlandais de la pêche et des produits de la mer, qui sont pour la plupart des travailleurs migrants originaires du Cambodge et du Myanmar/de la Birmanie.

Les modifications apportées au cadre juridique et réglementaire thaïlandais ont contribué à cette évolution positive. La Thaïlande est devenue en 2018 le premier pays d'Asie à ratifier le protocole de 2014 relatif à la convention de l'OIT sur le travail forcé (protocole 29) - un instrument relatif aux droits de l'homme - ainsi que la convention de l'OIT sur le travail dans la pêche (convention 188) - la principale norme internationale du travail pour le secteur de la pêche. Le gouvernement thaïlandais a également adopté de nouvelles règles en matière de protection et de bien-être des travailleurs et mis en place une interdiction du travail des enfants, l'identification des gens de mer, le paiement électronique des salaires et une augmentation du salaire minimum. Par ailleurs, le renforcement des capacités des inspecteurs du travail et des interprètes a permis d'améliorer grandement l'application du droit du travail. Des lignes directrices et des programmes ont été élaborés de manière à pouvoir être utilisés lors des inspections menées dans les ports, les navires de pêche et les établissements de transformation.

Les éléments recueillis à ce jour montrent que les mesures adoptées fonctionnent: la violence physique a baissé (moins de 2 % des travailleurs interrogés ont rapporté des faits de ce type), le nombre de travailleurs mineurs a diminué (moins de 1 %), les contrats écrits se sont multipliés (43 %) et le salaire mensuel réel moyen a augmenté (passant de 6 483 THB en 2013 à 9 980 THB).

D'après Jed, la situation s'est grandement améliorée sur son navire. "Il y a eu une nette amélioration, surtout au niveau de la rémunération, plus régulière et bien plus élevée. La charge de travail est désormais mieux planifiée et nous avons davantage de temps de repos. Avant, si nous étions malades ou blessés, nous ne pouvions nous rendre à l'hôpital qu'avec l'autorisation du maître ou du propriétaire du bateau. Aujourd'hui, mes employeurs se soucient davantage de notre santé et de notre bien-être, et je peux me rendre à l'hôpital en utilisant mon assurance sociale", a-t-il déclaré.

## 14. L'APPROCHE DE L'UE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME À L'ÉGARD DES SITUATIONS DE CONFLIT ET DE CRISE

### Intégrer les droits de l'homme dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la justice transitionnelle

Par l'intermédiaire de ses missions et opérations PSDC, l'UE s'emploie à soutenir la réforme du secteur de la sécurité, de la justice et de la défense et à renforcer les capacités dans les pays d'accueil en situation de fragilité, là où de graves abus et violations des droits de l'homme sont des séquelles d'un conflit ou continuent d'être commises. L'UE insiste sur le rôle des droits de l'homme et de l'État de droit dans toutes ses activités PSDC. Les missions et opérations PSDC de l'UE étant de plus en plus déployées dans des situations de conflit complexes, il en résulte que les droits de l'homme en sont un élément qui ne cesse de prendre de l'importance. Cet état de fait s'est traduit en 2019 par une augmentation du nombre de postes d'experts dans les domaines des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans plusieurs missions.

#### **Mission "État de droit" menée par l'UE au Kosovo – Lutte contre les violences sexuelles et sexistes**

En partenariat avec l'Institut de médecine légale et les services de police du Kosovo, la mission "État de droit" menée par l'UE au Kosovo (EULEX Kosovo) a lancé une campagne de sensibilisation en septembre 2019, destinée à sensibiliser le public afin d'encourager le signalement des crimes de violence sexuelle. La campagne a mis en exergue l'importance de préserver les preuves biologiques dans les affaires de violences sexuelles, afin de pouvoir plus facilement traduire les auteurs en justice. Elle ciblait en particulier les jeunes et a encore gagné en visibilité durant la campagne des "16 jours de mobilisation contre la violence sexiste". Dans le cadre de son pilier axé sur la surveillance, la mission a également continué à assurer le suivi des affaires de violence à caractère sexiste. Ces travaux ont servi de base à l'élaboration de recommandations sur mesure adressées au ministère de la justice, aux services de police du Kosovo, au Conseil des procureurs du Kosovo et au Conseil judiciaire du Kosovo, ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées.

Conformément à leurs mandats, les missions et opérations PSDC prennent en compte les droits de l'homme dans leurs activités et elles promeuvent activement le respect, la protection et la réalisation de ces droits ainsi que le respect du droit international humanitaire (DIH) dans le cadre de leurs tâches de conseil, d'encadrement et de formation. Dans leurs tâches de conseil et d'encadrement, elles s'emploient notamment à soutenir les réformes institutionnelles et législatives et à s'assurer que ces réformes soient conformes aux obligations internationales existantes en matière de droits de l'homme; quant à leurs programmes de formation, ils comportent, entre autres, des volets axés sur les droits de l'homme et le DIH, ainsi que sur la prévention des violences sexuelles et la protection des civils.

**Mission militaire de formation de l'UE au Mali – Renforcement de la confiance entre la société malienne et les forces armées**

La mission militaire de formation de l'UE au Mali (EUTM Mali) a élaboré des scénarios pratiques et tenant compte des questions d'égalité entre les hommes et les femmes en vue de l'application du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire et de la protection des civils dans le cadre de la formation des forces armées maliennes. Avec l'aide d'une institution partenaire de la société civile locale, l'EUTM a demandé à des femmes maliennes de jouer le rôle de civils dans les scénarios mis en scène afin d'augmenter l'efficacité de la formation et de renforcer la confiance entre la société malienne et les forces de sécurité et de défense. L'EUTM Mali a également rédigé un "Manuel sur les droits des conflits armés et les droits de l'homme à l'intention du personnel formateur des FAMA" à l'intention des forces armées maliennes.

En 2019, le SEAE a effectué trois analyses de conflits et préparé la sélection de quatre pays pour mener une démarche d'alerte précoce. Chaque analyse de conflit et ses recommandations sont élaborées de sorte qu'elles comportent une évaluation de la situation des droits de l'homme dans le pays et des objectifs destinés à contribuer à une amélioration en la matière.



En 2019, l'UE a continué à mettre en œuvre le cadre d'action de l'UE en matière de justice transitionnelle. Après l'adoption par l'UA d'un document stratégique sur la justice transitionnelle lors du sommet qu'elle a tenu en février 2019, le thème de la justice transitionnelle a été discuté dans le cadre du dialogue UE-UA sur les droits de l'homme lors de la réunion tenue dans ce contexte le 19 octobre 2019. Concrètement, les deux organisations ont décidé d'organiser en 2020 un séminaire sur la justice transitionnelle pour faire avancer la discussion au niveau des experts. Les développements intervenus en matière de justice transitionnelle ont aussi fait l'objet de discussions dans le cadre d'autres dialogues, par exemple avec la Colombie, la Gambie et le Népal. Le séminaire d'experts sur la situation au Soudan du Sud a aussi consacré une session spécifique à la justice transitionnelle.

Établi en 2019 et financé dans le cadre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, le mécanisme axé sur la justice en période de conflit et de transition permet de fournir, sur le court terme, un soutien et des conseils d'experts dans les domaines de la justice transitionnelle, de la constitutionnalisation et du rétablissement de la justice pour la population. Grâce au déploiement rapide de ses experts dans les pays tiers, le mécanisme a permis de donner des avis stratégiques et techniques, de contribuer au lancement de projets à court terme, de faciliter l'analyse des possibilités de promotion de la justice transitionnelle et de répertorier des solutions pour lever les obstacles existants, notamment en Colombie, au Venezuela, en Gambie, au Soudan du Sud ou dans les Balkans occidentaux. Le consortium chargé de la mise en œuvre du mécanisme se compose de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), qui assume la fonction de chef de file, Conciliation Resources, le Centre international pour la justice transitionnelle, le Centre international de Tolède pour la paix - Colombie (CITpax-Colombia) et la Fondation suisse pour la paix.

La justice transitionnelle a été intégrée dans plusieurs cours de formation en 2019. Un module distinct, centré sur la justice transitionnelle, a fait partie du cours de formation habituel sur les droits de l'homme qui a été donné la semaine du 17 juin 2019. Une session consacrée aux défis de la justice transitionnelle a été organisée durant les journées du service des IPE, en avril 2019. Le mécanisme axé sur la justice en période de conflit et de transition a permis d'organiser, à l'intention de collègues basés dans les délégations de l'UE, des présentations sur des missions spécifiques au niveau d'un pays. Durant les Journées européennes du développement qui ont eu lieu en 2019, le SEAE a accueilli un débat qui a été l'occasion d'examiner en profondeur la justice transitionnelle, en partenariat avec le Centre international pour la justice transitionnelle.

La justice transitionnelle a aussi été une composante de programmes plus larges dans les domaines de l'État de droit et de la justice, par exemple en Gambie, où l'UE a soutenu la commission Vérité, Réconciliation et Réparation, en République centrafricaine, où elle a soutenu la Cour pénale spéciale, et en République démocratique du Congo, où, dans le respect du principe de complémentarité avec la CPI, elle a soutenu les poursuites engagées et les procès organisés par les juridictions pénales nationales dans des dossiers de crimes contre l'humanité commis par des milices dans la région du Sud-Kivu.

Le soutien fourni au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix durant la période 2014-2018 a fait l'objet d'une évaluation thématique.

La justice transitionnelle continue d'être l'un des dix aspects communs de l'ensemble du cycle d'un conflit, comme décrit dans l'approche intégrée à l'égard des conflits et des crises extérieurs, adoptée en janvier 2018.

L'UE a soutenu la résolution sur les droits de l'homme et la justice transitionnelle adoptée par le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies lors de sa 42<sup>e</sup> session en septembre 2019. L'UE a également soutenu les différents mécanismes d'information et d'enquête mis en place par le CDH, tels que la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela, le mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar/la Birmanie, le groupe d'experts éminents sur le Yémen, la commission d'enquête sur le Burundi, la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, la commission des droits de l'homme au Soudan du Sud et l'équipe d'experts internationaux sur la situation dans la région du Kasaï.

L'UE a continué d'exprimer la préoccupation que lui inspirent la grave situation en matière de droits de l'homme et l'impunité généralisée, y compris en ce qui concerne la persécution systématique et continue des Tatars de Crimée et des personnes appartenant à des communautés de langue ukrainienne, dans la République autonome de Crimée et dans la ville de Sébastopol, illégalement annexées par la Fédération de Russie, ainsi que les violations graves et continues des droits de l'homme dans les zones de l'est de l'Ukraine et dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud, qui ne sont pas contrôlées par les gouvernements respectifs. L'UE a demandé activement ceux qui exercent un contrôle effectif d'accorder un accès sans entrave aux mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme dans ces régions de l'Ukraine et de la Géorgie.

## **Obligation de rendre des comptes et justice pour les familles des personnes disparues en Syrie**

Depuis 2011, plus de 100 000 personnes ont été victimes de disparitions forcées ou détenues de manière arbitraire dans l'ensemble de la Syrie. "Par mon travail sur le terrain, j'ai réalisé que quasiment chaque famille syrienne compte des personnes disparues", déclare Noura Ghazi, avocate militante des droits de l'homme. En 2015, son mari, Bassel, a disparu de sa prison après trois ans de détention. À la fin de l'année 2017, Noura a découvert que Bassel avait été exécuté peu après sa disparition.

Les familles des personnes disparues ont droit à la vérité et à la justice et méritent que des comptes leur soient rendus. Grâce au travail mené par la Commission internationale sur les personnes disparues, l'UE soutient les familles syriennes dont des membres ont été victimes de disparitions forcées.

L'instrument de l'UE contribuant à la stabilité et à la paix finance un programme axé sur la Syrie, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ce programme comprend un large éventail d'activités, notamment la collecte de données à caractère personnel auprès des familles des personnes disparues. Il s'agit d'une étape importante vers la mise en place d'un processus de recherche effectif. Une fois qu'un accord de paix aura été conclu pour la Syrie, ce processus de recherche devra être développé afin que la justice transitionnelle puisse se déployer.

La troisième conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région a abordé la question de l'obligation de rendre des comptes et de la justice transitionnelle, en accueillant les porte-parole de plusieurs organisations de la société civile syrienne qui représentent des détenus, des familles de personnes disparues, des victimes et des survivants. "Je pense que l'expression "personnes disparues" est explicite", a déclaré Noura Ghazi. "Une disparition forcée est une forme de perte en soi. Vous ne savez rien de ce qui arrive à la personne que vous aimez, qu'elle soit morte ou vivante. Vous ne pouvez pas faire le deuil de la personne même si vous savez qu'elle est morte, car vous n'avez pas vu le corps."

## Cour pénale internationale

L'UE a continué de s'attacher à participer à la lutte mondiale visant à mettre un terme à l'impunité, pour que les auteurs des crimes les plus graves selon le droit international soient amenés à rendre compte de leurs actes et pour que justice soit rendue aux victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Dans ce contexte, l'UE a continué à apporter son soutien et son assistance à la Cour pénale internationale (CPI) et à coopérer avec elle<sup>64</sup>.

L'UE a également renforcé le mandat du RSUE pour les droits de l'homme dans les domaines de la justice pénale internationale et du droit international humanitaire, en insistant sur le rôle qu'il joue pour mettre en œuvre les positions de l'Union et veiller à leur cohérence dans ces domaines.

L'UE a continué de plaider en faveur de la ratification et de la mise en œuvre universelles du Statut de Rome de la Cour pénale internationale en s'appuyant sur les divers moyens dont elle dispose, en particulier lors de ses dialogues sur les droits de l'homme, par des démarches menées à l'échelle mondiale et par l'inclusion systématique d'une clause dans les accords conclus avec des pays tiers qui encourage la ratification du Statut ou l'adhésion à celui-ci, et en soutenant les activités de sensibilisation menées par les organisations de la société civile en Europe et dans les pays partenaires.

Le soutien à la CPI s'est également poursuivi dans les enceintes multilatérales telles que le Conseil de sécurité des Nations unies, l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

L'UE a continué d'offrir une assistance technique aux pays qui en avaient fait la demande, afin de faciliter la mise en œuvre du Statut de Rome au niveau national. À titre d'exemple de ce soutien, un séminaire a été organisé par l'Action mondiale des parlementaires afin de débattre des défis à relever pour que l'Ukraine puisse ratifier le Statut de Rome de la CPI et le transposer dans sa législation.

---

<sup>64</sup> Conformément à la décision 2011/168/PESC du Conseil du 21 mars 2011 et au plan d'action de 2011 relatif à sa mise en œuvre, ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération et d'assistance entre la CPI et l'UE du 10 avril 2006.

L'UE a continué d'apporter une aide financière à la CPI, l'objectif étant de faire mieux connaître la CPI et le Statut de Rome auprès des principaux acteurs et de renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre les crimes relevant du Statut de Rome. Au nombre des principales activités figuraient des séminaires, des manifestations et des cours visant à favoriser la coopération, la mise en commun de l'expertise et le renforcement des capacités nationales; la participation de praticiens du droit issus de "pays dont la situation est sous enquête" au programme de professionnels invités de la Cour; et la mise au point d'outils juridiques destinés à aider les praticiens du droit qui travaillent sur les principaux crimes internationaux.

### **Droit international humanitaire**

L'UE a continué de se mobiliser pour promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) et a réaffirmé sa ferme détermination à faire en sorte que les civils soient protégés dans les conflits armés.

L'UE a continué de promouvoir le respect du DIH dans les divers domaines abordés dans les lignes directrices de l'UE concernant la promotion du droit humanitaire international. En juin 2019, l'UE a publié le deuxième rapport sur la mise en œuvre des lignes directrices, qui met en évidence les activités que l'UE a menées pour défendre le droit international humanitaire entre juillet 2017 et décembre 2018.

À titre complémentaire, en juin 2019, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements communs pris lors de la 32<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 2015) a également été publié. Ce rapport fournit des informations supplémentaires sur les efforts déployés au niveau des États membres et de l'UE pour respecter les engagements volontaires en question.

Afin de marquer le 70<sup>e</sup> anniversaire des conventions de Genève, l'UE a publié des conclusions du Conseil sur l'aide humanitaire et le droit international humanitaire afin de réaffirmer son profond attachement au respect du droit international humanitaire international et sa volonté de redoubler d'efforts pour diffuser le droit international humanitaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et de continuer de promouvoir la protection du personnel humanitaire et médical dans les zones de conflit.

L'UE a soutenu la 33<sup>e</sup> conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue à Genève en décembre 2019, et y a apporté sa contribution. Au cours de cette manifestation unique, qui réunissait des États, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres acteurs présents dans le domaine humanitaire, l'UE et ses États membres ont fait une déclaration et présenté une nouvelle série d'engagements, qui contribueront à la promotion et à la diffusion du droit international humanitaire.

L'Union a continué d'agir en qualité de membre ou d'observateur dans toute une série d'organisations et d'organismes internationaux et, à ce titre, a fréquemment exprimé son point de vue sur la thématique du DIH. Par exemple, l'UE a participé à des débats publics du Conseil de sécurité des Nations unies, tels que celui sur la protection des civils dans les conflits armés, au cours duquel elle a fait une déclaration soulignant son attachement au droit international humanitaire.

Par ailleurs, l'UE s'est concentrée en particulier sur la protection des travailleurs humanitaires. Elle a continué de faciliter, notamment, les négociations menées dans le cadre de la résolution de l'AGNU sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations unies. Elle a également continué de plaider pour qu'il soit tenu compte de la nécessité de mettre en œuvre ou de renforcer des mesures adaptées aux différents contextes afin de renforcer la sécurité physique du personnel médical et des infrastructures médicales, conformément à la résolution 2286 du Conseil de sécurité des Nations unies.

En tant qu'important donateur d'aide humanitaire, l'UE considère qu'un plus grand respect du droit international humanitaire est un élément important qu'il faut prendre en compte lors du décaissement de fonds du budget de l'UE consacré à l'aide humanitaire. L'UE a continué de soutenir le travail du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'un des partenaires de l'UE les plus fiables dans le domaine humanitaire, et un partenaire essentiel lorsqu'il s'agit de veiller au respect du DIH et des principes humanitaires. En 2019, le CICR a reçu un financement de 124,8 millions d'euros provenant du budget de l'UE consacré à l'aide humanitaire. Il s'agissait notamment de faire campagne en faveur du droit international humanitaire et de la protection des civils, afin de contribuer à un changement de comportement des acteurs armés pour les amener à respecter le droit international humanitaire, de réduire les conséquences humanitaires des conflits et d'améliorer l'accès de l'aide humanitaire aux zones touchées par un conflit.

L'UE a aussi soutenu l'Appel de Genève, une organisation qui œuvre à l'amélioration de la protection des civils dans les conflits armés et au renforcement du respect du DIH par les acteurs armés non étatiques. L'UE a soutenu ses activités dans un certain nombre de situations, comme en Iraq, en Syrie, au Yémen, en RDC et en Libye, afin de promouvoir le respect du DIH auprès d'acteurs armés non étatiques de toute nature. L'UE a continué de soutenir l'Appel de Genève pour renforcer, au niveau mondial, la capacité de la communauté humanitaire à négocier, avec des groupes armés non étatiques, l'accès à des zones de guerre et à agir auprès de ces acteurs pour les inciter à respecter le DIH dans un conflit armé. Dans le cadre du budget de l'UE consacré à l'aide humanitaire, un soutien a également été apporté aux activités pertinentes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations unies et du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH).

L'UE exerce actuellement la coprésidence de l'initiative sur les principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire (initiative GHD), dont l'une des priorités consiste à insister sur le rôle joué par les donateurs pour promouvoir le DIH et le faire respecter. L'accent a été mis sur le recensement et le partage d'exemples de bonnes pratiques à partir d'actions concrètes de donateurs, y compris la notion d'engagement collectif, l'objectif étant de promouvoir le DIH et de réagir en cas de violations de celui-ci.

L'UE a également encouragé le renforcement des capacités dans le domaine du DIH. À titre d'exemple, elle a organisé, conjointement avec les Nations unies, un atelier destiné aux hauts fonctionnaires et consacré à la coordination entre civils et militaires dans le domaine humanitaire, au DIH et à la protection des civils, une attention particulière ayant été portée au Mali/Sahel. En janvier 2019, le Comité militaire de l'UE a approuvé le concept de l'UE relatif à une coordination civilo-militaire efficace à l'appui de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe<sup>65</sup>. Ce concept, élaboré par l'État-major de l'UE, en association étroite avec la Commission, met en avant l'importance capitale que revêtent le respect et la promotion du DIH.

## **Lutte contre le terrorisme ainsi que prévention de l'extrémisme violent et lutte contre ce phénomène**

En 2019, l'UE est restée pleinement déterminée à continuer de soutenir ses principaux partenaires dans ce domaine, dans le respect de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme ainsi que des valeurs inscrites dans la charte des Nations unies et figurant dans la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme<sup>66</sup>.

---

<sup>65</sup> Document 5536/19 du Conseil du 30 janvier 2019.

<sup>66</sup> Conseil de l'Union européenne, 30 novembre 2005: la stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme.

Grâce aux dialogues politiques en matière de lutte contre le terrorisme et aux dialogues sur la sécurité qu'elle mène périodiquement avec des pays prioritaires, ainsi qu'à une coordination multilatérale<sup>67</sup>, l'UE encourage systématiquement les partenaires dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leur capacité à prévenir la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme et à y réagir avec efficacité, dans le respect absolu des droits de l'homme, en insistant sur la nécessité de veiller à ce que les politiques et mesures de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène et contre le terrorisme "ne soient pas préjudiciables aux droits des femmes, ne les limitent pas ou n'aient pas d'incidence sur ceux-ci" et à ce que la politique relative à la lutte contre le terrorisme, à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre ce phénomène ne serve pas de prétexte pour porter atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

Conformément aux conclusions du Conseil de juin 2017<sup>68</sup>, et grâce à un dialogue politique ciblé et aux partenariats en matière de lutte contre le terrorisme, l'UE a renforcé sa coopération avec les partenaires prioritaires, au nombre desquels figurent notamment les Nations unies, les États-Unis, la Turquie, les pays des Balkans occidentaux, l'Afrique du Nord, le Sahel et la Corne de l'Afrique, mais également la République de Corée, la Russie, le Koweït, le Qatar, les Émirats arabes unis, l'Australie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Inde et le Pakistan. En outre, l'UE a mis en place une coopération avec les pays d'Asie centrale en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène. Dans le cadre de tous ces dialogues, l'UE a constamment plaidé en faveur de l'intégration des principes des droits de l'homme et de l'État de droit dans les politiques de lutte contre le terrorisme, notamment par la mise en place d'un système de justice pénale reposant sur l'obtention de preuves. Le terrorisme et l'extrémisme violent sont des défis multidimensionnels qui appellent une réponse multiforme. Tout en coopérant avec les pays tiers, l'UE souligne l'importance que revêt la prévention, élément essentiel de toute stratégie pangouvernementale de lutte contre le terrorisme, et recommande l'élaboration d'un plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent, conformément à l'appel des Nations unies visant à accorder un rôle plus important à la société civile. L'UE encourage une approche fondée sur la coopération avec la sphère civile à l'égard de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre ce phénomène, grâce à une coopération avec les communautés locales, y compris les jeunes, les femmes et les responsables religieux. Elle s'efforce d'être en première ligne pour encourager ses partenaires à agir contre les discours de haine, l'intolérance religieuse et les discours qui sont de nature à semer la division.

---

<sup>67</sup> Y compris avec les Nations unies, le GCTF (Forum mondial de lutte contre le terrorisme), le groupe d'action financière (GAFI), le groupe du G7 Rome-Lyon, la coalition internationale de lutte contre Daech et l'OSCE.

<sup>68</sup> Conclusions du Conseil sur l'action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme (19 juin 2017) <https://www.consilium.europa.eu/media/23999/st10384en17-conclusions-on-eu-external-action-on-counter-terrorism.pdf>.



L'UE et les Nations unies ont renforcé leur coopération avec la signature du cadre de lutte contre le terrorisme entre les Nations unies et l'Union européenne, qui a eu lieu à New York le 24 avril 2019, lors du deuxième dialogue politique de haut niveau entre les Nations unies et l'UE sur la lutte contre le terrorisme. Ce cadre promeut la coopération en matière de renforcement des capacités pour lutter contre le terrorisme et prévenir et combattre l'extrémisme violent en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Il définit des domaines de coopération entre l'ONU et l'UE et des priorités jusqu'en 2020. L'UE est attachée à la coopération multilatérale pour faire face à la menace mondiale du terrorisme dans le plein respect de l'État de droit et du droit international, y compris le droit relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire.

L'UE est un membre actif du Forum mondial de lutte contre le terrorisme et copréside, avec l'Égypte, le groupe de travail sur le renforcement des capacités dans la région de l'Afrique de l'Est. Ce groupe sert de plateforme d'échange et de mise en réseau au niveau régional, y compris en ce qui concerne les meilleures pratiques pour prévenir et combattre l'extrémisme violent. Les trois institutions compétentes en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène (le Centre Hedayah à Abou Dhabi, le Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaire (GCERF) à Genève et l'Institut international pour la justice et l'État de droit à Malte), cofinancées par l'UE et inspirées par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, intègrent une approche fondée sur les droits de l'homme et associant l'ensemble de la société pour appuyer l'élaboration de programmes visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent. Grâce au programme mondial visant à renforcer la résilience face à l'extrémisme violent (STRIVE), l'UE collabore avec l'Institut Hedayah et le GCERF pour contrer efficacement, au niveau local, la radicalisation et le recrutement menant à l'extrémisme violent, en continuant dans le même temps à respecter les droits de l'homme et le droit international. Le réseau de sensibilisation à la radicalisation (RSR), composé d'experts de l'UE et créé pour soutenir les États membres de l'UE, a également été déployé à l'extérieur pour soutenir, par exemple, les Balkans occidentaux, la Turquie et la Tunisie, via des ateliers de formation axés sur des thématiques spécifiques telles que la déradicalisation dans les prisons, la réinsertion et la réhabilitation après une peine de prison, ainsi que la réintégration des membres de la famille et, en particulier, des enfants qui ne sont pas condamnés pour des infractions terroristes à leur retour dans leur pays d'origine.

En outre, le SEAE gère le réseau d'experts régionaux en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité déployés au sein des délégations de l'UE dans 15 pays prioritaires, dont certains exercent des responsabilités à l'échelle régionale, comme l'expert de l'UE dans le domaine qui est déployé dans les Balkans occidentaux. Ce réseau apporte également sa contribution, par l'intermédiaire de nos partenaires, en favorisant au niveau national le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, tout en menant des activités dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre ce phénomène. Plusieurs missions civiles PSDC, notamment la mission de l'UE visant au renforcement des capacités au Mali (EUCAP Sahel Mali) et la mission de conseil de l'UE en Iraq (EUAM Iraq), appuient la mise en place de capacités locales de lutte contre le terrorisme, de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène, en tenant dûment compte des principes des droits de l'homme et de l'État de droit.

Dans le domaine de l'aide humanitaire, l'UE a été de plus en plus active dans divers processus afin de veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme n'aient pas d'incidences excessives sur les activités d'aide humanitaire et ne limitent pas l'espace dans lequel les acteurs humanitaires peuvent répondre aux besoins de manière conforme aux principes arrêtés. En novembre 2019, via des conclusions du Conseil sur l'aide humanitaire et le droit international humanitaire, l'UE s'est engagée à s'efforcer d'éviter toute incidence négative potentielle de la lutte contre le terrorisme sur l'action humanitaire et a encouragé les États membres à faire en sorte que les mesures de lutte contre le terrorisme et les mesures restrictives, prises au niveau national, soient conformes au droit international humanitaire.

## **15. LES DROITS DE L'HOMME DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES EXTÉRIEURES FONDAMENTALES DE L'UE**

### **Mobilité, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile**

En 2019, la protection et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont restées au cœur des politiques de l'UE en matière d'asile et de migration. L'UE a continué de protéger et de promouvoir ces droits à travers les cadres stratégiques et législatifs existants. Elle a continué d'œuvrer sur le plan intérieur comme extérieur, en étroite coopération avec ses États membres et pays partenaires, ses partenaires internationaux, les organisations de la société civile et les communautés locales, pour protéger les droits des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, relever les défis en matière de droits de l'homme associés au trafic de migrants et à la traite des êtres humains, et pour s'attaquer aux causes profondes qui, avant tout, poussent des gens à quitter leur foyer.

L'UE a souligné la nécessité de travailler avec l'ensemble de ses partenaires dans le monde, y compris dans le cadre des Nations unies, car le phénomène des migrations et des déplacements forcés requiert des alliances de coopération à l'échelle mondiale avec les pays d'origine, de transit et de destination et les organisations internationales. En décembre 2019, Janez Lenarčič, commissaire européen chargé de la gestion des crises, Olivér Várhelyi, commissaire au voisinage et à l'élargissement, et Jutta Urpilainen, commissaire aux partenariats internationaux, ont participé au premier Forum mondial sur les réfugiés au niveau ministériel. Cette manifestation mondiale, qui a rassemblé plus de 400 délégations nationales et des représentants du secteur privé et d'ONG et durant laquelle plus de 840 engagements ont été souscrits en ce qui concerne l'éducation, l'énergie propre, l'emploi et les moyens de subsistance, le retour volontaire et la réinstallation, a servi de catalyseur pour des approches associant toutes les composantes de la société face à la situation des réfugiés pour soutenir les pays d'accueil, les réfugiés et leurs communautés d'accueil. L'UE a mis en évidence l'importance de sa mobilisation et du soutien qu'elle a apporté à la situation des réfugiés dans le monde entre 2016 et 2019, conformément à l'approche qu'elle a adoptée à l'égard des déplacements forcés, notamment la mise en place de nouveaux outils et instruments, tels que la facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie, le fonds fiduciaire "Madad" et le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique; l'engagement à fournir des efforts stratégiques en faveur de l'autonomie et des moyens de subsistance; le maintien de l'objectif visant à consacrer 10 % de l'aide humanitaire à l'éducation dans les situations d'urgence; l'important appui financier et opérationnel apporté aux capacités de protection des États membres; la protection des enfants le long des routes migratoires et la prise en compte de considérations liées à l'âge, au sexe et au handicap; l'intention de renforcer les efforts en faveur d'une aide humanitaire et d'une aide au développement qui tiennent davantage compte de l'environnement, ainsi que de réduire l'empreinte climatique et environnementale; et la poursuite du soutien apporté par l'UE à la réinstallation en 2020, avec un financement de l'UE destiné à aider les États membres à réinstaller environ 30 000 réfugiés. L'UE a coparrainé quatre des six domaines prioritaires figurant à l'ordre du jour du Forum mondial sur les réfugiés, à savoir le partage de la charge et des responsabilités, l'éducation, l'emploi et les moyens de subsistance, ainsi que les solutions.

Dans le cadre de ses relations avec les pays partenaires, l'UE a continué de souligner l'importance que revêtent le respect du droit international des réfugiés, le respect du droit relatif aux droits de l'homme, la protection des droits des travailleurs migrants, le respect des normes juridiques internationales visant à lutter contre la traite des êtres humains, et la protection des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés contre les abus, dont la discrimination, le racisme et la xénophobie.

S'appuyant sur des initiatives antérieures, les actions de l'UE ont permis d'obtenir des résultats tangibles en matière de promotion et de protection des droits des migrants. Le groupe de travail conjoint Union africaine-Union européenne-Nations unies, créé en novembre 2017 en marge du sommet UA-UE à Abidjan, a poursuivi ses travaux visant à remédier à la situation des migrants et des réfugiés en Libye. Entre le début de l'année 2017 et la fin de 2019, grâce aux efforts conjoints de l'UE avec l'OIM et le HCR, et avec le soutien de l'Union africaine et des consulats africains concernés, plus de 50 000 personnes ont pu rentrer chez elles et bénéficier d'une aide à la réintégration. Quelque 5 500 personnes en situation préoccupante ont été évacuées de Libye en vue de préparer une réinstallation ou d'autres solutions à long terme. En 2019, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer la situation désastreuse des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés bloqués en Libye qui ont été exposés à des risques encore plus importants en raison de la résurgence du conflit. Nous avons notamment fourni une assistance aux points de débarquement et dans les centres de rétention auxquels l'accès était possible, apporté un soutien aux communautés d'accueil et promu des alternatives à la rétention. Outre le mécanisme de transit d'urgence (ETM) au Niger, un nouvel ETM a été créé au Rwanda. Au 7 novembre 2019, 189 migrants avaient été évacués de la Libye vers le Rwanda. L'UE soutient l'ETM au Rwanda à hauteur de 10,3 millions d'euros.

En Libye, l'UE s'emploie à renforcer la capacité du gouvernement à contribuer à la sûreté maritime, y compris à coordonner et réaliser des opérations de recherche et de sauvetage conformément aux normes et aux obligations internationales. Cet appui comprend le projet de réseau méditerranéen Seahorse, projet visant à soutenir la gestion intégrée des frontières et des migrations en Libye dans le cadre du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, ainsi que les formations fournies par l'opération Sophia. Après une procédure de contrôle approfondie, l'opération Sophia a formé 555 garde-côtes libyens afin de renforcer leur capacité de mener des opérations de recherche et sauvetage en mer. Un volet essentiel de la formation est consacré au droit international humanitaire et aux droits de l'homme; il est dispensé conjointement avec l'OIM et le HCR.

Étant donné que les migrants en route vers l'Europe continuent à entreprendre des voyages dangereux, l'UE a mis en place des opérations concrètes pour venir en aide aux personnes qui sont en détresse en mer. À la fin de 2019, les opérations de l'UE avaient contribué à sauver environ 700 000 vies. Elles ont également permis de lutter contre les trafiquants d'êtres humains et les passeurs. C'est notamment le cas de l'opération Sophia, qui a contribué à l'arrestation de nombreux passeurs et trafiquants présumés et a neutralisé des centaines de biens.

Les conflits, la violence, la pauvreté et le manque de perspectives socioéconomiques, la dégradation de l'environnement, le changement climatique et les catastrophes naturelles et d'origine humaine ont continué de pousser des gens à quitter leur foyer. À la fin de 2018, le nombre total de personnes déplacées de force s'élevait à 70,8 millions dans le monde. En tant qu'acteur mondial, l'UE a entrepris de traiter et de régler les crises par des moyens diplomatiques, entre autres. En tant que principal donateur d'aide au monde, l'UE a fourni une aide humanitaire et un soutien aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes déplacées dans la plupart des crises de déplacement. Nous avons apporté un soutien aux personnes déplacées à la suite de conflits de longue durée, depuis l'Afghanistan et la Syrie jusqu'à la Colombie en passant par la Corne de l'Afrique, tout en réagissant aux crises émergentes, comme le déplacement au Venezuela.

L'UE a été en première ligne de la réponse apportée à la crise des réfugiés et des migrants au Venezuela, l'une des plus grandes crises au monde, dans le cadre de laquelle 4,8 millions de Vénézuéliens avaient quitté leur pays à la fin de 2019. En 2018-2019, l'UE avait mobilisé environ 172 millions d'euros d'aide humanitaire et d'aide au développement à l'intérieur et à l'extérieur du Venezuela, dont 89 millions d'euros d'assistance humanitaire. La majorité des fonds humanitaires de l'UE ont été utilisés au Venezuela même, l'épicentre de la crise, mais un soutien a également été apporté aux migrants et aux réfugiés vénézuéliens, ainsi qu'aux communautés d'accueil dans les pays voisins. L'aide de l'UE comprend des abris d'urgence, une assistance médicale et des mécanismes de protection de l'enfance et de prévention du trafic d'enfants et des abus sexuels. Toutes les activités de l'UE sont coordonnées dans le contexte du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix. L'UE fournit également une assistance technique aux administrations des pays voisins concernant la gestion des migrations, la protection sociale et les défis en matière d'emploi dans la région. L'UE soutient également les efforts de coordination régionale et participe aux réunions du processus de Quito.

Les 28 et 29 octobre 2019, la HR/VP, Federica Mogherini, le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, et le directeur général de l'OIM, António Vitorino, ont coprésidé la conférence internationale de solidarité sur la crise des réfugiés et des migrants vénézuéliens. La conférence a réuni plus de 500 participants issus de 120 délégations, parmi lesquels des représentants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes les plus touchés, des pays donateurs, des institutions de l'UE et des États membres, des agences des Nations unies, du secteur privé, des ONG, des organisations de la société civile et des acteurs du développement, y compris des institutions financières internationales. Cette manifestation a permis de constater que la gravité et la détérioration de la situation politique, socioéconomique et des droits de l'homme au Venezuela ont produit l'une des plus graves crises de déplacement au monde. Les efforts déployés par les pays d'accueil, y compris au travers de la réponse coordonnée définie dans le cadre du processus de Quito, ont également été salués. Enfin, la conférence a confirmé la nécessité que le financement soit fortement augmenté et elle a exprimé son soutien à la création du groupe des amis du processus de Quito, présidé par l'UE.

En réponse à la crise en Syrie, l'UE et ses États membres ont mobilisé plus de 17,209 milliards d'euros pour apporter une aide dans le pays et soutenir ceux qui ont fui vers des pays voisins et ont besoin d'un soutien pour accéder à l'éducation et aux soins de santé, et pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. S'inscrivant dans le cadre d'un effort destiné à aider la Turquie à accueillir 3,7 millions de réfugiés syriens, la facilité en faveur des réfugiés en Turquie<sup>69</sup>, créée en février 2016 et dotée d'un budget total de 6 milliards d'euros pour la période 2016-2019, a été axée sur la protection, l'éducation, la santé, les infrastructures locales et le soutien socioéconomique. À ce jour, l'intégralité du budget de 6 milliards d'euros a été allouée.

En 2019, l'UE a débloqué 36 millions d'euros en réponse à la crise humanitaire des Rohingyas au Bangladesh et au Myanmar/en Birmanie, afin de fournir une aide sous la forme de services de base, de protection et de préparation aux catastrophes liées à la mousson et aux cyclones. De 2017 à 2019, l'UE a déboursé plus de 150 millions d'euros en faveur de l'aide humanitaire et de l'aide au développement pour faire face à la crise au Bangladesh et au Myanmar/en Birmanie.

---

<sup>69</sup> [Facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie](#)

Par son aide au développement et ses efforts de stabilisation, l'UE a permis à des pays partenaires d'améliorer leur capacité de faire face aux causes profondes structurelles et à long terme de la migration irrégulière et des déplacements forcés. Son fonds fiduciaire pour l'Afrique, qui complète son aide publique au développement et est doté d'un budget général de plus de 4,7 milliards d'euros, lui a permis, ainsi qu'à ses États membres, de travailler de concert avec les partenaires africains plus rapidement et avec plus de souplesse, ce qui s'est traduit par une plus grande efficacité.

La dimension extérieure fait partie intégrante du cadre stratégique de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains, et en est l'un des piliers. La traite des êtres humains est un phénomène complexe qui continue d'être systématiquement pris en compte dans les principaux instruments stratégiques, qui vont de la sécurité à la migration en passant par la justice, l'égalité, la lutte contre la discrimination, les droits fondamentaux, l'emploi et le développement. Le cadre stratégique de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains revêt une importante dimension extérieure. Dès lors, la lutte contre la traite des êtres humains est également inscrite dans nombre de politiques extérieures, d'accords, de partenariats et de dialogues avec des pays tiers, au nombre desquels figurent les processus de Khartoum et de Rabat.

De nouveaux projets ont été entrepris dans les pays et les régions partenaires dans le cadre de programmes régionaux lancés par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) en Afrique du Nord ("Démantèlement des réseaux criminels actifs en Afrique du Nord et impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains") et en Asie et au Moyen-Orient ("Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants - Asie et Moyen-Orient"). Au Niger, le travail d'une équipe commune d'enquête réunissant les autorités nigériennes, françaises et espagnoles a donné lieu à ce jour à 288 poursuites judiciaires. De nouveaux projets avec le Sénégal et la Guinée ont été mis au point en 2019 afin de soutenir les efforts déployés par ces pays partenaires pour lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. La lutte contre le trafic de migrants et le renforcement de la gestion des frontières constituent aussi des éléments majeurs du travail des missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune, telles que l'opération Sophia (EUNAVFOR Med) et la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya).

L'"initiative Spotlight" de l'Union européenne et des Nations unies visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, financée par l'UE à hauteur de 500 millions d'euros, a été lancée en 2017, de même que son premier projet intitulé "Safe and Fair". Prévoyant un soutien financier de plus de 25 millions d'euros, le projet régional "Safe and Fair" contribue à améliorer les conditions de migration professionnelle des femmes dans la région de l'ASEAN. Conjointement avec ONU Femmes et l'OIT, l'UE collabore avec les gouvernements, les organisations opérant au niveau des collectivités, la société civile et les prestataires de services en vue d'améliorer le droit du travail et l'accès à l'information et aux services, ainsi que de prévenir et de faire cesser les violences et la traite dont sont victimes les femmes et les filles. Entre 2017 et 2019, le programme "Safe and Fair" a touché plus d'un million de personnes au moyen de ses campagnes publiques, fourni des informations à plus de 5 000 travailleuses migrantes et à leurs familles et formé plus de 700 personnes. Safe and Fair contribue à changer le discours sur les travailleuses migrantes dans la région de l'ASEAN, en faisant évoluer les perceptions négatives à leur égard et en remettant en question des stéréotypes de genre profondément ancrés.

**Relier les travailleuses migrantes à un mouvement plus large: le programme "Safe and Fair" touche les femmes en ligne et porte leur voix**

Le programme "Safe and Fair" a désormais atteint 1 191 164 personnes grâce à des campagnes publiques. Namwaan (nom d'emprunt), travailleuse migrante originaire du Myanmar/de la Birmanie résidant en Thaïlande, a d'abord travaillé dans l'industrie textile, où ses horaires de travail étaient longs et ses salaires maigres, et elle a vu des collègues subir des violences. Elle a ensuite vu une vidéo sur le programme "Safe and Fair". Namwaan a pensé que la vidéo lui parlait et qu'elle la reliait à un mouvement plus large. Elle a pris contact avec le programme et a partagé son histoire à l'occasion de l'exposition photo de novembre 2019 intitulée "Extraordinary Women: Journeys out of the Ordinary". Le 3 décembre 2019, elle a présenté ses priorités en matière de changement à plus de 100 décideurs politiques, employeurs et syndicalistes lors de la réunion interrégionale intitulée "Labour Mobility between Asia and the Arab States".

"Je suis heureuse que les gens ne nous ait pas oubliés, et qu'il y ait des hommes et des femmes qui œuvrent à la protection de nos droits. Des millions de femmes migrantes bénéficieront du programme "Safe and Fair", et de plus en plus de femmes auront un travail décent, exempt de toute violence."



## Commerce

Avec d'autres politiques extérieures de l'UE, notre politique commerciale contribue concrètement à promouvoir et à protéger les droits de l'homme dans les pays tiers, notamment au moyen du SPG de l'UE, des accords bilatéraux de libre-échange (ALE) et des efforts visant à promouvoir un commerce sans torture à travers le monde.

En 2019, les droits de l'homme ont été traités comme un thème essentiel dans le contexte des préférences commerciales unilatérales que l'UE accorde aux pays en développement dans le cadre du SPG. Les pays réticents à relever les défis en matière de droits de l'homme ont fait l'objet d'un examen approfondi. En particulier, l'UE a poursuivi le processus de "dialogue renforcé" avec le Bangladesh, le Myanmar/la Birmanie et le Cambodge:

- Le dialogue renforcé de l'UE avec le Bangladesh a été axé sur le respect de la norme internationale du travail (NIT) de l'OIT. Au cours d'une mission de surveillance menée en octobre 2019, le Bangladesh a accepté d'élaborer une feuille de route assortie de calendriers en vue d'améliorer la situation du pays en matière de droit du travail, notamment en alignant son code du travail (Labour Act), sa réglementation en la matière (Labour Rules) et la loi sur les zones franches industrielles pour l'exportation (Export Processing Zone Act) sur les exigences des mécanismes de contrôle de l'OIT, en luttant contre la violence à l'égard des travailleurs et contre la discrimination à l'égard les syndicats et en prenant les mesures nécessaires pour éliminer le travail des enfants d'ici 2025.
- En ce qui concerne le Myanmar/la Birmanie, des préoccupations ont été exprimées au sujet des droits de l'homme et des droits des travailleurs dans le cadre de missions de suivi de haut niveau menées en février 2019. Les discussions se sont poursuivies au cours de la toute première réunion des hauts fonctionnaires UE-Myanmar/Birmanie en mai 2019 et du dialogue sur les droits de l'homme coprésidé par le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme en juin 2019. Les préoccupations relatives aux droits du travail concernent surtout le travail forcé, auquel l'armée a recours (Tatmadaw), le travail des enfants et les violations de la liberté d'association.
- Face à l'absence de progrès dans le domaine des droits de l'homme et des droits des travailleurs au Cambodge, une procédure a été ouverte visant à retirer partiellement les préférences commerciales de l'UE au titre du SPG.

Dans le cadre des ALE bilatéraux de l'UE (notamment des chapitres "Commerce et développement durable" de ces accords), des efforts supplémentaires ont été consentis en 2019 pour améliorer la mise en œuvre effective des droits du travail consacrés par les conventions fondamentales de l'OIT:

- L'UE a demandé que des consultations soient menées avec le gouvernement de la République de Corée concernant les engagements pris dans le cadre de l'ALE UE-République de Corée pour i) respecter le principe fondamental de liberté syndicale consacré par l'OIT et pour ii) déployer des efforts soutenus et continus en vue de ratifier les quatre conventions fondamentales de l'OIT que la Corée n'avait pas encore ratifiées (en matière de travail forcé, de liberté syndicale et de droit de négociation collective). En juillet 2019, l'UE a demandé la constitution d'un groupe d'experts dans le cadre de la procédure de règlement des différends prévue dans le chapitre relatif au commerce et au développement durable de l'ALE.

- L'UE a noué un dialogue avec le Viêt Nam pour promouvoir la "mise en œuvre rapide" des engagements en matière de commerce et de développement durable au titre de l'accord de libre-échange UE-Viêt Nam. En 2019, le Viêt Nam a ratifié l'une des conventions fondamentales de l'OIT (la convention n° 98 sur les négociations collectives) qu'il n'avait pas encore ratifiée et a fourni un calendrier pour la ratification de deux autres conventions (ratification de la convention n° 87 sur la liberté syndicale en 2023, et de la convention n° 105 sur le travail forcé en 2020). Le Viêt Nam a également poursuivi ses travaux internes sur la réforme du droit du travail, notamment par l'adoption d'un nouveau code du travail qui autorise - en principe - les organisations indépendantes représentatives des travailleurs au niveau des entreprises. L'UE dialoguera avec le Viêt Nam pour veiller à ce que le pays honore les engagements qu'il a pris en vue de prendre les mesures nécessaires pour respecter les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, y compris en matière de liberté d'association et d'élimination du travail des enfants d'ici 2025.

- En ce qui concerne les questions liées à la liberté syndicale, au travail des enfants, au travail forcé et à l'économie informelle, l'UE a également poursuivi le dialogue avec la Colombie, l'Équateur et le Pérou. En Colombie, la question de la discrimination à l'égard des syndicats et de la violence à l'encontre des dirigeants syndicaux a été systématiquement soulevée comme sujet de préoccupation. L'UE a suivi les progrès réalisés dans ces trois pays en matière de renforcement des inspections du travail. En janvier 2019, l'OIT a lancé un projet d'assistance technique financé par l'UE en vue d'améliorer les capacités d'inspection du travail dans les zones rurales de la Colombie.

- L'UE a également continué de dialoguer avec les pays d'Amérique centrale sur des questions fondamentales liées au travail, notamment le travail des enfants et le travail forcé, la violence à l'égard des syndicalistes, la liberté d'association et l'égalité de rémunération pour un même travail. Au Honduras, un groupe tripartite composé d'employeurs, de travailleurs et de représentants de la société civile a mis au point un processus de prévention et d'éradication du travail des enfants dans le cadre d'un plan d'action national. Au Salvador, le Conseil supérieur du travail (composé de représentants du gouvernement, des employeurs et des syndicats) a été rétabli.

Dans le même esprit, la Commission européenne a commencé à mettre en œuvre le projet "Commerce pour un travail décent" avec l'OIT. Ce projet vise à renforcer les capacités et à apporter un soutien en matière de droits du travail, ainsi qu'à promouvoir la responsabilité sociale et le comportement responsable des entreprises dans les pays avec lesquels l'UE commerce. En 2019, le projet a soutenu des activités liées à l'emploi au Bangladesh, au Myanmar/en Birmanie, au Pérou et au Viêt Nam, ainsi que la formation des points de contact nationaux de l'UE sur le comportement responsable des entreprises.

Enfin, dans le cadre de l'Alliance mondiale pour un commerce sans torture<sup>70</sup>, que l'UE a lancée en 2017 conjointement avec l'Argentine et la Mongolie, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, en juin 2019, une résolution importante visant à examiner la faisabilité et la portée d'éventuelles normes internationales concernant l'importation, l'exportation et le transfert de biens utilisés pour la torture et la peine de mort.

## Coopération au développement

Les droits de l'homme et la démocratie ont été des éléments clés dans le cadre des évaluations internes des pays et des régions menées en vue de la mise en œuvre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP). Ces évaluations exhaustives déterminent les objectifs en matière de coopération politique, économique et de développement de l'UE, que celle-ci cherchera à atteindre conjointement avec les États membres.

---

<sup>70</sup> Alliance pour un commerce sans torture <http://www.torturefreetrade.org/>

Dans le cadre de la coopération au développement bilatérale, l'UE a continué d'intégrer son approche fondée sur les droits pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Elle concrétise ainsi, conjointement avec ses États membres, l'engagement qu'elle a pris d'intégrer tous les droits de l'homme - tant civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels - à la coopération au développement. Cela permet à l'UE de promouvoir les principes énoncés dans les traités, à savoir l'indivisibilité des droits de l'homme, le respect de la dignité humaine, l'égalité, la démocratie et l'État de droit, et contribue à la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030, conformément au nouveau consensus européen pour le développement, adopté en juin 2017, et aux principes du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement<sup>71</sup> (en particulier, la transparence, la responsabilisation, les partenariats inclusifs et l'appropriation au niveau local).

Le fait d'intégrer les droits de l'homme et la démocratie dans la coopération au développement et de les promouvoir à l'aide d'une approche fondée sur les droits contribue également à rendre les sociétés résilientes et durables ainsi qu'à réduire le potentiel de conflit. Cette approche revêt une importance capitale car elle contribue à la réalisation de la priorité de l'UE de prévention des conflits contenue dans la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, qui a été adoptée en 2016. L'expérience a montré que l'un des principaux moyens d'empêcher des sociétés de s'enfoncer dans une crise et dans un conflit violent est de soutenir leur résilience en veillant au respect de l'ensemble des droits de l'homme ainsi que de l'État de droit et en investissant dans un développement inclusif et durable.

Ainsi, conformément à l'objectif 16 du programme de développement durable à l'horizon 2030, et dans le cadre de ses instruments de coopération au développement, l'UE a poursuivi ses efforts pour contribuer à construire des institutions fortes, transparentes et responsables, ainsi que des juridictions indépendantes et impartiales, et à soutenir la mise en place d'une justice équitable, l'accès à l'aide juridique et les initiatives visant à lutter contre la corruption. Il s'agit là d'éléments considérés comme essentiels pour la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit, de l'inclusion, de la participation, de la non-discrimination et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

---

<sup>71</sup> Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

La société civile joue un rôle indispensable dans l'avènement de sociétés justes, équitables et résilientes, non seulement comme partenaire de mise en œuvre et acteur de plein droit du développement mais aussi en ce qu'elle veille et œuvre au respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. L'UE et ses États membres apportent un soutien politique, financier et technique notable à la société civile. Les efforts portent notamment sur le renforcement des capacités des acteurs de la société civile et la mise en place d'un environnement propice à leur action, la lutte contre le rétrécissement des espaces dévolus à la société civile et le soutien aux DDH.

Au sein des enceintes multilatérales, l'UE a joué un rôle de premier plan dans le soutien du programme à l'horizon 2030, y compris en ce qui concerne ses importants objectifs et cibles liés à la démocratie et aux droits de l'homme. Cela est apparu clairement au Forum politique de haut niveau des Nations unies en juillet 2019, au cours duquel l'UE a présenté l'état d'avancement de ses efforts pour mettre en œuvre le programme à l'horizon 2030 tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, sur la base de documents clés, y compris le rapport de synthèse de l'UE, le document de réflexion de la Commission ("Vers une Europe durable à l'horizon 2030") et les conclusions correspondantes du Conseil. L'UE a également joué un rôle moteur lors du sommet des ODD de septembre 2019, dans l'élaboration de la déclaration politique. L'UE a dirigé les efforts, en termes d'ambition et d'action, reflétant les priorités de la prochaine Commission de poursuivre l'intégration des ODD dans les politiques extérieures et intérieures de l'UE.

En outre, l'UE a commencé à expérimenter un processus portant sur des cadres financiers nationaux intégrés, en coopération avec les Nations unies, la Banque mondiale et le FMI. Ces cadres contribueront à mobiliser et à suivre les ressources consacrées à la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030.

## 16. INSTRUMENTS DE L'UE

### Orientations et lignes directrices dans le domaine des droits de l'homme

L'UE a adopté 13 séries d'orientations ou de lignes directrices, qui définissent des domaines prioritaires en matière d'action extérieure. Ces orientations ou lignes directrices constituent un signal politique fort quant aux priorités de l'Union. Mises à jour régulièrement, elles servent d'outil pratique lors de la mise en œuvre au niveau local des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme. Au cours du premier semestre de 2019, le Conseil a adopté les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure<sup>72</sup> ainsi que les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement<sup>73</sup>. Au cours du second semestre de 2019, le Conseil a adopté les orientations révisées sur la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>74</sup>.

Les orientations ou lignes directrices ci-après ont été adoptées par le Conseil à ce jour:

- Orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure (2019)
- Orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement (2019)
- Orientations pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants - Mise à jour des orientations (2019)
- Orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant - Ne laisser aucun enfant de côté (2017)
- Droits de l'homme: orientations de l'UE relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne (2014)
- Orientations de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction (2013)

---

<sup>72</sup> Orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure: <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6337-2019-INIT/fr/pdf>

<sup>73</sup> Orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement <https://www.consilium.europa.eu/media/39776/st10145-en19.pdf>

<sup>74</sup> Orientations pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants - Mise à jour des orientations <https://www.consilium.europa.eu/media/40644/guidelines-st12107-en19.pdf>

- Lignes directrices visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) (2013)
- Orientations de l'UE concernant la peine de mort: version révisée et mise à jour (2013)
- Lignes directrices de l'UE concernant la promotion du respect du droit humanitaire international (2009)
- Lignes directrices de l'UE en matière de dialogues sur les droits de l'homme avec les pays tiers - Mise à jour (2008)
- Orientations de l'UE sur les enfants face aux conflits armés (2008)
- Garantir la protection - Orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme (2008)
- Lignes directrices de l'UE sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre (2008)

### Stratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie

Ces stratégies sont élaborées par les délégations de l'UE et les missions des États membres, à l'issue d'une concertation étroite avec les interlocuteurs concernés, sur la base d'une analyse politique et opérationnelle de la situation d'un pays donné en matière de droits de l'homme. Elles fixent les grandes priorités stratégiques de l'action de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie, définissent les principaux objectifs à long et court termes et indiquent les actions concrètes à mener afin de faire progresser les droits de l'homme et la démocratie dans tel ou tel pays. Quelque 128 stratégies par pays couvrant la période 2016-2020 sont en cours de mise en œuvre. La priorité la plus fréquemment fixée dans le cadre de ces stratégies est l'État de droit; viennent ensuite les droits des femmes et la démocratie. Ces stratégies et leurs rapports annuels de mise en œuvre constituent un outil essentiel en ce sens qu'ils contribuent à assurer la cohérence des politiques et à préparer les visites et dialogues politiques de haut niveau.

## Dialogues sur les droits de l'homme

Les dialogues sur les droits de l'homme sont un instrument essentiel permettant à l'UE d'aborder la question des droits de l'homme au niveau bilatéral en se concentrant sur des thèmes tels que l'égalité entre les femmes et les hommes et la pleine jouissance par les femmes et les filles de leurs droits fondamentaux, les droits de l'enfant, la liberté d'expression en ligne et hors ligne, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la peine de mort, la liberté de religion ou de conviction, les droits des personnes handicapées et les droits des personnes appartenant à des minorités. La coopération dans les enceintes multilatérales figure également en bonne place dans les dialogues sur les droits de l'homme. Des consultations sont menées auprès de la société civile avant les dialogues sur les droits de l'homme et des réunions d'information sur les résultats sont organisées. Des séminaires spécifiques de la société civile ont lieu en marge de plusieurs dialogues sur les droits de l'homme.

En 2019, l'UE a organisé des dialogues et des consultations sur les droits de l'homme avec 39 pays et avec des groupements régionaux partenaires. Le 15<sup>e</sup> dialogue UA-UE sur les droits de l'homme a eu lieu le 19 octobre 2019 à Banjul (Gambie), en marge de la 65<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). L'UA et l'UE ont discuté de l'évolution récente de la situation en Afrique et en Europe dans le domaine des droits de l'homme, notamment les progrès accomplis par les organes de l'UA ayant un mandat en matière de droits de l'homme. Les deux parties ont réaffirmé l'importance de la coopération interrégionale pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, ainsi que de l'apprentissage mutuel et de l'échange de bonnes pratiques, sur la base de valeurs communes et d'un intérêt mutuel. Le sixième forum de dialogue structuré UE-Afrique du Sud sur les droits de l'homme, qui s'est tenu en novembre à Bruxelles, a permis d'échanger des vues sur un large éventail de questions relatives aux droits de l'homme et aux questions multilatérales. L'accent été mis sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, la promotion des droits économiques, sociaux et culturels, la lutte contre la torture, l'émancipation des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes, les défenseurs des droits de l'homme et enfin les entreprises et les droits de l'homme. Les deux parties ont convenu d'explorer les possibilités d'une action commune en vue du 25<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin, en 2020.



Le 4 mars 2019, le huitième dialogue UE-Viêt Nam sur les droits de l'homme s'est tenu à Bruxelles et a été l'occasion d'une discussion ouverte sur un large éventail de questions relatives aux droits de l'homme liées, entre autres, à la liberté d'expression en ligne et hors ligne, à la cybersécurité, à la peine de mort, aux droits du travail, à l'environnement et à la coopération dans le cadre des Nations unies.

Le cinquième dialogue UE-Myanmar/Birmanie sur les droits de l'homme s'est tenu le 14 juin 2019 à Nay Pyi Daw. Les discussions ont porté sur plusieurs questions liées aux droits de l'homme, notamment la responsabilité pour les violations des droits de l'homme, la situation dans les États de Rakhine, de Kachin et du Shan, en particulier l'accès humanitaire, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, les besoins des personnes déplacées, les droits socioéconomiques ainsi que la coopération en matière de migrations et de droits de l'homme dans les instances multilatérales.

En novembre, la huitième session du dialogue UE-Indonésie sur les droits de l'homme s'est tenue à Bruxelles. Des préoccupations et des questions d'intérêt mutuel ont été abordées, allant de l'accès à la justice au droit humanitaire international, des droits des personnes appartenant à des minorités ou en situation vulnérable à la liberté d'expression, de réunion et d'association pacifique, en passant par la coopération au sein des Nations unies et d'autres enceintes multilatérales.

Le sixième dialogue sur les droits de l'homme UE-Biélorussie a eu lieu le 18 juin à Bruxelles; l'accent y a été mis sur l'évolution des politiques, la mise en œuvre du plan d'action national en faveur des droits de l'homme en Biélorussie et la situation des droits de l'homme dans ce pays. Une attention particulière a été consacrée aux restrictions aux libertés d'expression, de réunion et d'association. Les participants se sont également penchés sur les politiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre la violence dans la famille, ainsi que sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre. L'UE a réitéré son opposition catégorique au recours à la peine de mort, en tous temps et en toutes circonstances.

Le huitième dialogue UE-Brésil sur les droits de l'homme, qui s'est tenu le 9 octobre à Bruxelles, a permis de procéder à un large échange de vues sur des questions bilatérales et multilatérales, notamment le renforcement des droits humains des femmes et des filles ainsi que des membres de la communauté LGBTI, le racisme et la discrimination, la jouissance des droits de l'homme par les peuples autochtones, les défenseurs des droits de l'homme et les personnes handicapées.

Le cinquième dialogue politique à haut niveau entre la Colombie et l'UE, qui s'est tenu le 15 juillet à Bogotá, a comporté des mécanismes de dialogue spécifiquement consacrés aux droits de l'homme.

En octobre, l'UE a accueilli le deuxième dialogue formel sur les droits de l'homme avec Cuba dans le cadre de l'accord UE-Cuba sur le dialogue politique et la coopération.

Des dialogues informels sur les droits de l'homme avec les pays du Golfe ont également été organisés à Bruxelles et ont porté sur des sujets de préoccupation tels que la peine de mort, le droit à un procès équitable et la liberté d'expression.

#### **Une étape essentielle vers le démantèlement du système de parrainage (*kafala*) au Qatar**

La nécessité de démanteler le système de *kafala* ("parrainage") a été résolument défendue par l'UE lors de tous les dialogues informels sur les droits de l'homme tenus ces dernières années avec les pays du Golfe (jusqu'à présent avec Bahreïn, le Koweït, le Qatar et les Émirats arabes unis). Le Qatar est à l'avant-garde de ces réformes et a sensiblement progressé sur la voie de l'amélioration de son droit du travail et des conditions de vie des travailleurs migrants. En 2019, le Qatar a entamé sa deuxième année de coopération avec le bureau de l'OIT à Doha. Cette évolution a débouché, en janvier 2020, sur une nouvelle législation permettant aux travailleurs domestiques de quitter le Qatar, à titre temporaire ou permanent, au cours de leur contrat de travail, s'ils le souhaitent, ce qui signifie que les travailleurs qui ne sont pas couverts par le droit du travail, principalement le personnel domestique, n'ont plus besoin d'un visa de sortie. Cette mesure constitue une nouvelle avancée décisive vers le démantèlement du système de *kafala*, qui régit l'emploi des travailleurs migrants et permet traditionnellement aux employeurs d'exercer un contrôle complet sur leurs salariés.

Les consultations sur les droits de l'homme avec les États-Unis ont repris à Bruxelles le 9 décembre, les deux parties réaffirmant leur ferme attachement aux principes démocratiques et aux droits de l'homme consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Les consultations ont porté sur un large éventail de questions, notamment l'égalité des sexes, les femmes, la paix et la sécurité, la liberté de religion ou de conviction, y compris les prisonniers d'opinion, les entreprises et les droits de l'homme, les droits des travailleurs, les instruments commerciaux et les défenseurs des droits de l'homme.

En juin, le sous-comité UE-Égypte s'est réuni pour la sixième fois, au Caire, et a mis l'accent sur la coopération bilatérale et multilatérale dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit et de la lutte contre la corruption.

### **Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme**

En 2019, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) est resté un instrument de financement unique, tant au niveau de l'UE qu'au niveau international, pour promouvoir et soutenir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde.

Tirant parti de ce qui constitue ses plus grandes forces, à savoir sa capacité à opérer sans le consentement du gouvernement de l'État hôte et sa portée mondiale, l'IEDDH a continué de faire porter son action principalement sur des questions sensibles et des situations difficiles, à l'aide d'approches innovantes et dans le cadre d'une coopération directe avec des organisations de la société civile isolées ou marginalisées. En 2019, l'IEDDH a atteint ses cinq objectifs.

Cette année-là, pour la toute première fois, l'IEDDH a atteint son objectif consistant à allouer au moins 25 % des fonds à l'objectif 1 concernant le soutien aux droits de l'homme et aux défenseurs des droits de l'homme dans les situations où ils sont les plus menacés. Il s'agit d'une augmentation de 15 % par rapport à la période précédente (2014-2017). L'année 2019 a vu le renouvellement pour trois ans du fonds d'urgence de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme en danger, qui permet d'assurer un soutien *ad hoc* à ces personnes dans un contexte où elles sont de plus en plus menacées et où l'espace civique et démocratique se réduit dans de nombreux pays du monde. Une nouvelle phase du mécanisme ProtectDefenders.eu, d'une durée de trois ans et dotée d'un budget total de 15 millions d'euros, a débuté en novembre 2019, ce qui a permis de garantir la continuité de l'aide apportée aux défenseurs des droits de l'homme. Une nouvelle phase du fonds d'urgence de l'UE, qui vise elle aussi à soutenir les DDH, a débuté en décembre 2019. Ces deux mécanismes (ProtectDefenders et le fonds d'urgence) seront opérationnels jusqu'en 2022. En outre, 12 projets ont été financés en 2019 par l'intermédiaire de la facilité pour les crises en matière de droits de l'homme et ont ainsi pu soutenir ces droits dans les pays où les contextes politique et juridique sont les plus difficiles.

En ce qui concerne l'objectif 2 de l'IEDDH relatif au soutien à d'autres priorités de l'UE en matière de droits de l'homme, l'appel mondial à propositions de 2018 a conduit à la sélection de 11 projets concernant la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes LGBTI et l'abolition de la peine de mort, pour un montant total de 17 millions d'euros. Le financement de l'UE facilite également la participation mondiale des représentants des peuples autochtones aux enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme grâce au soutien apporté au secrétariat technique géré par le Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones (Docip).

Les principaux thèmes relevant de l'objectif 2 choisis par les délégations de l'UE en 2018-2019 pour la mise en œuvre des allocations dans leur pays hôte étaient la pleine jouissance par les femmes et les filles de leurs droits fondamentaux, la lutte contre les discriminations, les droits économiques, sociaux et culturels, la lutte contre la peine de mort et la torture, les droits de l'enfant, l'environnement et les droits de l'homme, et enfin la liberté de religion ou de conviction. L'UE continue de soutenir le Navigateur autochtone, qui est un cadre de collecte de données pour et par les peuples autochtones, afin de faire le suivi du niveau de reconnaissance et de mise en œuvre de leurs droits.

Le soutien à la démocratie, objectif 3 de l'IEDDH, recouvre le soutien aux observateurs électoraux locaux, aux projets de développement des médias, aux projets en faveur de la numérisation, à la participation des femmes et des jeunes à la vie politique ainsi qu'aux parlements et aux institutions responsables. Rien qu'en 2019, de nouveaux projets et programmes d'une valeur globale de 7 millions d'euros ont été lancés au titre de l'IEDDH. En outre, l'appel mondial à propositions de 2019 a donné lieu à l'octroi de subventions en faveur de projets situés au Brésil, au Cambodge et en Asie centrale concernant l'exploitation des technologies numériques afin d'accroître la participation démocratique, pour une valeur totale de 5,2 millions d'euros.

En ce qui concerne les activités d'observation électorale effectuées par l'UE au titre de l'objectif 4 de l'IEDDH, un total de huit missions d'observation électorale et de sept missions d'experts électoraux ont été déployées dans les pays partenaires en 2019.

Enfin, au titre de l'objectif 5 concernant le soutien à des acteurs et processus clés ciblés, il s'est confirmé que l'IEDDH était un fervent défenseur du multilatéralisme et des principales institutions de l'architecture des droits de l'homme à l'échelle planétaire. Tout au long de l'année 2019, il a continué à soutenir, entre autres, le HCDH, la CPI ainsi que des mécanismes et instruments régionaux en matière de droits de l'homme. Par ailleurs, l'IEDDH a continué de soutenir un réseau mondial d'universités pour l'éducation aux droits de l'homme, par l'intermédiaire du réseau mondial pour les droits de l'homme et la démocratie (Global Campus for Human Rights and Democracy), doté d'une enveloppe de 4,75 millions d'euros pour l'année académique 2019-2020.

## Mécanisme de soutien aux politiques de l'instrument de partenariat

En 2019, au titre du mécanisme de soutien aux politiques du service des instruments de politique étrangère, le projet pilote "Soutien à la politique en matière de droits de l'homme" a été lancé; il est doté d'un budget de 1 million d'euros pour une période de 18 mois. Cette action renforce la mise en œuvre par les pays tiers des normes et meilleures pratiques internationales en matière de droits de l'homme et promeut les valeurs et principes communs aux niveaux européen et international.

Ce projet s'articule autour de trois grands objectifs: i) assurer le suivi approprié des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme avec les pays partenaires; ii) contribuer à conjuguer l'expertise de l'UE et celle des pays partenaires afin de promouvoir les meilleures pratiques en matière de droits de l'homme; et iii) soutenir et améliorer le suivi des engagements souscrits par les bénéficiaires du SPG +/-TSA au titre des sept principales conventions relatives aux droits de l'homme liées au SPG.

Dans le cadre de la facilité pour les droits de l'homme, une manifestation de deux jours consacrée à la promotion des droits fondamentaux des personnes LGBTI a été organisée les 24 et 25 octobre à Taipei. L'objectif de cette manifestation était de créer un réseau permettant de mettre en contact des fonctionnaires et des acteurs de la société civile de la région afin qu'ils puissent échanger des expériences et des informations sur leurs politiques nationales en matière d'égalité des sexes et sur les meilleures pratiques de l'UE pour le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI.

Lors de la Journée internationale des droits de l'homme du 10 décembre 2019, un événement a été organisé afin de mener une réflexion sur les droits de l'enfant, la non-discrimination et les droits à l'eau potable et à l'assainissement. L'expérience de mise en récit organisée à l'occasion de cet événement a permis aux ONG de défense des droits de l'homme, aux représentations diplomatiques des pays tiers et aux fonctionnaires de l'UE de se mettre en réseau, et une brochure contenant les douze lignes directrices ou orientations de l'UE sur les droits de l'homme a été diffusée afin de mettre en lumière l'engagement ferme de l'UE en faveur de la promotion des droits de l'homme.

## LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

<b>ACP</b>	Accord-cadre de partenariat
<b>AGNU</b>	Assemblée générale des Nations unies
<b>ALE</b>	Accord de libre-échange
<b>ANASE</b>	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
<b>ASEM</b>	Dialogue Europe-Asie
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BIDDH</b>	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
<b>CADHP</b>	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
<b>CdE</b>	Conseil de l'Europe
<b>CDH</b>	Conseil des droits de l'homme
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
<b>CEDH</b>	Convention européenne des droits de l'homme
<b>CFP</b>	Cadre financier pluriannuel
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>CNUDE</b>	Convention relative aux droits de l'enfant
<b>COHOM</b>	Groupe "Droits de l'homme" du Conseil

<b>Convention CTO</b>	Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée
<b>CPI</b>	Cour pénale internationale
<b>CSNU</b>	Conseil de sécurité des Nations unies
<b>DESC</b>	Droits économiques, sociaux et culturels
<b>DIH</b>	Droit international humanitaire
<b>Docip</b>	Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones
<b>DUDH</b>	Déclaration universelle des droits de l'homme
<b>ECOSOC</b>	Conseil économique et social
<b>EIGE</b>	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
<b>EPU</b>	Examen périodique universel
<b>EULEX</b>	Mission "État de droit" menée par l'Union européenne
<b>EUTM</b>	Mission de formation de l'UE
<b>FED</b>	Fonds européen de développement
<b>FIDH</b>	Fédération internationale des ligues des droits de l'homme
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations unies pour la population
<b>FRA</b>	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne



<b>G20</b>	G20 ou groupe des Vingt: forum international réunissant les gouvernements et les gouverneurs des banques centrales de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie, de la Turquie, et l'Union européenne
<b>G7</b>	G7 ou groupe des Sept: groupe composé de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni
<b>GCERF</b>	Fonds mondial pour la participation et la résilience des communautés
<b>GRECO</b>	Groupe d'États contre la corruption
<b>GRULAC</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
<b>GTI</b>	Groupe de travail intergouvernemental
<b>HCDH</b>	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
<b>HR/VP</b>	Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-président de la Commission européenne (Federica Mogherini) Josep Borrell Fontelles à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2019
<b>IA</b>	Intelligence artificielle
<b>IAP</b>	Instrument d'aide de préadhésion

<b>ICD</b>	Instrument de coopération au développement
<b>ICoC</b>	Code de conduite international des entreprises de sécurité privées
<b>IEDDH</b>	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme
<b>IEVP</b>	Instrument européen de voisinage et de partenariat
<b>JDD</b>	Journées européennes du développement
<b>LGBTI</b>	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées
<b>MGF</b>	Mutilation génitale féminine
<b>MII</b>	Mécanisme international, impartial et indépendant (pour la Syrie)
<b>MOE</b>	Mission d'observation électorale
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OCHA</b>	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
<b>OCI</b>	Organisation de la coopération islamique
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>OEA</b>	Organisation des États américains
<b>OIM</b>	Organisation internationale pour les migrations
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail

<b>OMCT</b>	Organisation mondiale contre la torture
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>ONUDC</b>	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>OSC-AL</b>	Organisations de la société civile et autorités locales
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>OTAN</b>	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
<b>PAN</b>	Plan d'action national
<b>PE</b>	Parlement européen
<b>PESC</b>	Politique étrangère et de sécurité commune
<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>PSDC</b>	Politique européenne de sécurité et de défense
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>Région MENA</b>	Région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord
<b>RPDC</b>	République populaire démocratique de Corée

<b>RSE</b>	Responsabilité sociale des entreprises
<b>RSR</b>	Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation
<b>RSUE</b>	Représentant spécial de l'UE
<b>SDSP</b>	Santé et droits en matière de sexualité et de procréation
<b>SEAE</b>	Service européen pour l'action extérieure
<b>SPG</b>	Système de préférences généralisées
<b>SPG +</b>	Régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance
<b>STRIVE</b>	Renforcement de la résilience face à l'extrémisme violent (Strengthening Resilience to Violent Extremism)
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UE</b>	Union européenne
<b>Unesco</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>Unicef</b>	Fonds des Nations unies pour l'enfance
<b>UpM</b>	Union pour la Méditerranée
<b>VSS</b>	Violences sexuelles et sexistes